



133

REIATI
DVS
BERTER

133



133



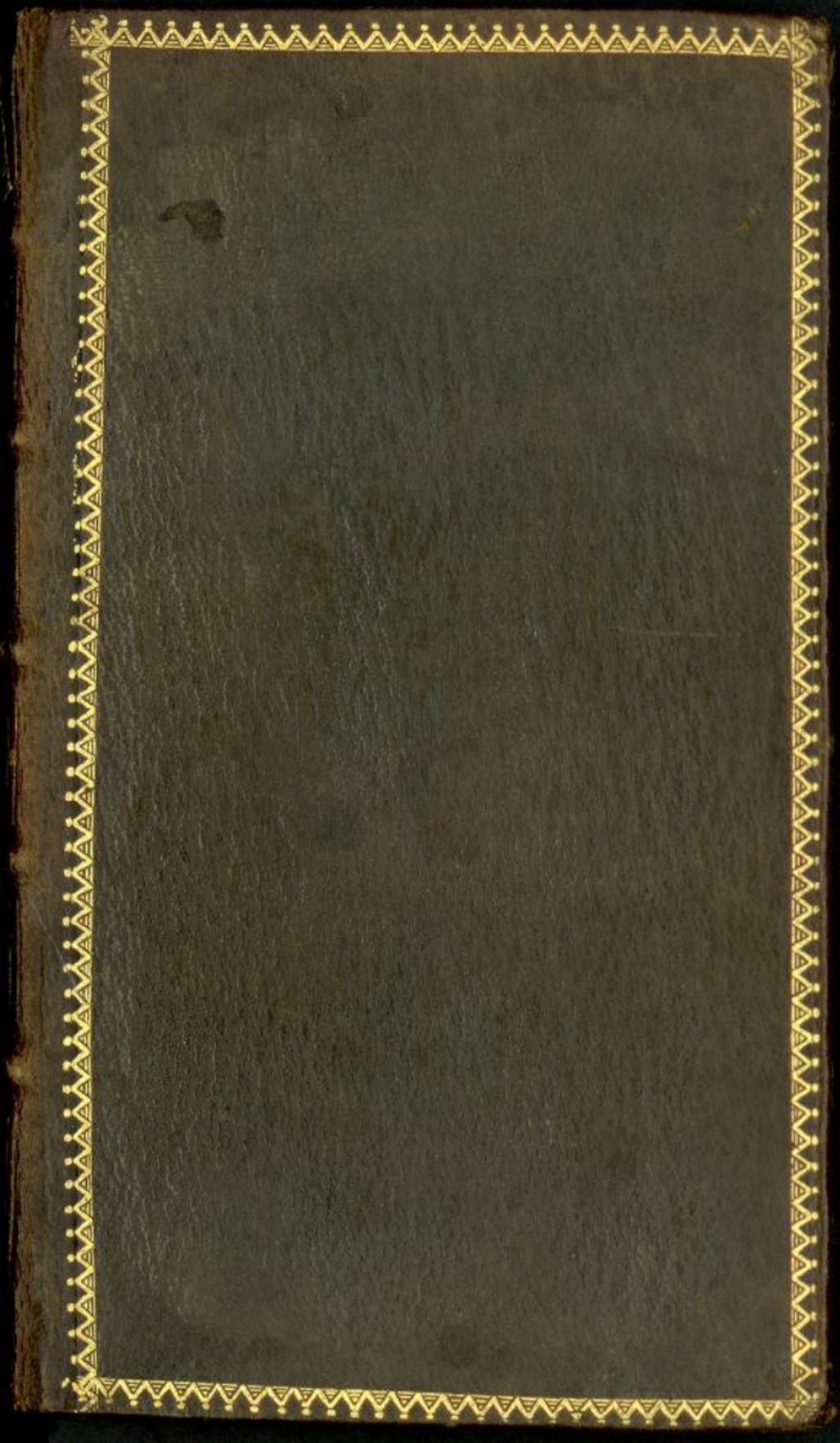
133



133



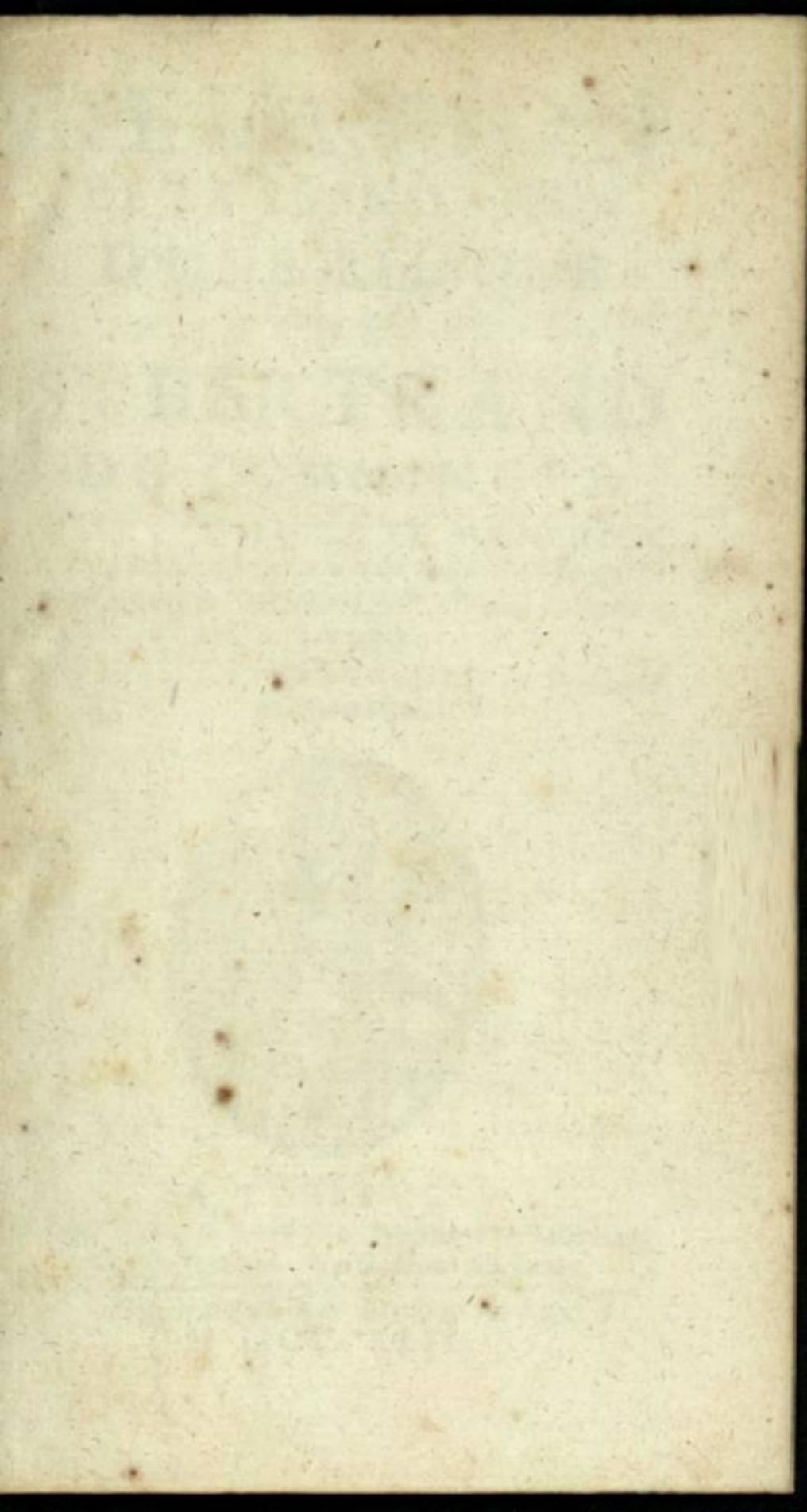
133

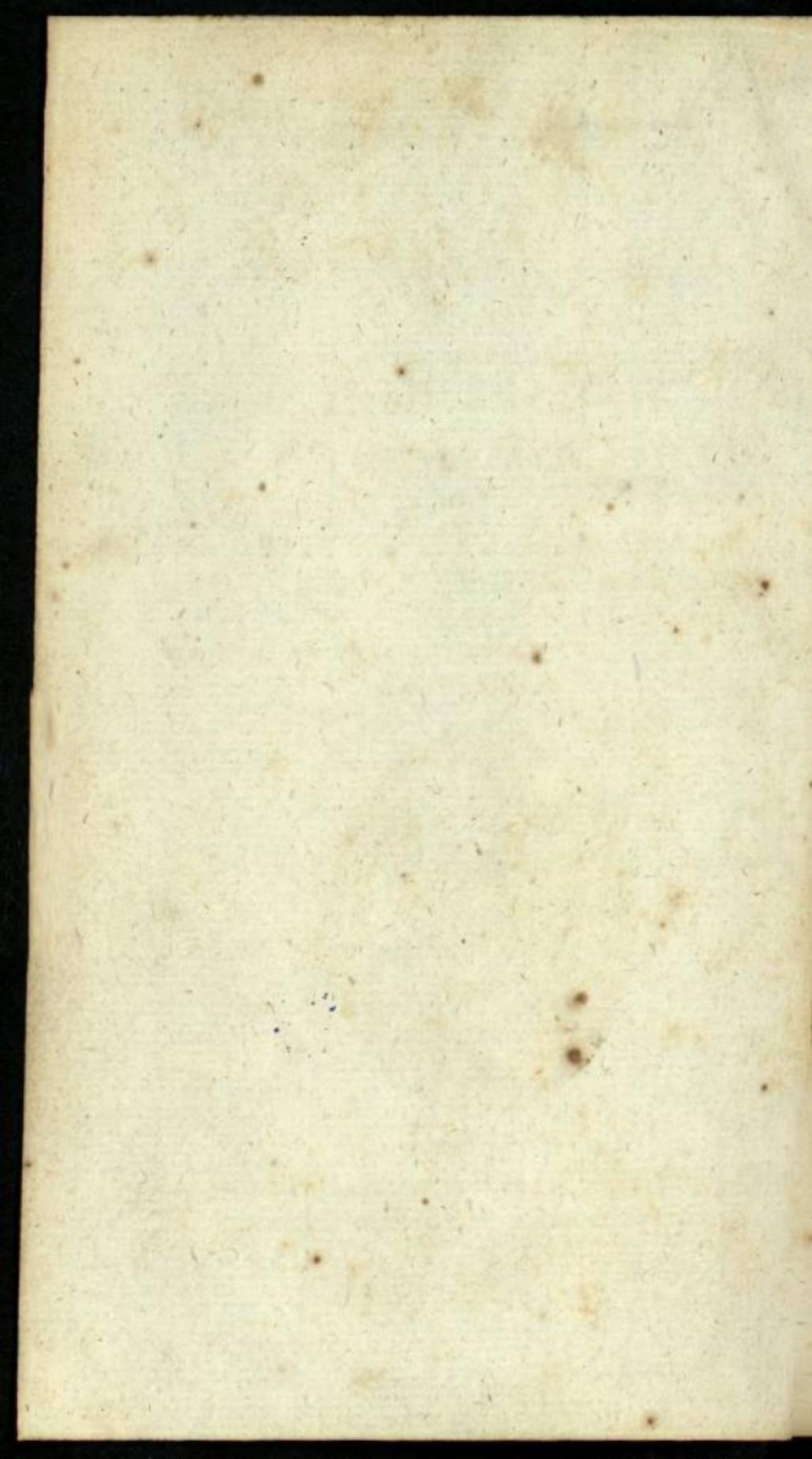






150





RELATION

DE LA TRANSLATION

D'UNE RELIQUE

DE

PP. XIII-232

ST. BERTRAND

DE COMMINGES.

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE
d'un Abbregé de la vie du Saint, & de quel-
ques autres Chapitres instructifs & curieux,
qui n'ont pas encore paru.

Par JEAN LASTRADE, Prêtre & Prebanded
de Comminges.



A TOULOUSE;

Chez PIERRE ROBERT, Imprimeur-Libraire,
près les Jesuites, au S. Nom de JESUS.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

M DCC. XLII.

RELATION

DE LA TRANSLATION

D'UNE RELIQUE

DE

ST. BERTRAND

DE COMMINGES.

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE
d'un Abbé de la vie du Saint, & de quel-
ques autres Chapitres inédits & curieux,
qui n'ont pas encore paru.

Par JEAN LASTRAPÈDE, Prêtre & Trésorier
de Comminges.



A TOULOUSE,
Chez PIERRE ROBERT, Imprimeur-Libraire
près les Jésumes, au S. Nom de Jésus.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

M DCC. XLII.

AVERTISSEMENT.

J'Ai à vous dire, mon cher Lecteur, que j'avois souhaité avec ardeur, de pouvoir donner, selon ma promesse, la vie de S^t. Bertrand dans toute son étendue, & d'un détail capable de satisfaire la pieté des uns aussi bien que la curiosité des autres: l'entreprise m'en avoit paru aisée, mais l'exécution m'en est devenuë plus difficile que je ne pensois, n'ayant peu trouver celle qui feut mise au jour en latin quelque temps après sa mort. Ce qu'il y a au moins de satisfaisant, est que tout ce que vous trouverez ici est certain: Si j'avois voulu rapporter les faits & les merveilles qu'on publie dans le pais & qu'on transmet confusement de père en fils, sans autre fondement que pour l'avoir entendu dire, j'aurois eu de quoi grossir raisonnablement cet Ouvrage; mais y auroit-il eu de la verité, de la solidité & de la vraisemblance? Car puisque nous ne pouvons pas sçavoir la verité de la

pluspart des choses qui arrivent sous
nos yeux & à notre porte, comment
peut-on croire vraies les histoires de
six à sept cent ans, que des personnes
credules assaisent de prodiges pour
les rendre plus admirables, sans pou-
voir les appuyer que sur l'opinion
commune? C'est pourquoi je ne me
suis point arrêté à ces sortes de tradi-
tions populaires qui ne sont de nulle
autorité quand elles ne sont apuyées
de quelque témoignage. Je n'ai fait
que ramasser ce que disent les Au-
teurs qui parlent de ce País, en sorte
que je n'exige de vous, autre titre que
celui de copiste, offrant de prouver
par quelque Auteur, ce que j'avan-
ce dans ce Recüeil. Vous trouverez
en précis dans les chapitres de la Vil-
le & de l'Eglise de St. Bertrand, ce
qu'on peut trouver repandu çà & là
dans les Historiens qui en parlent,
& il y a là de quoi contenter votre
curiosité; & dans celui des Indulgen-
ces de quoi vous instruire.



AU TRES ILLUSTRE
ET GLORIEUX
SAINT BERTRAND ,
Evêque & Patron de l'Eglise
de Comminges.

VOici , *Grand Saint & Charitable Pro-
tecteur , un de vos Prêtres Aggré-
gé , malgré son indignité , par un effet de la
Providence Divine , au Venerable Chapitre
de votre Eglise , pour y chanter les Canti-
ques de loüange ; lequel , confus de ses fau-
tes , vient se jeter devant vous pour vous
demander la permission d'apporter à vos
pieds sacrez le fruit de ses études , ne vou-
lant avoir rien qui ne vous soit dedié & en-
tierement consacré en l'honneur de Dieu seul
qui a fait en vous & par vous , des choses si
grandes & si merveilleuses . Permettez-moi ,
grand Saint , soutien de mon esperance , que
je vous presente sur la terre un livre qui*

vous appartient par un titre tout particulier, où je ne veux avoir aucune part, si ce n'est dans les fautes que mon ignorance y a laissées; il ne lui manque que des mains qui soient dignes de vous l'offrir. Comme votre charité paternelle envers les fidèles de la Province, souhaite avec affection qu'ils s'appliquent à la considération des vertuez qui instruisent, & qu'à votre imitation ils les conservent dans leurs cœurs, j'ai lieu d'esperer que vous ne refuserez pas votre benediction à ce petit Ouvrage, qui n'a été fait que pour leur en faciliter la connoissance, & pour inviter ceux qui le liront, à mediter & à goûter les moyens que vous avez genereusement pratiquez pour recueillir la Couronne de Justice après avoir gardé la foi dans le cours de votre ministere. Ils verront dans l'ébauche de voire vie que j'ai faite, d'un côté, les secrets admirables de la grace de J.C. laquelle par voire vocation, apprend aux hommes qui se flatoient dans leurs merites, qu'elle ne choisit pas toujours les hommes parce qu'ils sont Saints, mais qu'elle les choisit pour les faire Saints. De l'autre, la correspondance fidelle à cette même grace qui vous a fait marcher devant Dieu avec sainteté & justice, tous les jours de voire vie. Ils verront que tout cede à votre puissance, que l'Eglise publie voire sainte-

te, & que dans le sein même de la mort ;
Dieu donne, à votre memoire un nouvel é-
clat ; puisque, selon l'expression du Prophete,
votre Tombeau, après le Sepulchre de J. C.
est un des plus glorieux, & erit Sepulchrum
ejus gloriosum. Vos enfans que vous avez
enfanté en J. C. verront enfin dans ce Re-
cueil l'obligation qu'ils vous ont d'avoir il-
lustré leur Ville en la relevant de ses ruines ;
en la comblant de vos biensfaits, en l'hono-
rant de vos instructions, & en lui laissant
pour gage de votre amour, votre sacré
corps, lequel ayant été l'instrument de vos
vertus, a fait le sujet d'une sainte & loüa-
ble jalousie dans vos genereux Compatriotes
qui ont donné occasion à cette narration.
Après vous avoir supplié de donner votre
benediction à ce Livre, il ne me reste, ô
doux & misericordieux Saint, qu'à vous la
demander pour moi ; quelque objet & mépri-
sable que je sois par ma corruption & mes
foiblesses, j'ose recourir à vous pour des be-
soins pressants & importans : accablé sous le
poids de mes miseres, je reclame votre charité
pour m'obtenir par votre puissante interces-
sion les graces du salut ; j'implore votre se-
cours pour pouvoir marcher sur vos pas, en
suivant vos exemples ; comme Saint je vous
prends pour mon Protecteur ; vous faisant

entendre mes gémissements, je vous appelle
Pere de misericorde, source de vie, consola-
tion de mon ame : & puisque toutes les gra-
ces peuvent se reduire à une seule, obtenez-
moi celle d'être votre imitateur, comme vous
l'avez été de J.C. afin de regner avec lui &
avec vous dans l'éternité. Ainsi soit-il.



RELATION
DE LA TRANSLATION
D'UNE RELIQUE
DE SAINT BERTRAND.

CHAPITRE PREMIER.

De la vie de Saint Bertrand.



QUOIQUE les Parents de notre Saint soient Illustres dans l'Histoire, & nobles dans leur naissance, il ne faut pas recourir à eux pour relever l'éclat de sa Vie; ils sont plutôt nobles par la gloire de sa sainteté, que par le Sang qu'ils ont tiré de leurs Ancêtres: ils l'ont fait homme, mais il s'est fait Saint; encore qu'ils ayent été grands dans le monde, ils y seroient inconnus, s'il ne se feut fait connoître par

B

ses vertus : la plûpart des hommes tirent leurs grands avantages de leur origine ; mais celui-ci les tire principalement de sa mort, qui ayant été une sainte conclusion de sa vie, fait voir quel en a été le merite. Saint Bertrand, surnommé de l'Isle, tiroit son origine des Comtes de l'Isle-en-Jourdain.

Origine de Saint Bertrand.

Il faut prendre garde de ne pas le confondre avec un autre Bertrand de l'Isle, de la même maison, lequel de Prevost de Saint Etienne feut élu Evêque de Toulouse, qui eut Jourdain de l'Isle pour frere, mais qui ne parut que près de deux cents ans après, & qui fit beaucoup de legats en mourant à son Eglise, aussi bien qu'à celle de S. Martin de l'Isle, de S. Paul de Narbonne, & à celle de Comminges, pour faire celebrer dans toutes ces Eglises la fête de notre Saint. Il étoit fils d'Atton-Raymond, Comte de l'Isle, & de la fille de Guillaume, dit Taillefer, Comte de Toulouse, de laquelle nous ne sçavons pas le nom : Elle eut pour frere Pons III. qui succeda à la Comté, & qui fit le pelerinage de Compostelle : elle eut deux enfants, Jourdain, Seigneur de l'Isle, qui fut marié en l'an 1131. avec la fille de Geoffroi, Seigneur de Muret, & notre Saint

qui nâquit vers le milieu de l'onzième siècle.

Sa Naissance.

Une naissance si illustre feut accompagnée d'une éducation fort chrétienne, que le Sage appelle un don (a) excellent, lequel manque souvent à ceux qui ne manquent de rien.

Heureux Saint Bertrand à qui Dieu par une grande miséricorde, donna des Parents qui l'éleverent comme l'Apôtre le prescrit aux fidèles (b), selon la Loi du Seigneur, marchant eux-mêmes dans la voye des commandemens, ils se crurent obligez qu'aprez lui avoir donné la vie, il ne falloit pas negliger de lui procurer les premières semences de la pieté & de la Religion, en travaillant à le faire perseverer dans l'innocence, en lui faisant entendre que s'il ne commençoit pas à obéir à Dieu, jamais il ne se rendroit digne de ses graces: & qu'il ne devoit attendre la pureté de l'Ame que de la fuite du peché.

Son Education.

Instruit ainsi de ces maximes, il croissoit sous leurs yeux, non-seulement profitant de leurs exemples de pieté qu'ils pou-

(a) Proverb, 4. 2. (b) Eph. 6. 4.

voient lui donner, mais par la docilité de son esprit, par sa modestie & sa ferveur, il étoit pour eux un objet d'admiration & d'imitation à même-tems. On ne remarqua jamais en lui, ni de panchant pour ce qui auroit peu le dissiper, ni aucun éloignement pour tout ce qui a coutume de gêner les inclinations des enfans. Pour suivre la sage attention de sa mere qui avoit si bien commencé, pour jeter dans son jeune cœur toutes les semences des vertus, il ouvroit le cœur sans peine à toutes les impressions de la vertu; en écoutant par elle les conseils de la sagesse, il acquerroit peu à peu cette intelligence qui devoit un jour, selon la promesse de l'Écriture, lui meriter l'art de gouverner: c'est pourquoi Guillaume, Archevêque d'Auch, son Oncle, voyant ses heureuses dispositions & la bonté de son naturel, qui étoit comme un plan heureux où l'on gravoit tout ce que l'on vouloit de bien, l'appella auprès de lui pour perfectionner cette ame naturellement chrétienne, & l'élever à des plus hautes connoissances.

Ses grandes dispositions.

Dès son bas âge ses actions & ses discours ne faisoient rien paroître que de grave & de sérieux; le temps qui lui restoit après

après son étude, il aimoit à l'employer ou aux Offices divins, auxquels il assistoit régulièrement avec son Oncle, ou à d'autres pratiques de devotion qu'il se prescrivoit en particulier: tout ce qui auroit peu exposer son innocence, ou souïller en quelque maniere sa pureté, lui étoit en horreur; & dans l'accomplissement de ses devoirs, sur tout dans l'exercice de la priere & de la charité, il trouvoit touïjours son plaisir le plus doux comme le plus solide. La Providence qui l'avoit choisi pour servir d'exemple à tous les hommes, l'enrichit de tous les dons necessaires pour repondre à sa destinée; elle l'avoit fait naître avec un naturel heureux, avec un esprit grand, vif, penetrant, juste, aidé par la facilité de son genie, par l'assiduité du travail, & par les instructions de ses maîtres: A mesure que sa raison croissoit avec l'âge, il appliquoit son esprit à connoître la (a) prudence & la doctrine, les erreurs & la folie des hommes.

Ses Etudes.

Il étudia la grammaire & les humanités; il apprit les langues: ses progres dans les Lettres repondirent à la beauté de son esprit & à son application à l'étude. Mais ce

(a) Eccl. 1. 13.

qui est plus estimable, il apprit à connoître Dieu, à l'aimer & à ne vivre que pour lui. Il ne regarda jamais l'étude que comme un moyen nécessaire pour bien remplir tous les emplois de la vie; persuadé que le St. Esprit ne donne le nom de science qu'à celle qui nous apprend à bien vivre, il ne se servit des connoissances humaines que pour parvenir à celle qui tourne l'esprit, pour mieux connoître Dieu.

Cet Illustre Prelat amateur de la discipline Ecclesiastique, Pasteur, selon le cœur de Dieu, homme venerable, moins distingué par sa naissance, quoiqu'elle fût illustre, que par une tendre pieté, par sa droiture & par la profusion de ses aumônes, eut la consolation de le voir profiter des instructions & des exemples qu'il lui donnoit, de le voir non-seulement exempt de vice, mais encore doüé des vertus qui lui étoient nécessaires pour être un digne serviteur de Dieu: digne par toutes ces qualités, encore plus que par celle d'être l'Oncle du jeune Bertrand, de veiller à son éducation, il s'appliqua avec d'autant plus d'ardeur à le former à la plus haute perfection, que la vertu & la grace sembloit travailler ensemble pour faire de son Eleve un grand Saint. C'est pourquoi connoissant dans cette jeune plante de si belles inclina-

tions pour les Lettres & la vertu, pour consumer l'ouvrage, il le mit entre les mains des Religieux de Citeaux, dans l'Abbaye de la Chaize-Dieu, située dans les confins du Diocèse d'Auch.

Il passe aux hautes Sciences.

C'est dans ce Lieu qu'il reçut cette éducation Ecclesiastique, en gravant dans son ame encore tendre, l'habitude de la vertu, en la preservant des occasions perilleuses, en la pliant comme des branches flexibles, & l'arrosant de cette (a) *pluie volontaire que Dieu réserve pour le Peuple, qui est son heritage.* C'est là que par les exemples de ces Solitaires, par la lecture de l'écriture, il reçut de Dieu la connoissance de sa volonté, avec la force de la pratiquer dans toute son étendue. C'est enfin dans cette Ecole des enfans de S. Bernard, que le Serviteur de Dieu puisa les lumieres dont il fit ensuite un si saint usage, pour l'instruction des enfans de l'Eglise & la conversion de ses ennemis. Toujours avide d'apprendre, il mit à profit les leçons des sçavants maîtres qui y professoient; & en même-temps il écoutoit dans le silence la voix de Dieu, qui se fait toujours entendre à une conscience pure, à la penetration naturelle de son es-

(a) Psal. 67. 10.

prit & à ce grand desir qu'il avoit de sçavoir. Notre jeune étudiant joignit une scrupuleuse attention à menager tous ses momens, & à ne perdre aucun des moyens qui peuvent servir à l'acquisition des sciences. Il commença deslors à se plaire dans la lecture des divines Ecritures. Il les gouta ; il n'eut garde de negliger pour cela les Lettres humaines, la Rethorique, la Philosophie & même la Theologie. Ayant continuellement entre les mains les livres qui traitent de la religion, il ne se lassoit pas de les lire ; & peu content de remplir la memoire des veritez saintes qu'ils renferment, il les gravoit dans son cœur pour en faire la regle de toutes ses actions.

Après le cours de ses études, il embrassa une profession qui paroît opposée à l'esprit de douceur & de paix, & aux exercices paisibles du christianisme.

Il prend le parti des Armes.

Issu d'une Maison dont la noble origine se voit dans les siècles les plus reculez, il prit le parti des armes, plutôt par obéissance que par le panchant de son cœur ; & autant par le devoir de sa condition, que par les avantages de sa naissance. La guerre n'a rien de mauvais en soi, quand elle est justement exercée: ne croyois pas, disoit au-

trefois (a) Saint Augustin au Gouverneur d'Afrique, que l'on ne puisse pas plaire à Dieu en faisant la guerre; lui-même y a appelé David & plusieurs autres Saints guerriers; & l'Evangile se contente d'en bannir la fraude (b) & la violence. Il est nécessaire qu'il y ait dans les Royaumes des hommes braves qui les défendent; & comme la grace de Dieu soutient dans toutes les conditions, les chrétiens qui le servent, elle ne soutient pas moins ceux qui le servent aussi, en servant leur Roi & leur Patrie. Saint Bertrand, que Dieu avoit élu pour être Saint, se rendit semblable à ces guerriers, dont l'écriture dit que le commerce des payens; ni les exercices de la guerre ne l'empêchoient pas (c) d'être pieux & craignant Dieu, & toujours appliqué à la prière. Il y pratiquoit des vertus peu connues dans ce metier; on ne vit en lui que sobriété & patience, desintéressement & charité; il fit voir par la régularité de sa vie que l'on peut être vaillant & chrétien; que l'on peut se servir contre les ennemis de l'état, de l'épée que le Sujet a reçue du Souverain, & se revêtir des armes de la foi pour résister au Prince des ténèbres, qui cherche à nous ravir le Royaume de l'éternité. Comme c'est principalement à cette

(a) Ep. 189. (b) Luc. 3. (c) Act. 10. 2.

espece de combats que la Providence le destinoit; à l'imitation de S. Martin, après avoir appris à combattre les ennemis de l'état, il se tourna contre ceux de son ame; de sorte que renonçant aux grands biens de sa famille & aux avantages que la noblesse de sa naissance pouvoient lui procurer dans le monde, il quitta le parti des armes pour se consacrer uniquement au service du Seigneur, & deslors il ne songea plus qu'à contenter celui qui l'avoit enrollé par son Baptême dans cette sainte milice, *ut ei placeat cui se probavit.*

L'homme ne doit point entrer dans le ministere par son propre choix. Selon l'expression de St. Paul nul ne s'attribuë à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu : je n'envoyois pas ces Prophètes, dit-il par la bouche de Jeremie, & ils couroient d'eux-mêmes; je ne leur parlois point, & ils Prophétisoient de leur tête; s'ils se fussent soumis à ma volonté & qu'ils eussent fait connoître mes paroles à mon peuple, je les aurois retirez de leurs mauvaises voyes. (a)

Sa Vocation.

Instruit de ces veritez, Bertrand n'eut garde de vouloir se rendre l'arbitre de sa

(a) Jer. 23. 21.

vocation : quelques belles que fussent les qualitez qu'il avoit reçues de la nature , pour parler avec grace , & persuader tout ce qu'il vouloit ; quelque noble que feut l'éducation qu'on lui avoit donnée , & quelque ardent que peut être le desir qu'il sentoit de se sanctifier & de travailler au salut de ses freres , il attendoit avec une humble soumission les ordres du Ciel. Il pria beaucoup , & à des ferventes prieres il joignit des grandes mortifications pour meriter de connoître la volonté du Seigneur : il la connut cette volonté de Dieu , soit par le ministère de son Evêque , ensuite par le saint usage qu'il fit des dons surnaturels & des vertus infuses dont la grace l'avoit enrichi , aussi-bien que par les conversions merveilleuses qui en furent les fruits les plus précieux. Dessors sa continence feut plus modeste , son entretien devient plus serieux , ses mœurs parurent plus austeres , & par des exercices continuels de pieté , il se disposa à entrer dans l'état Ecclesiastique ; non pas comme tant d'autres , sans talens & sans vocation , par une ambition aveugle & presomptueuse , soutenuë de la naissance & du credit ; mais comme le veut saint Paul , par la science & par la pieté , par la gravité , par la modestie , par la pureté , & par la reputation qu'attire après soi une vie sans

reproche ; aussi eut-il le bonheur si rare dans notre siècle, d'apporter à l'état Ecclesiastique sa première innocence.

Il est fait Chanoine regulier de St. Etienne de Toulouse.

La reputation de ce jeune & pieux serviteur de Dieu, le fit connoître de Isarn, Evêque de Toulouse. Ce Prelat dont la sagesse & la haute pieté ont merité les éloges de tous ceux qui ont parlé de lui, ayant persuadé à tous les Membres qui composoient le Chapitre de sa Cathedrale, d'embrasser l'institut des Chanoines reguliers de S. Augustin, crut que pour soutenir ce nouvel établissement dans tout l'éclat qu'il vouloit lui donner, il devoit y faire entrer des personnes d'un merite connu & d'une vertu distinguée, capables d'animer les autres à toutes les pratiques d'une vie reguliere ; de les encourager par leur exemple, ou de dissiper par leur sagesse toutes les difficultez qui pourroient se presenter dans ce commencement de reforme. Bertrand de l'Isle avoit toutes les qualitez necessaires pour cela, la naissance, la doctrine, la sainteté, & un zèle très-ardent pour tout ce qui regardoit la gloire de Dieu, l'honneur de son culte & le salut des ames. Isarn l'invita de se joindre à lui & d'entrer dans son Chapitre. Le Disciple

ciple de J. C. croyant entendre la voix de Dieu-même dans celle de son Evêque, quitta aussi-tôt sa Patrie, ses Parents & ses Amis pour se rendre à Toulouse, & ce fut avec une égale satisfaction de part & d'autre qu'il reçut l'habit de Chanoine regulier des mains du saint Prélat.

Il est pourveu d'un Archidiaconé.

Mais la regularité du Saint, la ferveur de sa devotion, l'attachement respectueux pour ses Superieurs, l'integrité de ses mœurs, & sa fidelité à observer les grandes & les petites choses dans le service divin, engagerent bien-tôt ce Prelat de le pourvoit dans la même Eglise d'un Archidiaconé, pour partager avec lui le soin des fonctions Episcopales.

Sa Regularité.

Revêtu de toutes ces dignitez, il se persuada que des nouveaux engagements demandoient de lui qu'il travaillât avec une nouvelle ardeur à se revêtir de J. C. à se conduire toujours par ses maximes, & à se remplir de son esprit, soit par la meditation continuelle de sa loi & de sa sainte vie, soit par la pratique exacte de tout ce qu'il a commandé à tous les fideles, on conseil-

voit encore rien fait pour la gloire & pour son propre salut, le pieux Chanoine ne pensa qu'à ce qui lui restoit à faire, pour acquérir la perfection des vertus chrétiennes ou religieuses, & pour devenir un instrument de salut pour la conversion des pecheurs.

Il n'espere rien de tout ce qui fait le vain objet de l'ambition & de l'avarice, parce qu'il se propose de vivre dans un entier detachment de toutes choses de la terre, & qu'il y a un amour sincere pour la sainte pauvreté. Il avoit gravé dans son cœur les paroles que J. C. dit à ceux qui ont un desir sincere d'être plus particulièrement ses imitateurs : Qui veut venir après moi qu'il renonce à soi-même, qu'il prene sa croix & me suive ; qui ne renonce pas à toutes choses pour l'amour de moi, ne peut pas être mon Disciple. Qui a mieux pratiqué ces maximes que S. Bertrand ? Il renonce non-seulement aux biens de la terre, comme avoient fait avant lui plusieurs Philosophes, qui par la seule lumiere de la raison en avoient connu la fausseté ; mais encore il renonce à soi-même comme avoient fait les Apôtres. Notre Saint se distingua bien-tôt parmi ses freres par toutes les vertus qui font les Saints ; en sorte (a)

(a) Tim. 1. 9.

ter, selon la seine doctrine, & de convaincre tous ceux qui s'y opposoient, l'employa à la visite de son Diocèse & à la Prédication.

Il commence à Prêcher.

C'est à ce divin ministere que Bertrand étoit particulièrement appelé. Il l'exerça souvent & avec succès, soit dans la Ville de Toulouse, soit dans tout le Diocèse, sur tout pendant le cours des visites de son Evêque, qui aimoit à l'avoir en sa compagnie & à profiter de ses conseils. Devenu homme public, il ne se croyoit pas né pour lui, mais pour les autres; & comme Job, il étoit l'œil (a) de l'aveugle, le pied du boiteux, le pere des Orphelins; & guidé par un zèle, selon la science qu'il avoit apprise du Saint Esprit dans la meditation des divines écritures, il se faisoit tout à tous pour gagner tout le monde à J. C.

S. Bertrand est fait Evêque de Comminges.

Ayant servi si utilement l'Eglise de Toulouse comme Prêtre, Chanoine & Archidiaque, on veut qu'il gouverne celle de Comminges comme Evêque: mais combien fallut-il tromper son humilité & user de violence pour l'y faire consentir & l'ar-

(a) Job, 29.

racher du repos de sa solitude ? Le Prince des Pasteurs l'avoit separé dès le sein de sa Mere, comme St. Paul, pour son Evangile ; lui-même le fit ministre de son alliance & le remplit de cette grace qui donne aux saints Evêques la prudence pour découvrir les artifices de l'ennemi, le courage pour résister à ses attaques, la patience dans les travaux & les contradictions, l'humilité dans les honneurs, la moderation dans l'autorité, & la pauvreté dans les richesses. Voilà pourquoi Ogger, qu'on croit être le quatorzième Evêque de Comminges, de ceux qu'on connoit, étant mort, on travailla à pourvoir ce siége d'un Successeur qu'on n'eut pas peine à trouver.

Il est fait Evêque de Comminges.

Le Saint Esprit qui a promis son assistance aux Assemblées qui se font en son Nom, ne permit pas que cette lumiere restât plus long-tems cachée ; la sainteté de notre Saint étoit déjà trop repandue pour qu'on jettât les yeux sur quelqu'autre ; tellement que le Clergé, du consentement unanime du Peuple, feut le demander à son Chapitre pour le faire Evêque de Comminges vers l'an mille soixante seize. Alors ses larmes coulent avec plus d'abondance que jamais, son esprit se trouve accablé par cette foule de

pensées

pensées humiliantes qui lui font envisager
 cet état au-dessus de ses forces. Il regarde
 le nom d'Evêque comme un nom de tra-
 vail & non pas comme un titre d'honneur:
 il craint de tomber dans le défaut de ces
 Pasteurs, qui en pensant paitre leurs brebis
 se paissent eux-mêmes, parceque l'amour
 propre les trompe en se glissant sous le
 manteau de la charité. Il examine avec soin
 les qualitez que S. Paul prescrit à un saint
 Evêque, & ne pouvant pas croire qu'il les
 ait, ou que les ayant il puisse les conserver,
 il se juge incapable de soutenir une charge
 si pesante : il veut s'excuser, mais tout le
 Clergé redouble ses demandes : sa résistan-
 ce ne sert qu'à donner plus d'éclat à sa ver-
 tu : quelque effort qu'il puisse faire pour se
 tenir à la dernière place (a), le maître du
 festin lui commande de monter plus haut.
 Il ne lui fallut pas moins que la volonté de
 Dieu pour avoir son consentement, & dès
 qu'elle lui fut connue, son obéissance fut
 prompte. Il fut sacré dans l'Eglise d'Auch,
 Métropole de la Province, par son Oncle
 Guillaume I. qui en étoit Evêque, sous le
 Regne de Philippe I. le même Isarn étant
 Evêque de Toulouse. Il parut bien-tôt qu'il
 n'avoit accepté l'Episcopat, que parcequ'il
 avoit veu beaucoup de biens à faire &
 beaucoup de croix à porter.

(a) Luc. 14.

Pour en juger sainement , il faut sçavoir en quel état se trouvoit réduit ce pays infortuné , quand Dieu usa envers lui de sa miséricorde. Sa Ville principale appellée alors Lion de Comminges , avoit été prise au sixième siècle ; & en punition d'avoir donné retraite à un Rebelle qui avoit pris les armes contre son Souverain , elle fut brûlée , détruite , saccagée , les Temples pillés & prophanez , son Evêque chassé , les Prêtres tuez ou dispersez ; tellement qu'elle demeura dans ses ruines 500. ans durant , jusques à ce que ce Serviteur de Dieu lui donna une autre forme. Le Clergé qui fait la partie principale de ce Pays , ne fut pas réduit dans une moindre désolation : la longue absence de ses Pasteurs n'avoit pas manqué d'introduire dans cette Eglise abandonnée pendant 200. ans , les abus de (a) la malheureuse semence de l'homme ennemi. Mais ne conviendrait-il pas de taire les desordres que je voudrois couvrir , pour l'honneur de l'état Ecclesiastique , du voile d'un éternel oubli ? Non , je dois découvrir la grandeur du mal pour faire juger de la difficulté du remede , & en même temps de l'adresse de la main secourable qui a sçu l'y appliquer. La coutume de s'établir sans vocation sembloit avoir prescrit

↳ (a) Math. 13.

contre la nécessité d'être appelé de Dieu comme Aaron. On ne faisoit, pour ainsi dire aucun apprentissage du plus important des metiers. La pieté (a) utile à tout étoit négligée comme inutile, & la (b) science si nécessaire à ceux qui doivent être la lumière du monde, avoit cédé à une profonde ignorance. Ce n'étoit pas l'Eglise que l'on aimoit, c'étoient les honneurs & les richesses; & chacun oublioit les intérêts de Jesus-Christ pour ne penser qu'aux siens propres. Les uns vivoient dans un lâche repos, les autres s'abimoient dans l'embaras des affaires seculieres. Le Sacrement de Penitence étoit administré par caprice plutôt que par charité. Les Peuples vivoient sans instruction. Les Ministres sans regularité. En un mot le Prêtre étoit comme le Peuple (c), *sicut Populus sic Sacerdos*, & l'on voyoit par tout ce Sel (d) affadi qui n'est plus propre qu'à être foulé aux pieds. Jugez après cela du besoin de la reforme. Aussi S. Bertrand étant arrivé dans le Diocèse, n'oublia rien pour la procurer: & plus il voyoit l'ouvrage difficile, plus son zèle devint vif & pressé: Le premier moyen qu'il y employa, fut de faire sentir ce besoin, de peur que les malades se croiant

(a) Timoth. 4. (b) Math. 5. (c) Isaïe. 24.
 (d) Math. 5.

fauffement dans la fanté, ne refusassent le remede. En commençant une residence constante, il commença à convoquer son Clergé pour lui faire part de ses lumieres & de ses desseins; il parla avec tant de grace & de force à la tête de son Chapitre, que son Eglise jusqu'alors defigurée devient un tableau parfait & achevé de la discipline ancienne, tel qu'il fut tracé dans les plus purs siècles de l'Eglise. Il representa à ceux qui le composoient, l'obligation indispensable d'agir & de vivre selon l'excellence de leur état; il leur remit devant les yeux la sainteté de leur vocation, parce qu'il sçavoit que du moment qu'ils s'appliqueroient à la considerer, ils en concevroient une haute idée; que remplis de la haute idée qu'ils en auroient conçüe, ils fairoient tous leurs efforts pour mener une vie qui y feut conforme. Il leur proposa la vie commune qu'il avoit lui-même menée dans le Cloître de S. Etienne & dont il connoissoit les avantages: il parle, on l'écoute comme un Oracle, ses discours persuadent, & ses paroles sont regardées comme les paroles de la vie éternelle. Les Chanoines accoutumés à vivre sans discipline, à l'ombre de leurs privileges, se soumettent à l'observation rigide de ses Ordonnances & de ses Reglemens: pour perfectionner cette grande œu-

vte, il repare l'Eglise, la pourvoit des ministres pour la desservir avec decence, il y établit des Officiers pour chaque fonction: le zèle qui l'anime pour procurer la gloire de Dieu, ne lui permet pas d'obmettre les Vases sacrez ni les Ornemens qui contribuent à l'adorer avec la magnificence qui lui est dûë; il fait bâtir un Cloître qui subsiste encore, avec des logemens convenables pour tout son Chapitre, qu'il obligea de vivre en commun, sous la regle des Chanoines reguliers de S. Augustin. Il faut noter qu'après S. Benoît, les Moines étant tombez dans le relachement, il se forma en plusieurs Eglises des Communautez de Clercs qui menoiert une vie approchante de celle des Moines, avec des revenus suffisans pour être déchargez de tous les soins temporels, & sous certaines regles qui leur étoient prescrites. Nous en avons encore des vestiges dans la plûpart des Cathedrales de ce Royaume, où il y a des Cloîtres & des Refectoirs. Saint Eusebe de Verceil est le premier Evêque que l'on trouve avoir fait vivre ainsi son Clergé. S. Augustin suivit son exemple, non qu'il ait été Auteur de cette Regle; on sçait qu'il n'a fait que retablir l'ancienne maxime de vivre que les Apôtres avoient prescrite aux Clercs; ce Saint n'avoit fait sa Regle que

pour les femmes, qu'on appelloit alors Chanoinesses, qu'on voyoit en plusieurs lieux, qui étoient gouvernées par les avis spirituels des Prêtres, mais on l'a rendu depuis masculine. Vers le milieu du septième siècle S. Chrodegang, Evêque de Mets, celebre par la Communauté de Clercs qu'il forma dans son Eglise, composa une Regle presque toute tirée de celle de Saint Benoît, autant que la vie monastique pouvoit convenir à des Clercs servans l'Eglise; elle fut depuis reçüe par tous les Chanoines qui l'ont observée jusques à leur secularisation, qui n'est arrivée que par intervalles, selon que les Evêques y consentoient, ou que la necessité du tems sembloit l'exiger. Celle des Chanoines de Saint Etienne de Toulouse fut faite en 1514. par le consentement de Jean d'Orleans de Longueville, Cardinal, & par la concession du Pape Jules II.

Après que Saint Bertrand eut engagé ses Chanoines à mener cette vie commune, sans qu'on sçache précisément quand ils l'ont quittée, en les plaçant au tour de son Eglise, dans une même demeure, afin qu'ils n'eussent qu'un même esprit & un même cœur à l'exemple des premiers Chrétiens, il se joignit à eux pour édifier les fidèles, par sa piété vive & tendre qui le portoit

Être prêt à tout entreprendre pour procurer l'honneur de la Religion & pour en inspirer le vrai culte ; non-seulement il travailloit aux fonctions de son ministère ; mais ce travail quelque pénible qu'il fut de lui-même , lui devenoit doux par la ferveur de sa devotion : pour être embaumé de l'odeur celeste qu'il reprend , il ne faut que le contempler à l'Autel lors qu'il officie avec une Majesté toute sainte ; ou lorsqu'il celebre tous les jours les saints Mysteres , avec la modestie d'un Ange : voyez l'honneur qu'il rend ou qu'il fait rendre à la Mere de Jesus-Christ , sous l'invocation de laquelle son Eglise a été consacrée , & avec quelle confiance il la prend pour son avocate. Voyez-le encore lorsqu'il celebre les festivitez des Saints , qu'il ordonne leurs fêtes pour honorer leurs Reliques , & lors qu'il pratique pour elles ce qu'il ne pense pas qu'on doive faire un jour pour les siennes. Mais si la pieté d'un Chrétien ne peut être solide sans l'accomplissement de ses devoirs , moins encore celle d'un Evêque qui est obligé de porter tous les jours devant l'Autel les iniquitez du Peuple , & de s'offrir lui-même comme victime à la justice de Dieu. Saint Bertrand , fondé sur ces maximes invariables , les accomplit à la rigueur en entreprenant la visite des Eglises

qui lui sont confiées pour donner plus d'étendue à sa charité, & avoir un champ ouvert à son zèle. Quoique plusieurs, & même une bonne partie soient situées dans des lieux impraticables, il ne laissa pas de s'y transporter; & vrai soleil de son Diocèse, il porte par tout la lumière de la doctrine avec la chaleur de la piété. On voit ce Saint d'une si haute naissance, affronter la rigueur des saisons, la furie des torrens, l'apreté des climats, la ferocité des peuples, marcher dans des lieux inaccessibles à toute voiture, voler avec des aîles de la charité sur les plus hautes montagnes, pour porter à des hommes grossiers le tribut de l'instruction & de l'aumône. Il s'estime heureux de suivre les traces des pieds sacrez, que les Prophètes (a) avoient prédit devoir annoncer la paix sur les Montagnes (b) & dans les colines: il croit qu'après le voyage que Jesus-Christ a fait du Ciel en terre, aucun chemin ne doit paroître rude à un Pasteur chargé des brebis égarées que lui-même est venu chercher. S'il arrive tout épuisé dans les Eglises, il prend des nouvelles forces dans l'Oraison, & sans autre délai il annonce *l'Evangile aux Pauvres* (c): comme le Prince des Pasteurs, il passe par tout pour faire du bien, laissant

(a) Math. 1. (b) Cant. 2. (c) Isaïe. 61.

dans

dans tous les lieux de son passage des marques memorables de son zèle Episcopal. Là il prêche, ici il administre les Sacrements; tantôt il donne des Reglemens pour le service Divin ou la decoration des Eglises, & toujours il travaille comme s'il avoit plusieurs corps, ou pour mieux dire comme s'il n'en avoit eu aucun.

Le salut des Peuples de la campagne, qui est ordinairement negligé, parceque l'application que l'on y donne flate peu la vanité, & ne sert de rien à ceux qui ont des vûes d'élevation & de fortune, ne parut pas à notre Saint indigne de ses soins. St. Bertrand n'ignoroit pas que la Mission de Jesus-Christ regardoit principalement les Villages & les Hameaux, & que l'Evangile annoncé aux Pauvres avoit rendu témoignage à la verité de son avenement; aussi se conduisit-il dans tout le cours de ses visites comme le Messie dans la Gallilée. Il prêchoit, il catechisoit, & faisoit ainsi son chemin vers la celeste Jerusalem; *docens (a) & iter faciens in Jerusalem.* Comme la charité embrasse tout, son zèle ne se borna pas non plus à son seul Diocèse, lequel tout grand qu'il est se trouva trop reserré pour contenir les saintes saillies, les pieuses impetuosités de sa sollicitude Pastorale. Il

(a) Luc. 13.

passa dans le Bearn & dans la Bigorre pour annoncer le Royaume de Dieu , laissant dans tous les lieux de ses Missions des marques éclatantes de sa bonté & de sa douceur. Temoin cet événement memorable, transmis à la posterité pour l'honneur du Saint , & pour la confusion de ceux qui en furent cause : Une pieuse tradition nous apprend qu'ayant parcouru le Diocèse de Tarbe, il tomba dans la Vallée d'Auzun, où il fut reçu avec plaisir & écouté avec attention , mais cela n'empêcha pas qu'il ne s'y trouvât des Pharaons endurcis, qui osèrent traiter d'indiscretion & de securité outrée , l'exa&titude du Saint , qui l'accuserent d'introduire des nouveautez , & d'imposer des Loix onereuses , qui declamerent contre sa pieté & censurèrent ses predications ; tellement que la licence n'osant se montrer , & ajoutant à la grandeur du libertinage , le mépris & l'ingratitude , on coupa la queue de sa mule : mais Dieu qui a promis de prendre pour lui les bons ou les mauvais traitemens de ses Ministres , en punition de l'abus qu'on faisoit des tresors de ses misericordes , frappa dans le moment toute cette contrée d'un fleau qui fit getair pendant cinq années generally tous les Habitans. Le Ciel devint d'airain , le Soleil sans force & sans chaleur , la nature com-

me engourdie suspendit ses operations & ses fecunditez ordinaires, les plantes & arbres furent frappez jusques dans leurs racines; les Troupeaux perirent dans leurs Bergeries. Dans cette desolation generale on pleure, on gemit, on a recours au Saint pour obtenir grace. Saint Bertrand comme un autre Moÿse leve les mains au Ciel pour demander misericorde; & enfin Dieu l'accorde aux prieres de son Serviteur, (a) *pro Populo deprecatus est & plaga cessavit.* En reconnoissance d'un tel bienfait, on donne chaque année à son Chapitre tout le Burre qui se fait dans ce Pays la semaine de l'Octave de l'Ascension. Jugez si celui qui est si vivement touché des miseres corporelles, doit être encore plus sensible aux spirituelles; comme David il est desseché par un zèle douloureux à la vuë des pécheurs qui abandonnent la Loi de Dieu: il voudroit les gagner tous; il ne cesse d'annoncer la parole, il prêche la verité, il combat les endurecis sans les aigrir, il condamne leur crime en épargnant leurs personnes, il imite la sagesse éternelle qui surmonte la malice des hommes avec une douceur admirable; il desire que le mal soit ôté, & jamais il ne s'empporte contre ceux qui lui resistent, parceque la charité est inseparable de la paix.

(a) Num. 16.

La douceur & l'humilité, dit S. Bernard, sont deux sœurs qui ont contracté une alliance indissoluble en Jesus-Christ. Saint Bertrand, porté pour ainsi-dire sous ces deux aîles & instruit de ces admirables leçons, ne songea dans tous ces événemens fâcheux qu'à imiter la douceur de J. C. Quand je dis qu'il fut doux & humble, ne vous figurez pas un homme foible & timide, qui s'avilit par scrupule ou par ignorance, & qui n'osant agir pour le prochain par une fausse crainte d'offenser Dieu, l'offense en effet par une négligence criminelle. Il a fait voir dans toutes ces rencontres, où il a été contredit ou rebuté, que la douceur chrétienne n'inspire rien que de grand; & que bien loin que l'humilité ait rien de bas, c'est plutôt une vertu héroïque qui élève l'ame & qui la soutient dans les occasions les plus périlleuses. Dans ces choses merveilleuses il ne faut pas omettre la charité: un homme du caractère de St. Bertrand ne pouvoit pas manquer d'être tendre & compatissant envers les pauvres; car il n'y eut jamais homme plus détaché de tout ce qu'il y a de temporel; on ne pouvoit pas dire de lui comme de tant d'autres, qu'il se parat au dépens de son épouse, & que mangeant les pechez du Peuple, il n'eut aucun soin des pecheurs.

Il regardoit les biens Ecclesiastiques comme les vœux des Fidèles, comme la rançon des pechez & le patrimoine des pauvres: ils trouvoient leur bien dans ses mains comme dans une banque assurée, où il profitoit pour leur secours; & la part qu'il en retenoit pour lui n'étoit pas d'un maître absolu, mais d'un ceconome scrupuleux. La foi lui fit regarder les pauvres de Jesus-Christ comme des Seigneurs infiniment élevez au-dessus de lui.

C'est ainsi, mon Dieu, que pensent & qu'agissent ces grandes ames que vous suscitez de temps en temps pour la gloire de votre Nom, & pour l'exemple & la condamnation du monde. Mais qu'a fait cet Evêque predestiné pour s'assurer vos miséricordes & pour vous porter à les augmenter toujours? Il en a usé envers les autres comme vous en usiez envers lui. A mesure que vous repandiez sur lui vos miséricordes avec profusion, il rependit de même les siennes sur les hommes; sçachant qu'il étoit écrit (a): donnez & l'on vous donnera. En effet, Comminges, Auch, Tarbes, ont été comme les divers théâtres où les charitez & les miséricordes de S. Bertrand ont paru avec éclat; & ce Saint n'a passé dans toutes les Villes ou Vilages de ces

(a) Luc. 6.

Contrées que pour y faire du bien.

On voit avec admiration encore aujourd'hui les glorieux restes de ses liberalitez, & de l'étenduë de l'amour qu'il avoit pour ses enfans, qu'il engendra en Jesus-Christ : Son attention à leur procurer tous les avantages possibles en est une preuve convainquante. Pour en sçavoir quelque chose, il ne faut que rappeler l'état pitoyable où fut reduite cette Ville dans le sixième siècle, par l'embrasement, le pillage & la destruction entiere de ses édifices, d'où elle ne se seroit jamais relevée si Saint Bertrand ne fut venu, lequel comme un autre Nehemias en rebatit les murs, repara les batimens & la remit autant qu'il lui fut possible dans son ancien état ; il n'épargna rien pour lui procurer un nouveau lustre digne de son origine. Les Habitans dispersez reprirent leur demure, les pauvres abandonnez, trouverent un azile; les uns & les autres un bienfaiteur & un pere. Sa charité s'étendoit à tout afin de pouvoir donner à tous; à peine ses revenus suffisoient-ils pour satisfaire ses inclinations ; & voilà pourquoi il garda, comme nous trouvons, l'Archidiaconné & le Canoniat, afin de pouvoir operer tout le bien qu'il s'étoit proposé de faire dans une Ville qui se ressent encore de ses charitez, & qui subsiste par un effet de

l'amour qu'il a eu pour elle. Aussi en reconnaissance elle a pris le nom de son bienfacteur ou de son second Fondateur, Saint Bertrand, au lieu de Lyon de Comminges; ce qui denote le merite éclatant & la sublimité de ses vertus; je serois infini si j'en faisois le détail. Qui jamais a porté plus loin l'accomplissement de ses devoirs, l'ardeur de la devotion, le zele de la maison de Dieu, la ferveur de la sollicitude pastorale. Dieu l'a rendu si illustre par la grandeur de sa naissance, par l'éminence de ses dignitez & par l'étenduë des travaux Apostoliques, que je puis dire que ce que fut Jacob parmi les Patriarches, Moÿse parmi les Prophètes, Sanson parmi les Juges, David parmi les Rois, St. Paul parmi les Apôtres, Saint Bertrand l'a été parmi les Evêques de son siècle: comme Moÿse il a gouverné son Peuple avec de grandes peines; comme Samson il a combattu les ennemis de Dieu avec des fatigues incroyables; comme David il a été dans les travaux depuis sa jeunesse; comme S. Paul il a travaillé plus que tous les autres; comme Jacob il a mérité la louange d'avoir fini & achevé ses ouvrages dans toute leur perfection.

Depuis qu'il feut revêtu de l'Episcopat jusques au moment de sa bienheureuse

mort ; il ne s'attacha qu'à pratiquer les devoirs propres de son ministère ; visitant les Eglises , tenant des Synodes , conferant les Ordres sacrez , instruisant les Prêtres , dirigeant les consciences , prêchant la parole de Dieu , administrant les Sacremens : en tout cela rien d'extraordinaire , sinon qu'il le faisoit d'une maniere non ordinaire , parce qu'il le faisoit en Saint ; c'est-à-dire , parce qu'il le faisoit avec fidelité , descendant à tout jusqu'à converser avec les pauvres , & à enseigner lui-même la doctrine chrétienne aux enfans ; parcequ'il le faisoit avec assiduité , ayant les heures réglées , ses jours , tous les temps marquez , parce qu'il le faisoit avec perseverance & sans relâche , parcequ'il le faisoit toujours avec une ferveur vive & animée , ne se déchargeant point sur les autres de ce qu'il pouvoit lui-même porter , le premier au travail & le dernier à le quitter ; enfin parcequ'il le faisoit avec une droiture & une pureté d'intention qui relevoit devant Dieu le prix de toutes choses , & leur imprimant un caractere de sainteté , n'ayant en vuë que Dieu , que le bon plaisir de Dieu , que l'honneur de Dieu.

Oui la vuë de plaire à Dieu a fait toute son occupation , & il a tout fait dans le desir de lui plaire ; mais il ne suffit pas que

cet amour l'arrache de sa solitude & lui fasse parcourir tant de Diocésés qu'il a éclairés par sa doctrine & édifié par ses exemples, il faut qu'il l'arrache à lui-même pour le transporter de la terre au Ciel. Grand Saint, vous qui n'êtes plus en état d'être choqué par les loüanges, après avoir vécu dans l'humilité & avoir travaillé si efficacement à l'augmentation de la gloire de Dieu ! recevez encore ce plaisir dans la beatitude, que nous glorifions Dieu en vous, puisqu'il veut être glorifié dans ses Saints. Je suis obligé avant la conclusion d'avoüer que je ne puis dignement parler de vous, parceque la plûpart de vos vertus me sont inconnuës ; si l'éloquence humaine est foible pour loüer celles qui nous ont paru, que puis-je dire de ce qui nous est caché ? Toutefois nous n'avons qu'à regarder les derniers jours de sa vie pour juger de ceux qui les ont precedez. Ayant vieilli dans les travaux Apostoliques & épuisé ses forces par les jeunes & les penitences, il apprit avec joye sa dernière heure : Dieu qui veut que nous soyons affurez de cette peine du peché, nous a caché le temps que nous en devons être punis : il fait quelquefois la grace d'en avertir ceux qui la doivent recevoir comme une recompense plutôt que comme une peine ; loin d'ici maladies cor-

porelles, infirmités humaines qui avez plusieurs fois exercé sa patience, retirez-vous; vous avez pû commencer ce sacrifice, mais vous n'aurez pas l'avantage de le consommer; ce sera une mort il est vrai, mais non pas cette mort affreuse que la peine du péché, & que la justice divine employe pour apprendre à ceux qui se croient des Dieux sur la terre, qu'ils ne sont que terre devant Dieu. Celle qui approche de Saint Bertrand, est une *mort précieuse devant Dieu-même*, parcequ'il l'envoie pour couronner sa vertu; il s'y étoit préparé par un détachement entier de toutes les choses d'ici bas; elle avoit fait le sujet ordinaire de ses meditations & de ses discours; il l'avoit désirée autant que le commun des hommes la craignent. Sentant approcher le jour de sa dissolution, il se fit porter dans son Eglise pour renouveler devant l'Autel de la Vierge, les Actes de foi, d'esperance & de charité; là repandant son ame devant le Seigneur il la recommanda à sa divine misericorde; il mourut dans une conformité parfaite à la volonté de Dieu.

Saint Bertrand aussi tranquille en mourant qu'il avoit été durant sa vie, veut, suivant la volonté de Dieu, mourir ou ne pas mourir; comme un autre Saint Martin, travailler encore s'il est nécessaire à son Peu;

ple; ou aller recevoir la recompense de ses longs travaux; son ame est remplie de cette heureuse tranquillité que donne la bonne conscience. Il employe les derniers momens de sa vie à instruire sa Maison, à exhorter ses freres à la charité, à la pieté & aux autres vertus chrétiennes. Quel spectacle digne d'admiration de voir un Saint Pasteur consumé de peines & de fatigues, environné de son Chapitre auquel il recommande le soin de ses brebis, dont il lui laisse la conduite, l'observance de la regle qu'il a embrassée, & l'union & la concorde dont il se declare le Pere! Contemplez-le étendu sur son lit, levant les mains au Ciel pour raconter (a) les graces que Dieu a faites à son ame, & achevant ainsi son sacrifice. Enfin denué de ses forces, après avoir vivement exprimé la ferveur de sa charité & de sa tendresse, plein de joye & comme assuré de sa recompense, il rendit, en louant Dieu, son bienheureux esprit à son Créateur, qui l'avoit formé pour sa gloire, le sixième d'Octobre de l'an 1126. regnant en France Louïs VII. le Jeune. Son Corps Bienheureux fut enterré dans une Chapelle de son Eglise, qui est à côté de celle de la Vierge. La Communauté qu'il avoit formé, le Clergé qu'il avoit refformé, les

(a) Psal, 65.

enfans qu'il avoit instruits & les pauvres qu'il avoit soulagez, inconsolables d'avoir perdu leur pere, firent par leurs larmes & par leurs benedictions l'ornement de sa pompe. C'étoit comme une multitude d'Anges terrestres qui conduisoient son Corps au Tombeau, & qui sembloient disputer aux Anges du Ciel, qui portoient son ame dans le sein de Dieu, à qui lui rendroit plus d'honneur. Vous voyez par là que la charité donne le prix à toutes les autres vertus, & que c'est elle qui les couronne.

CHAPITRE II.

Des Miracles de Saint Bertrand.

AVANT de traiter le sujet de ce Chapitre, je ne crois pas inutile de donner une petite connoissance des Miracles. Ce que je commence en disant, qu'ils ne sont autre chose que des effets surnaturels que Dieu produit par sa vertu pour la manifestation de sa puissance, ou pour l'affermissement de sa Religion quand il les juge necessaires. Par là il paroît qu'il n'est pas expedient qu'il s'en fasse continuellement, ni qu'il ne s'en fasse aucun. S'il s'en faisoit
 tou-

toûjours , à force d'être ordinaires , ils passeroient pour des choses naturelles ; il arriveroit ou que les anciens seroient insuffisans , ou que les derniers seroient inutiles. La coutume feroit qu'on ne les admireroit pas , la foi s'affoiblirait par ces évidences continuelles , & l'on auroit plus d'attention aux signes visibles de la puissance de Dieu , qu'aux effets invisibles de sa grace. Il ne convient pas non plus que les Miracles ayent cessé ; car si l'on n'en voyoit quelquefois de nouveaux , on douterait des anciens. La foi de plusieurs est devenuë si foible , qu'elle a besoin de temps en temps d'être ranimée par quelque événement extraordinaire : le Peuple demande des signes & des prodiges ; & quoiqu'il reçoive tous les jours force marques de l'amour & de la misericorde de Dieu , il veut encore voir par temps les merveilles de son pouvoir. Aussi le Seigneur plein de charité , a toûjours usé des Miracles pour descendre à la foiblesse de ses enfans. Quand il voulut publier l'ancienne Loi , il voulut forcer par des prodiges inouis un Peuple naturellement porté à l'idolâtrie , à le reconnoître pour le vrai Dieu. Dans l'établissement de l'Evang le il a voulu montrer qu'il étoit le Legislatteur souverain & le Maître de la nature , en communiquant à ses Apôtres le

pouvoir de faire des Miracles & de mettre par ce moyen le sceau à la parole & à la predication Evangelique. Depuis la primitive Eglise ce don des Miracles n'est pas si commun, mais aussi il n'est pas aujourd'hui si necessaire, parceque la foi naissante n'étant dans ces premiers temps qu'une jeune plante, devoit être, pour croître & se fortifier, arrosée & nourrie par ces graces extraordinaires. Mais maintenant que cette foi a jetté de profondes racines, & qu'elle est en état de se soutenir, elle n'a plus besoin de ce secours. Non pas que les Miracles ayent cessé, je pretends qu'ils subsistent encore & que Dieu les a continuez dans ces derniers siècles pour manifester la gloire de notre Saint, lequel a renouvelé les Miracles par les mêmes moyens que les Apôtres ont employez. C'est-à-dire que par des prodiges de charité & de zèle il a converti, il a prêché, il a édifié & il a sanctifié les fidèles qui lui étoient commis; & Dieu par un effet de sa misericorde & de sa puissance pour soutenir les gens de bien & confondre les impies, a guéri les malades, a fait entendre les Sourds, marcher les Boiteux, parler les Muets, a delivré les Esclaves, par les merites & les prieres de Saint Bertrand. Voici quelques uns de ces Miracles.

I.

Un Diacre travaillant à la conversion d'une femme de mauvaise vie, se laissa prendre par ses attraits, au grand scandale de tout le Peuple; mais ayant reconnu sa faute & avoué humblement son crime, il feut reçu à penitence & absous par notre Saint; cette malheureuse refusant de profiter de sa benignité, méprisa au contraire ses avertissemens; c'est pourquoy en punition de son endurcissement elle feut livrée à Sathan, qui s'étant d'abord saisi d'elle la tourmenta en différentes manieres, & expira en presence de tout le monde.

II.

Les Habitans d'une ou plusieurs Vallées du Diocèse de Tarbe avoient pillé, vexé, & opprimé leurs Voisins; Saint Bertrand y alla pour y prêcher, & les exhorta à reparer les dommages causez à leurs freres, ce qu'ils refuserent de faire; au contraire ajoûtant crime sur crime, ils se mocquerent de ses discours & le traiterent ignominieusement, jusques à couper la queue de sa Mule: le Saint ne pouvant plus differer la correction de ces seditieux, & usant de la dignité dont il étoit revêtu en qualité de Nonce Apostolique, jetta l'interdit dans tout leur Pais: dans ce moment le Ciel devint d'airain & la terre de fer; les animaux ne pro-

duisirent aucun fruit pendant cinq ans ; rien ne prospera sur la terre. Ces miserables reconnoissant leur faute , furent se jeter aux pieds du Saint , qui se laissant flechir par leurs larmes , appaisa la colere de Dieu par ses Prieres , & remit leur Pais dans le premier état. De là est venu le tribut qu'ils se sont imposez eux-mêmes par reconnoissance en forme de Vœu , de donner au Chapitre regulierement chaque année tout le burre qu'on fait pendant une semaine. On y envoie des Deputez pour le recevoir à l'offrande de la Messe le jour de la Pentecôte ; & ils sont si exacts que si on manquoit d'y envoyer , ils sommeroient d'avoir à observer l'usage dans la crainte où ils sont d'encourir les disgraces du Saint , ou de s'attirer du Ciel quelque autre semblable malheur.

I I I.

Une femme de distinction , étant possédée du Demon & agitée de plusieurs convulsions , fut guerie par l'aspersion de l'eau benite que le Saint fit à la Messe.

I V.

Saint Bertrand commanda à un qui nioit son crime , de tirer un d'un vase d'eau froide , laquelle que froide eut la vertu miraculeuse de laver la main sacrilege de cet homme

V.

Une autre femme accusée d'un peché, dont elle étoit coupable ; pour le cacher en appella avec serment à la sainteté du Saint, voulant prendre la main de Saint Bertrand, sa main secha dans le même moment.

VI.

Un homme riche avoit usurpé une partie d'un Cimetiere pour bâtir sa maison, refusant de restituer, quelque raison qu'on lui alleguât, il fut atteint d'une maladie languissante dont il ne revint jamais.

VII.

Saint Bertrand fut aussi illustre par les Miracles qu'il opera après sa mort, que par ceux qui parurent pendant sa vie. Le détail nous meneroit trop loin, mais on rapporte plusieurs possédez qui ont été délivrez de l'esprit malin par son secours, plusieurs aveugles qui ont recouvré la veüe par son assistance, plusieurs boiteux qui ont reçu la force de marcher par son intercession, plusieurs Muets qui ont eu l'usage de la langue par la confiance qu'ils ont mise en lui, sans compter un grand nombre de malades attaquez de différentes especes de maladies, qui se rendant de près ou de loin à son Tombeau, ont été gueris ou soulagez par son secours, & ont reconnu sa

protection, après avoir fait leur dévotion à ses saintes Reliques.

VIII.

Saint Thomas de Cantoberi inspira à un Malade qu'il cherissoit, d'avoir recours à la charité de notre Saint; s'étant trouvé un peu mieux, il l'envoya pour visiter son Sepulchre; & ce ne fut pas inutilement, puisque dans peu il fut remis dans une parfaite santé.

IX.

Les soins charitables que notre Saint s'est donné pour retirer les Esclaves des mains de leurs tirans sont encore très-miraculeux. On en conte 8. qui ont été delivrez de leurs chaînes par sa protection & ses prieres. Mais le plus remarquable de tous est celui de Sanctius Sparra; c'étoit un Capitaine du Roi d'Espagne, qui s'étant jeté dans les Pirenées, ravageoit avec sa Troupe, les Valées d'Auzun & de Lavedan, & reduisoit toute la frontiere, par ses concussions & ses voleries, dans la dernière desolation. Saint Bertrand, encore vivant, touché des larmes & de la misere de ces Peuples, qui implorerent son secours, alla trouver Sanctius pour le prier d'épargner ces misérables & de se relâcher des droits de la guerre, & lui promit qu'un jour, par reconnoissance, il lui feroit du plaisir, & qu'il recevroit des

marques de sa protection & de son amitié. Sanctius Sparra ne peut résister à la demande de notre Saint, non plus qu'autrefois Attila, Roi des Huns, à l'éloquence & à la sagesse de saint Leon, qui lui demanda la délivrance de la Ville de Rome. Ce Capitaine s'en retourna dans son pays & laissa ces Peuples en paix, accordant tout à saint Bertrand; au bout de quelque tems, & même après sa mort, Sanctius fut pris par les Maures & mis dans les fers: une nuit, occupé de sa misere, repassant dans son esprit les actions de sa vie, il se ressouvint de la conference qu'il avoit eüe dans un tel pays, avec un Evêque qu'on regardoit déjà comme Saint; il rappella qu'il lui avoit dit, (si vous m'accordez ce que je vous demande pour ces Peuples, vous recevrez dans quelque occasion quelque bienfait de moi.) A cette pensée, voyant que son malheur ne pouvoit être plus grand, ni le besoin plus pressant, il l'invoqua du fonds de son cœur & le pria de se souvenir de sa promesse. Le lendemain matin Sanctius se trouva à Barcelonne délivré de ses chaînes & hors de l'esclavage, sous lequel il gémissoit; de là est venue la devotion établie dans ce Pais pour ce Saint: le Chapitre même de Barcelonne a eu demandé des Reliques de ce Saint; & à l'occasion de ce Miracle

on a bâti un Hermitage à l'honneur de St. Bertrand sur la Montagne de Montjoüi qui donne sur la Mer, tout-auprès de la Ville de Barcelonne, où l'on dit la Messe, & où il y a même un Hermite marié selon l'usage du País. Ce Miracle a donné lieu aussi d'établir une fête solennelle dans son Eglise, qui se celebre le second de Mai, appelée l'Apparition & la revelation de S. Bertrand. Quoique les Miracles ne fassent pas les Saints, rien pourtant ne prouve plus la sainteté que ce don que Dieu accorde à ses Elûs, je me contente de rapporter ceux-ci comme étant les plus averez.

CHAPITRE III.

De la Canonisation de Saint Bertrand.

C'EST un Oracle du Saint Esprit, prononcé par la bouche d'un grand Roi, que la memoire du Juste sera éternelle (a) *in memoria aeterna erit justus*, & que celle des pecheurs perira & perit tous les jours (b), *perit memoria eorum*; en effet, tandis que saint Bertrand ne pensoit qu'à servir Dieu sur la terre, qu'à vivre dans l'humilité & le mépris, tant de grands hommes

(a) Psal. III. (b) Psal. 9.

idolâtres de leur grandeur & enflés de leur fortune y étoient recherchez, respectez, redoutez; ils n'étoient attentifs qu'à leur propre gloire, & il n'étoit attentif qu'à la gloire de Dieu; ils ne pensoient qu'à éterniser leur nom dans le monde, & lui ne travailloit qu'à y rendre le nom de Dieu plus celebre. Qu'est-il arrivé? Toute la grandeur des uns s'est évanouïe, leur fortune dans un moment a été détruite, ils ont disparu; & la mort en les faisant disparaître aux yeux des hommes, les a effacez de notre souvenir; on ne parle point d'eux; & si l'on parle de quelques-uns, ce n'est pas pour solemniser leurs fêtes, pour chanter publiquement leurs louanges, ni pour implorer auprès de Dieu leur secours. Au lieu que la gloire des Saints, & en particulier celle de Saint Bertrand, est une gloire solide & durable: sans avoir jamais cherché à briller dans le monde, il y est plus connu & plus reveré que tous les Monarques & tous les Conquerans de l'Univers. Voyez la preuve de cette verité clairement deduite. Il n'eut pas plutôt fermé les yeux du corps à la lumiere, que sa sainteté se manifesta dans tout son jour; les Miracles qu'il avoit operez pendant sa vie se repandirent après sa mort; les pauvres, les riches, les malades & les affligez vinrent d'abord à son

Tombeau, où son Corps sans voix sans vie, prophétisoit aussi-bien que celui d'Elisée, & conservoit toujours la même vertu & le même don des Miracles, en chassant les Demons, en guerissant les malades, en éclairant les aveugles, en faisant entendre les sourds, en faisant parler les muets & marcher les paralitiques. Environ 30. ans s'écoulerent, pendant lesquels on vit tant de prodiges à son Tombeau qu'on ne douta point de sa sainteté; c'est pourquoi son Clergé, qui tenoit à cœur ses bienfaits & ses vertus, se joignit au Cardinal Hyacinte, & à Guillaume II. Dandoffielle, Archevêque d'Auch, Legat du St. Siège, & Neveu de S. Bertrand, pour solliciter auprès du Pape sa Canonisation, ou pour mieux dire sa Beatification.

Pour y parvenir plus aisement, Vital, Chanoine d'Auch & Protonotaire Apostolique, fut chargé de faire les informations & les procédures nécessaires, qu'il dressa en faisant la vie du Saint, qu'il fit imprimer en latin & qu'on ne trouve pas à présent. Alexandre III. étant venu à Montpellier, où il tint un Concile, dans lequel il excommunia Victor IV. Anti-Pape, examina la vie & la mort, les vertus & les Miracles de St. Bertrand: après des mures deliberations & un examen exact de ses saintes actions, il le

proposa à l'Eglise comme un sujet digne de l'invocation & de la pieté des fidèles ; il en ordonna, ou permit l'Office, dont nous avons dans les Archives les Legendes, avec Octave, dans un vieux Breviaire écrit en lettre gothique. Après qu'Alexandre III. eut déclaré la sainteté de notre Saint, plusieurs Eglises en celebrent la fête, comme Toulouse, Auch, le Puy, Narbonne, Rieux, Tarbe & Lectoure, & tous les fidèles l'invoquerent dans leurs Prières : la Cathedrale sur tout devint celebre par le concours du Peuple qui se rendit à son Tombeau, pour obtenir par son intercession les graces du Ciel. Ce Decret ne se trouve pas, soit parceque le Pape étant hors de Rome, il ne garda pas dans cette ceremonie toutes les formalitez qu'on commençoit d'y observer dans ce temps ; soit parcequ'il reservoit à lui-même ou à ses Successeurs l'avantage de le faire plus universel. C'est ce qui se fit vers le milieu du douzième siècle.

Bertrand de Miramont étant mort, Bertrand de Goth, né à Villandran dans le Diocèse de Bordeaux, d'une illustre famille, fut fait Evêque de Comminges en 1295. par Boniface VIII. qui trois ans après le transféra à l'Archevêché de Bordeaux qu'il posseda six ans. Ce Pape étant mort parmi

les grands demelez qu'il eut avec le Roi de France, Bertrand de Goth fut mis à sa place, par la faction du Cardinal de Prato, confident de Philippe le Bel, & couronné à Lyon sous le nom de Clement V. En 1305. y ayant fait quelque sejour, il retourna à Bordeaux, puis à Toulouse, où il feut informé des grands Miracles qui continuoient de se faire au Tombeau de Saint Bertrand: Comme il en portoit le nom & qu'il avoit été un de ses Successeurs dans le siége de Comminges, il s'y transporta après l'Epiphanie de l'an 1309. où étant arrivé, il examina en Souverain, les prodiges continuels qui se faisoient; lesquels étant accompagnez des merveilles qui avoient precedé, il jugea à propos d'exposer ses saintes Reliques à la veneration du Peuple, de pouvoir les porter dans les processions, & de rendre à ses sacrez ossemens le culte que l'Eglise rend à ses Saints: c'est pourquoy ayant fait bâtir un magnifique mausolée, il le canonisa solennellement, dit Baillet & du Saucay, dans le Martirologe de France. En levant le sacré Corps du Tombeau, où il étoit depuis sa mort précieuse, il le plaça de ses propres mains dans une riche & précieuse Chasse, laquelle il avoit expressement faite faire à ses dépens, & qu'on porte encore en procession seulement le jour du
grand

grand Jubilé. Le Decret qui fut fait alors, avec les formalitez requises, & qu'on conserve dans les Archives, dit que le Pape fit cette ceremonie le 16. de Janvier de la quatrième année de son Pontificat, assisté de quatre Cardinaux, l'un Prêtre & les autres Diacres; des deux Archevêques de Rouën & d'Auch; de six Evêques, de Toulouse, d'Alby, de Maguelonne, d'Aire, de Tarbe & de Comminges, dit Bosan de Salignac; de cinq Abbez, de Simorre, de Fontfroide, de l'Echelle-Dieu, de Bonnefont, & de Benissons-Dieu ou Nisors. Il fixa trois fêtes de ce Saint. 1°. La principale au 16. d'Octobre, qui est le jour de la mort de St. Bertrand. 2°. Sa Translation au 16. de Janvier, qui est le jour de cette ceremonie, auquel le Corps du Saint feut tiré du Tombeau, & exposé comme il est aujourd'hui à la veneration publique. 3°. Son apparition au 2. de Mai, qui est une fête qu'on celebre pour honorer les premieres marques de la sainteté du Saint, comme sont les premiers Miracles qui portent ou determinent le Peuple fidèle à invoquer un Serviteur de Dieu comme saint.

Ce Pape fut le premier qui porta le Siége à Avignon, ou sept Papes ont siégé pendant 70. ans. Après y avoir residé cinq ans il mourut à la Roquemaure, Diocèse de

Nîmes : on porta son Corps en Gascogne pour être enterré à Verfeffe , Diocèse de Bazas , comme il l'avoit ordonné.

Voilà la véritable Canonisation de Saint Bertrand : deux Papes examinerent ses vertus , sa mort & ses Miracles ; ils prononcent sur sa Sainteté ; l'un commence à lui rendre un culte Religieux , en permettant d'en faire son Office , d'offrir le sacrifice à son honneur ; l'autre venant se prosterner à son Tombeau le fait ouvrir 183. ans après : trouvant son Saint Corps entier , le leve de terre pour faire rendre à ses sacrez offemens l'honneur & le culte que l'Eglise rend aux Reliques des Saints. Reste de sçavoir quel de ces deux l'a canonisé , Alexandre ou Clement ; pour parler , selon le langage qui s'observe sur cette matiere dans la Cour de Rome depuis huit ou neuf siècles , je dis qu'Alexandre III. Beatifia ce grand Serviteur de Dieu , & Clement V. le Canonisa. C'est ce qu'il faut éclaircir & prouver un peu plus au long , pour l'amour de la verité & la gloire du Saint.

Par le mot de Canonisation en général , il faut entendre une declaration que l'Eglise fait de la sainteté d'un Serviteur de Dieu après sa mort : or cette declaration s'est faite en différentes manieres , & on n'a pas gardé de tout temps les mêmes formalitez.

Jusques au neuvième siècle, il y a des Saints canonisez par la voix du Peuple, il y en a de canonisez par le Pape : ceux que le Peuple a canonisez étoient de personages qui ont donné leur sang pour la foi, comme les Martirs ; ou qui ayant pratiqué les vertus dans un degré éminent, sont morts en odeur de sainteté, comme les Confesseurs. Le Peuple fidèle, desireux de marcher sous leurs traces, les a invoquez & honorez avec l'approbation des Evêques & des Pasteurs : de là vient qu'il y a des Saints propres & Patrons de chaque País : on peut dire de ceux-ci qu'ils n'ont eu d'autre Canonisation que la voix & la piété du Peuple. Il y en a de canonisez par le Pape ou par les Evêques seulement : autrefois on conservoit dans chaque Diocèse les Catalogues qu'on nommoit *Dyptiques*, c'est-à-dire, selon la signification du mot grec, *Tables pliées en deux*, où on écrivoit le nom des Saints personages qui étoient morts en odeur de sainteté, pour en faire mention au Canon de la Messe. D'abord on ne metoit dans ce Catalogue que les Martirs, parce qu'ils étoient les seuls dont on faisoit la fête dans les premiers siècles ; ensuite on y joignit les Confesseurs, & Saint Martin est un des premiers non-Martirs qu'on y ait mis. Quand on vouloit declarer un Saint,

on inferoit son nom dans les *Dyptiques* des Saints, c'est-à-dire, selon l'usage de Rome, dans le Canon; car à Rome on ne recitoit les *Dyptiques* que pendant le Canon, ce que faisoit le Diacre ou Sou'diacre pour soulager le Prêtre; & de-là est venu le mot de canoniser un Saint; & quand on excommunioit quelqu'un, on effaçoit son nom des *Dyptiques*: Si le Saint étoit mis dans ce Catalogue par l'ordre de l'Evêque, il étoit canonisé dans le Diocèse; si c'étoit par ordre du Pape, il étoit canonisé par toute l'Eglise.

Dans les siècles suivans, comme dans le fixième, septième & huitième, il y eut une autre maniere de canoniser les Saints; c'étoit d'obtenir du Souverain Pontife la permission d'ériger des Autels sur les Tombeaux des Saints & d'y célébrer le saint Sacrifice à leur honneur, comme raporte Baronius & Pierre Damien, à la fin de la vie de Saint Romuald, mais depuis le dixième siècle on a été plus réservé dans les Canonisations. Les Papes ont exigé une preuve autentique de la sainte vie & des Miracles du Serviteur de Dieu; & après un examen exact & de grandes formalitez, ils declarent dans une Congregation generale des Cardinaux, par un Decret solemnel qu'on peut & qu'on doit invoquer, honorer, & prier

prier un tel, & le regarder pour Saint. St. Ulric, Abbé de Cluny, fut mis au rang des Saints par le Pape Jean XV. par un Acte qui est le premier qu'on trouve de cette espece. Puis dans le douzième siècle S. Hugon, Evêque de Grenoble, par Innocent II. aussi-bien que saint Bernard, premier Abbé de Clairvaux; saint Edouard, Roi d'Angleterre, par Alexandre III. Dans cette ceremonie on donne deux Decrets; le premier s'appelle Beatification, & le second Canonisation: ils ne different que du plus ou du moins; tous les deux se font avec la même exactitude, mais le dernier est plus solennel & plus autentique. Dans le premier, qui est la Beatification, le Pape permet d'appeler Bienheureux un Serviteur de Dieu; & dans le second, qui est la Canonisation, il ordonne de l'appeler Saint & de l'en croire. Dans le premier il consent qu'on rende un culte religieux & public dans certains Lieux seulement; dans le second il veut qu'on lui rende ce culte generalement par tout. Dans le premier, la permission d'en dire la Messe est restrainte à de certains Lieux, Diocésés ou Provinces, non pas dans le dernier. Dans le premier on laisse le Corps dans le Tombeau jusques à ce qu'il en soit plus amplement enquis, ou si les Reliques sont exposées à la veneration des

fidèles, on ne permet pas de les porter en procession. Enfin la Beatification n'oblige personne, au lieu que la Canonisation oblige tout fidèle.

Par tout ceci nous voyons que la gloire d'un Saint est plus brillante lors qu'il y a deux Decrets, qui declarent & confirment la sainteté d'un Serviteur de Dieu, que lors qu'il n'y en a qu'un; les preuves & les recherches sont plus certaines, les miracles plus averez; les voix & les suffrages unanimes de deux Congregations generales ne peuvent que reveiller & augmenter la pieté & la devotion. Ainsi l'amour de la vérité, & la vûe de satisfaire ma devotion particuliere, & le desir de marquer publiquement ma reconnoissance pour plusieurs graces singulieres, que je suis persuadé devoir à l'intercession de saint Bertrand, me determinent à croire qu'il a été beatifié par Alexandre III. & Canonisé par Clement V.

Je le prouve premierement par l'autorité des Historiens Ecclesiastiques: *tot prodigiis*, dit du Saucay dans le Martyrologe de France, *in sepulchro eminevit, ut à Clemente Papa V. qui media vice in Episcopatu Convenarum ante Apostolatam successerat, Venerandum ejus nomen, quo Clemens ipse à divina regeneratione insignitus fuerat.* Les prodiges qui parurent à son Tom-

beau, dit Baillet dans la vie de ce Saint, porterent le Pape Clement V. qui avoit été l'un de ses Successeurs dans l'Evêché de Comminges avant que de passer au siège de Bordeaux, à le canoniser le 16. de Janvier 1309. environ 180. ans après sa mort. Ces 2. grandes autoritez suffiroient. Que si l'on trouve dans Oihenart de Mauleon, historien de Gascogne, dans le Necrologe de l'Abbaye de la Case-Dieu, le terme de *Canonisari* attribué à Alexandre, je dis qu'il faut prendre ce mot *Canonisari* pour un terme general, qui dans la commune signification denote les premieres assurances que l'Eglise donne de la sainteté d'un Saint.

Secondement, si Alexandre III. eut Canonisé Saint Bertrand, selon l'étendue de la signification de ce mot, les Historiens en diroient quelque chose; car ils ne manquent pas de rapporter qu'il canonisa S. Bernard, S. Edouard, sainte Helene, Vierge, & saint Canut, Roi de Danemarch; ce qui doit faire croire qu'il ne fit que la Beatification simple, qui valoit une Canonisation des premiers temps.

Troisièmement, quand Clement V. leva le saint Corps de terre, il n'a appelé le Saint que Bienheureux; *banc igitur Civitatem Beatus Bertrandus gloriosus Christi Confessor olim Episcopus Convenarum se pen-*

nis virtutum erigens post presentium cursum dierum latus ingredi meruit. † Ce terme denote que le Pape même étoit persuadé que ce qu'Alexandre avoit fait, n'étoit que déclarer le saint Bienheureux, en quoi consiste la Beatification, & que sa cérémonie étoit la Canonisation.

Quatrièmement, après la Canonisation d'un Saint on n'a plus besoin de recourir au Pape: on peut l'invoquer, & honorer ses Reliques, selon la coutume de l'Eglise; au lieu que quand Alexandre parla, il se borna à déclarer la sainteté du Saint, sans permettre de lever son Corps pour porter ses Reliques en Public.

Cinquièmement, depuis le Decret d'Alexandre jusques à Clement, il y eut pendant 147. ans douze Evêques qui tinrent le siège de Comminges; ils faisoient l'Office du Saint; ils voyoient de leurs yeux les fidèles aller en foule sur son Tombeau pour implorer son intercession; ils étoient témoins des Miracles qui s'y operoient. Si la Canonisation eut été faite, quelqu'un d'eux auroit entrepris de relever les Reliques & les exposer à la veneration publique. Dans cette supposition ils auroient peu le faire de leur propre autorité; mais il n'y en eut pas

† C'est ainsi que parle le Decret de la Canonisation.

aucun qui l'entreprit ; marque visible qu'il falloit une permission du Pape ; c'est-à-dire une Canonisation universelle. Pour la procurer, il falloit suivre les formalitez de la Cour de Rome, s'exposer à des frais immenses, que le Chapitre, ni le Clergé du Diocèse n'étoient pas en état de supporter. Clement avoit été un de ces Evêques, qui portoit même le nom de Saint. Retenu par ces raisons, il leva, étant Pape, toutes ces difficultez, épargna toutes ces dépenses, il n'exigea point de procez Verbal, point de preuves, ni d'autres formalitez ; parcequ'il avoit été témoin oculaire des miracles qui se faisoient au Sepulchre ; c'est pourquoi pour abbreger le ceremonial de la Canonisation, il vint la faire lui-même sur le Lieu.

Sixièmement, le Decret de la Translation de Saint Bertrand, peut-on repliquer, n'est pas un Decret de Canonisation. On se trompe ; car quand on canonise un Saint, comme j'ai dit, on permet de relever les Reliques, & de les porter en procession, & d'obliger tout fidèle à les honorer : c'est ce qui fut fait par Clement. Mais la difference qu'il y a, c'est qu'il est autrement dressé que s'il eut été donné à Rome, ou on ne fait que permettre la Translation, au lieu que par celui-ci le Pape la fait lui-même ; tellement qu'il ne feut pas necessaire d'y

faire mention ni de l'examen de la Congregation des Rites, des suffrages du College, ni de l'instance de ceux qui demandoient la Canonisation. Mais il n'en est pas moins valable pour cela; au contraire il est plus respectable, plus venerable & plus glorieux pour le Saint que le Pape ait lui-même fait la Translation, que s'il l'eût faite faire par commission.

CHAPITRE VI.

Qui enseigne à honorer les Reliques des Saints, & sur tout celles de Saint Bertrand.

Dieu qui est admirable dans la predication de ses Saints, ne l'est pas moins dans le culte qu'il leur fait rendre sur la terre, & dans la voye qu'il découvre aux hommes pour les porter à suivre leurs exemples & à imiter leurs vertus; il semble qu'il ne suffit pas d'avoir relevé la gloire de Saint Bertrand pendant six siècles, dans l'Eglise de Comminges & les Diocésés voisins, en revelant ce qu'il a operé en lui, lors qu'il l'a élevé dans cet état de gloire reservée à ses Elûs; il a encore rehaussé l'éclat de son culte ici bas, en preservant son

Saint Corps de pourriture ; grace qu'il n'accorde pas à tous les Saints ; car les vers qui consomment ce qu'il y a de foible & de fragile dans les autres corps, respectent celui-ci. Et plusieurs siècles après sa mort il est trouvé aussi entier qu'il l'étoit le jour de sa Sepulture. Quelque temps après que le Corps du premier homme est sorti de la main de Dieu, il est condamné à être réduit en poudre ; mais comme le Corps de notre Saint demeure toujours entre les mains de celui qui l'avoit créé, il est exempt de cette loi, & il participe à l'incorruptibilité de son auteur. Ce sont des privilèges réservés à certains favoris de Dieu, & l'on peut être saint sans être reconnu pour saint. Celui-ci est mis au nombre des Saints par l'Eglise, qui ne peut se tromper dans l'honneur qu'elle rend à leurs cendres, puisque en honorant ainsi les dépouilles des Serviteurs, nous rapportons tout l'honneur au maître, qui nous a déclaré qu'en les honorant nous l'honorons (a). Ainsi l'Eglise nous donne des Saints pour honorer Dieu par eux ; & Dieu fait les Saints, lui-même, pour faire éclater sa bonté. Quand nous adorons Dieu en leur présence, nous entrons comme en société de prières avec le Saint à qui les Reliques appartiennent.

(a) Math. 10.

Si les heretiques des derniers temps, qui ne veulent se soumettre à la foi de l'Eglise, à la tradition de nos Peres, & qui prennent aussi pour une idolatrie l'honneur que nous avons accoutumé de rendre aux Reliques des Saints, nous demandent quel est l'objet de notre veneration quand nous nous prosternons devant des Corps qui sont sans vie, nous leur repondrons que nous y adorons le Saint Esprit, dont ils ont été les Temples, comme parle St. Paul (a); que nous y honorons les glorieuses cicatrices que ces corps ont reçues pour la deffense de la verité, & pour la gloire de l'Evangile; que nous y écoutons les leçons continues que ces Corps nous font de n'aimer que Dieu, & de ne craindre point la mort quand il s'agira de travailler pour son nom.

S'ils nous demandent d'où nous tirons cette doctrine? Nous leur repondrons que c'est de l'Ecriture, de la tradition de tous les siècles les plus reculez. Lorsque Moÿse sortit de l'Egipre, il emporta les offemens de Joseph, comme il l'avoit lui-même ordonné aux Enfans d'Israël (b): *tulit quoque Moyses ossa Joseph suum, eo quod adjurasset filios Israël dicens: Visitabit vos Deus efferte ossa mea hinc vobiscum.* Moy-

(a) Rom. 8. (b) Exod. 13.

sa porta avec lui les ossemens de Joseph , parcequ'il avoit recommandé aux Enfans d'Israël , disant : le Seigneur vous visitera , tirez d'ici mes os , & emportez - les avec vous. C'est de lui que l'Ecriture dit encore (a) , *ossa ipsius visitata sunt & post mortem prophetaverant* : on visita ses ossemens , & ils prophetiserent après sa mort. Qui osera dire qu'il n'étoit pas permis de regarder avec une veneration religieuse, les os de ce saint Patriarche , desquels l'Ecriture parle si honorablement. Il est rapporté au quatrième livre des Rois , qu'en ensevelissant un homme on jeta le Cadavre dans le Sepulchre d'Elisée , lequel recouvra la vie en touchant les ossemens du Prophète : *Quidam sepelientes hominem projecerunt cadaver in Sepulchro Elisei , quod cum tetigisset ossa Elisei , revixit homo*. Qui seroit assez incensé pour dire que les os d'Elisée , par lesquels Dieu opera un si grand Miracle , ne sont pas dignes de respect ; puisque l'Ecclesiastique declare même que son Corps, quoique mort, prophetisa ; *mortuum Corpus ejus prophetasse*. Or pourquoi ne pas honorer le Corps du Prophète , puisque les eaux même ont respecté le Manteau d'Elie : car nous lisons dans le même livre, qu'Elisée ayant étendu le Manteau de

(a) Eccl. 49.

son maître dessus le Jourdain, les eaux se diviserent pour faire passage au Prophète: Que Josias ayant détruit le reste des Idoles, & réduit en cendres les ossements des autres morts, il ne voulut pas qu'on touchât par respect à ceux du Prophète: *Dimittite cum nemo commoveat ossa ejus.* Ces autoritez engagerent les Peres du quatrième siècle, d'enseigner aux Fidèles de leur temps le respect pour les Reliques; laquelle doctrine ils avoient sans doute reçue de leurs ancêtres.

Si de l'ancien Testament nous passons au nouveau, nous trouverons qu'une femme malade, l'Hemorroïsse (a) qui avoit dépensé tout son bien sans recevoir aucun soulagement, ne fait que toucher la Robe de J. C. & se trouve d'abord guérie. Voilà ce que fait le Corps du Maître, que tout le Peuple s'empressoit de toucher (b), parce qu'il en sortoit une vertu qui guériffoit tout le monde, *quia virtus de illo exibat & sanabat omnes.* Et voyez ce que fait le Corps des Serviteurs. La seule (c) ombre de Pierre guérit des maladies incurables. Les Ceintures (d) de Paul chassent les Démons; & pourquoi le Grand Antoine conservoit-il avec un soin si Religieux la Robe de S. Paul Hermite, & se faisoit-il

(a) Marc. 5. (b) Luc. 6. (c) Act. 5. (d) Act. 19.

tant d'honneur de s'en revêtir aux jours solennels de Pâques & de Pentecôte, que parce qu'il regardoit comme un bien précieux capable d'attirer les bénédictions du Ciel sur lui & sur ses Disciples ?

Si l'Écriture nous prouve le respect & la vénération des cendres & des ossements des Saints, la tradition de tous les siècles, & l'usage ancien & perpétuel de l'Église, nous convainquent encore mieux de cette vérité. Voici comme parle le Clergé de Smirne, au rapport d'Éusebe, dans la lettre circulaire du martyr de St. Policarpe, son premier Evêque, qui souffrit sous les Empereurs Marc Aurele & Lucius l'an 167.

Verum invidus ille atque amutus semper infestus Damon, cum vitam ab ineunte etate sine ulla reprehensionis labe transactam intelligeret, atque idcirco immortalitatis corona ipsum esse redimitum; operam dedit ne corpus illius à nostris auferretur Porro Centurio corpus in medio collocatum ut moris est, concremavit; nos demum ossa illius gemmis pretiosissimis cariova colligentes ubi decebat condidimus; quo in loco nobis convenientibus concedet Deus natalem ejus martirii diem cum hilaritate & gaudio celebrare, tum in memoriam eorum qui glorioso certamine persuncti sunt, tum ad postereros ejusmodi exemplo erudiendos & con-

firmandos. Le Demon, cet ennemi malin & enieux, voyant que notre saint Evêque avoit passé la vie, depuis sa jeunesse, sans tâche, ce qui lui merita la couronne de la glorieuse immortalité, usa de toutes ses ruses, pour nous priver, après sa mort, de ses sacrées Reliques; mais le Prefet ayant fait brûler son Corps au milieu d'un bucher, selon son ordre, nous ramassâmes ses sacrez ossements & ses cendres comme il convenoit, nous les avons enfermez dans un lieu decent, & les conservons avec plus de soin que les pierres precieuses; c'est là qu'avec la grace du Seigneur nous nous assemblons avec joye pour honorer le jour de son martyre, aussi-bien que pour renouveler la memoire de ceux qui sont morts comme lui, & pour instruire & confirmer dans la foi, par un pareil exemple, ceux qui viendront après nous. Par la tradition de l'Eglise de Jerusalem, nous sçavons, au rapport du même Auteur, que les Chrétiens regardoient avec respect la chaire de S. Jacques Apôtre, premier Evêque de cette Ville. Par la tradition de l'Eglise de Cappadoce, nous voyons dans S. Basile, que les os des Saints sont des precieuses Reliques lors qu'ils souffrent la mort pour J. C. *Si cupiam irrogatur mors pro Christi nomine, pretiosa censentur reliquia sanctorum ejus.*

Par la tradition de l'Eglise d'Antioche, de Constantinople, de Sirie, nous sçavons que cette pieuse coutume s'observoit par tout. Que ne dit pas S. Aster, Evêque d'Amasée, dans le Pont; les Saints peuvent beaucoup après leur mort; ils rendent du service aux hommes quand ils gemissent sous quelque malheur ou calamité humaine; ils courent comme vers un azile, à ces lieux où les corps de ces bienheureux reposent, là ils trouvent la guérison de leurs miseres & de leurs maladies, & on peut dire que ces niches des martyrs, sont comme des ports exempts des troubles & des tempêtes de cette vie. *Multa sancti possunt etiam mortui; beneficia conferunt hominibus, qui humanis casibus & calamitatibus premuntur tanquam ad asilum aliquod ad ea loca properant in quibus beati illi requiescunt..... Hinc inopia solvuntur & agritudines curantur, ac demum perturbationum ac tempestatum omnium vite hujus vel ut tranquilli sunt portus, sacra martirum septa.* J'obmets, pour éviter d'être diffus, ce qu'ont dit S. Isidore, Theodoret, saint Ambroise & saint Augustin, qui font voir la tradition de l'Eglise d'Egipie, de Syrie, d'Italie & de l'Afrique. Que ne dit pas encore S. Hierome contre Vigilance, Prêtre de Barcelonne & natif de Commin-

ges, qui erroit dans ce point; *honoramus reliquias martirum ut cum cuius sunt martires adoremus. Honoramus servos, ut honor servorum redundet ad Dominum, qui ait, qui vos suscipit me suscipit.* Nous honorons les Reliques des martyrs afin d'adorer celui à qui les Martyrs appartiennent: nous honorons les Serviteurs, afin que l'honneur des Serviteurs retombe sur le Seigneur, qui a dit, qui vous méprise me méprise. En effet quand nous nous prosternons devant les Reliques des Saints, on ne les regarde pas comme les mediateurs de redemption, mais seulement d'intercession; on les prie de prier Dieu pour nous, c'est pour cela qu'on finit toutes les Oraisons de l'Eglise, par Jesus-Christ notre Seigneur. *Per Dominum nostrum Jesum Christum.*

Il y a grande difference entre l'invocation de Dieu & l'invocation des Saints: l'invocation de Dieu est une priere par laquelle nous demandons à Dieu, comme l'Auteur de la nature, de la grace & de la gloire, tous les biens dont nous avons besoin, & que nous ne pouvons recevoir que de lui; cette invocation renferme une souveraine adoration qui ne convient qu'à Dieu seul: au lieu que l'invocation des Saints, est une priere par laquelle nous les supplions de demander à Dieu pour nous,

les mêmes biens que nous lui demandons, n'y ayant que lui seul qui puisse nous les donner : Et cette invocation renferme une inferiorité dans ceux que l'on invoque, qui ne peut jamais convenir à Dieu. On ne reconnoît pas les Saints pour les auteurs des graces qu'on demande; on sçait que c'est Dieu seul qui peut les distribuer; on les prie seulement de les lui demander pour nous. De là vient que nous disons à Dieu dans nos prieres, *ayez pitié de nous, écoutez-nous*; & nous nous contentons de dire aux Saints, *priez pour nous*. Que si on leur dit *defendez-nous, soutenez-nous, sauvez-nous*, on ne pretend nullement qu'ils puissent nous sauver par eux-mêmes, mais seulement par leurs prieres, en nous obtenant des graces qui nous portent à faire le bien, à fuir le mal, & à perseverer dans la vertu jusqu'à la mort. Ceci ne suppose pas que les Saints puissent d'eux-mêmes connoître nos prieres ou nos besoins, mais qu'il suffit que Dieu les leur découvre, comme il reveloit tant de choses aux Prophètes avant qu'elles arrivassent, ou de quelqu'autre maniere qu'il lui plait. Il y a des auteurs qui jugent que pour nous rendre utiles les prieres que l'on adresse aux Saints, c'est assez que Dieu les connoisse, & qu'il voye que le desir d'obtenir ses gra-

ces nous porte à en user ainsi, afin que nos prieres, unies à celles des Saints, soient plus puissantes auprès de lui.

Convaincus de ces grandes veritez qui ont été en usage dans l'ancienne Eglise, & constamment pratiquée par les Peres, nous croyons qu'il faut adorer un seul Dieu, à qui seul l'adoration proprement dite convient : mais que nous honorons les Saints comme les amis de Dieu, nous les reverons, nous les aimons & nous les invoquons. Pour ce qui est de leurs Corps & de leurs offemens, que nous appellons les Reliques des Saints, nous ne les adorons pas, mais nous les reverons, nous les respectons, comme des gages qui leur appartiennent ; nous les plaçons dans les lieux décents, nous les y conservons, nous les baisons, nous nous inclinons, nous y flechissons les genoux devant, nous les portons avec respect dans les processions ; ce qui est une partie du culte religieux que nous rendons aux Saints pour Dieu, & à cause de Dieu seul adorable. Dans ce sens, qui trouvera mauvais que nous respections des Corps que les demons mêmes reverent, eux qui après les avoir tentez & affligez les craignent dans le Sepulchre ? Des Corps où le Saint Esprit repose invisiblement, des Corps qui ont honoré J. C. dans les aus-

teritez de la penitence, ou les douleurs du martire. Il n'est pas permis d'honorer les corps quels qu'ils soient pendant leur vie ; ils sont même plus dignes de haine que d'honneur, parceque le peché y reside, du moins quand à la racine, s'il n'y est pas toujours dans les fruits. Mais après que la mort à détruit cette racine malheureuse, les corps de ceux qui sont morts dans la grace meritent d'être honnorez, parceque le peché n'y est plus ; & que tout morts qu'ils sont aux yeux des hommes, ils sont vivants devant Dieu qui n'abandonne jamais les siens, non pas même dans le tombeau. Au même instant que le Corps mort toucha celui du Prophète Elisée, il ressuscita ; Dieu voulut par sa bonté qu'un corps sans vie eut le pouvoir de la redonner à celui qui l'avoit perduë en demeurant lui-même comme auparavant parmi les morts ; afin que dans la suite de tous les siècles l'on reconnut par cet exemple que lors même que l'ame n'est point presente, comme dans les corps des Saints, ou les saintes Reliques que nous honorons, Dieu opere par ces corps des effets de sa misericorde ; soit pour faire éclater par lui la gloire de son nom, ou pour le recompenser de ses merites à cause de la demeure que leur ame juste y a faite pendant le temps

que ce Corps lui a preté son ministère. Honnorons-donc les cendres de ces amis de Dieu ; leur memoire est en benediction dans les Villes & dans les deserts , & leurs ossements maintenant arides & dessechez , sortiront pleins de force & de vigueur, du lieu saint ou la pieté les conserve.

Le Ministre Dallier se recrie dans son livre , de l'objet du culte religieux, que dans les trois premiers siècles cette pratique n'étoit pas en usage ; cela est vrai : mais cet Ecrivain de mauvaise foi ne distingue pas assez le dogme d'avec les questions de discipline. La foi enseigne à traiter religieusement les Reliques que la veneration que l'on a pour elles est pieuse & licite ; mais la question touchant les circonstances de leur culte religieux est de pure discipline ; sçavoir s'il faut lever du Tombeau les sacrez ossements des Saints , en quel lieu il faut les placer , sur les Autels , ou en des endroits élevez , environnez d'or ou d'argent, ou de pierres precieuses ; s'il faut les porter dans les processions ou les exposer à la vûe du public ; si on peut les diviser , les inserer dans des Reliquaires , ou les porter au col par devotion. Cette discipline qui peut changer & varier selon les tems & les lieux, n'étoit pas en vigueur dans les trois premiers siècles de l'Eglise, à cause des perse-

utions ; les fidèles craignoient que, voyant les payens si enclins à l'idolâtrie & ennemis des chrétiens, ils ne vomissent des calomnies contre ce culte, nous accusant d'adorer des hommes morts, ils ne les prophanasent ou les méprisassent ; enfin, de peur qu'ils n'adorassent les Saints à qui les Reliques appartennoient comme des divinitez, en leur érigeant des Autels comme ils faisoient à leurs Heros. La paix étant renduë à l'Eglise, ce culte fut introduit dans toutes les Eglises. Approuvé de tous les Peres, autorisé des Conciles, voici comme parle celui de Nicée 7^e. œcumenique : *servator noster Christus fontes salutaris sanctorum reliquias nobis reliquit, multis modis beneficia in debiles fundentes*, notre Sauveur J. C. nous a laissé les Reliques des Saints, qui sont des fontaines salutaires qui rependent de grands bienfaits sur les hommes foibles. Notre foi est qu'il est avantageux, utile & pieux d'honorer les Reliques, qu'on a regardé de tout temps leur mépris, & leur irreverence impie & damnable ; telle a été la pratique de l'Eglise depuis son commencement. Il est vrai qu'il n'y a aucun precepte Divin ni Ecclesiastique qui nous oblige à cela, comme avoient les Centaurois de (a) Magdebourg ; mais tout ce

(a) Tom. 2.

qui n'est pas commandé n'est pas pour cela inutile ; & quoiqu'il ne soit pas nécessaire absolument pour le salut d'avoir recours à elles , il est bon de le faire , étant nécessaire en general d'invoquer les Saints pour entretenir un saint commerce entre l'Eglise militante & l'Eglise triomphante.

Or si les Reliques des Saints doivent être honorées , avec quel respect ne doit-on pas regarder celles de Saint Bertrand , qui reposent dans cette Eglise ? Lui , qui ayant sanctifié cette Contrée par la ferveur de sa pieté , par l'amour pour son Dieu , par l'ardeur de son courage , par la force de sa patience , par la droiture de ses vûes & par la profondeur de son humilité , nous a été donné comme un autre Ange celeste , pour presenter à Dieu les vœux & les prieres de ceux qui ont recours à lui.

CHAPITRE V.

Où l'on expose les motifs qu'on a eus , & les démarches qu'on a faites pour demander & pour obtenir la Relique de saint Bertrand.

IL y avoit long-temps que les Citoyens de l'Isle Jourdain avoient conçu le loüable desir de posséder une Relique de S. Bertrand ; il y avoit long-temps qu'ils avoient
caché

tâché d'obtenir ce trésor, qu'ils n'auroient pas cru payer assez par le sacrifice de leurs biens & de leur vie ; on avoit autrefois demandé cette grace, toujours on avoit trouvé des difficultez qui avoient fait échoüer leur bon dessein ; on ne douta pas qu'un jour il ne reussit. On se contenta d'user alors de patience, par la raison que les entreprises qui regardent le bien commun, sont toujours traversées au commencement ; & qu'en matiere d'affaires, quand les premières difficultez sont applanies, le temps emmene le reste. Sans penetrer trop avant dans les secrets de la Providence, nous sçavons que Dieu éprouve quelquefois ses enfans par des contradictions apparentes pour augmenter leur merite, afin que sa grace jettant de plus profondes racines dans leurs cœurs, elle porte des fruits plus meritoires, lors que le temps des troubles est passé. Ainsi quelques demarches qu'on eut faites par ci-devant, après avoir soupiré dans l'amertume de leur ame pendant 600, ans en vûë de posseder ce grand trésor, la reussite a été reservée dans ces jours, pour porter les peuples à le desirer avec plus d'ardeur, à le demander avec plus de ferveur, à ranimer leur courage pour les convaincre enfin de l'importance du bien, par les difficultez de l'obtenir.

Ils avoient pour principe deux grands motifs également louables & pieux ; motif de charité paternelle, motif d'intérêt propre ; il est naturel de se déclarer sans réserve, en faveur de ceux qui nous ont précédés en naissant dans un même lieu ; quoique notre nature soit corrompue, nous ne saurions étouffer ces sentimens sans trouver au dedans une Loi qui les reclame. Mais laissons ces motifs trop bas pour des cœurs que la piété élève plus haut. De quoi s'agit-il dans la demande de cette Relique ? que se propose t'on ? C'est d'enrichir & d'illustrer une Eglise, depuis longtemps érigée sous le nom de Saint Martin, dans laquelle saint Bertrand a été regeneré, & a fait pendant sa vie mortelle ses vœux au Seigneur ; c'est de l'y faire honorer. Il est vrai qu'il est mis dans le Breviaire du Diocèse, mais son culte commençoit à se ralentir & à s'abolir par une coutume ordinaire, & par le malheureux penchant que nous avons pour la nouveauté ; c'est, dis-je, d'y renouveler ce culte, de le ranimer, de le rendre plus solemnel & plus universel : Enfin ces genereux Israélites ne se proposent rien, sinon qu'ils esperent qu'ayant devant leurs yeux ces ossemens & ces cendres en veneration, ce Saint sera d'une maniere particuliere leur Patron, & leur protecteur.

l'Ange tutelaire de leur cité; apuïez sur cette religieuse confiance, que puisque les Comtes de leur Ville ont eu l'avantage d'être les Peres de S. Bertrand, ils trouveront dans ce glorieux Evêque un intercesseur auprès de Dieu qui leur attirera des secours d'en haut, qui offrira leurs prieres, qui leur fera agréer leurs vœux, qui plaidera leur cause, & qui se rendra comme l'agent & comme le cooperateur de leur salut éternel. Car puisqu'il a eu tant de pouvoir, tant de bonté pour les autres peuples qui ont eu recours à lui dans leurs prieres & leurs besoins, qu'elle charité n'aura-t'il pas pour eux-mêmes qui sont ses enfans par le droit de leur naissance? O! qu'il seroit à souhaiter (disoient les plus zéléz) que ces Reliques venerables fussent conservées dans cette Eglise? Quels prodiges n'y feroient-elles pas? Comme c'est la Ville de la Contrée la plus considerable, c'en est aussi la plus débordée; il semble que le monde y étale ses pompes avec plus de liberté qu'ailleurs, & que Satan y fasse ses œuvres sans contradiction. Les erreurs y revivent, le vice y trouve mille moyens de s'y cacher; & sans doute que le zèle du venerable Chapitre, qui est la bonne odeur de J. C. que les prieres des Religieux & des Vierges qui l'habitent, reçoivent un puissant secours de

la presence des Reliques de ce serviteur de Dieu. Car si les Reliques des Saints sont appellées par saint Chrysostome *des Colonnes, des Tours, des écueils, des lampes ardentes*, nous aurions lieu d'esperer que celles de saint Bertrand seroient à l'égard de cette Ville, comme des colonnes qui soutiendroient dans la foi les ames fidelles, comme des Tours qui les defendroient contre les attaques de l'ennemi de leur salut, comme des écueils contre lesquels viendroient se briser les tentations les plus dangereuses, comme des lampes ardentes qui en dissiperoient les tenebres du libertinage, de l'erreur & de l'impieté. Si Saint Basile a dit que les Reliques des Saints purifient les elemens, fortifient les corps, & sanctifient les ames. S'il a remarqué que la presence des Reliques de sainte Julie feut une benediction pour les eaux de Cappadoce; & si en raportant la reponse que firent les quarante Martirs au Tiran qui les persecutoit, il ne craint pas de dire, que *l'air feut consacré par leurs paroles, les démons consternez, & les Anges remplis de joye*; pourquoy ne dirons-nous pas que les Reliques de S. Bertrand apporteroient ici une pareille benediction, & qu'elles attireroient des grandes faveurs sur ceux qui viendroient les honorer. Tels étoient les gemissemens &

les prieres des ames fidèles, telles étoient leurs vûës; la gloire de Dieu, la protection du Saint & l'esperance de pouvoir obtenir les mêmes benedictions que Dieu rependit sur Aminadab pendant le temps que l'Arche du Seigneur demeura dans sa Maison, qui n'étoit que la figure des biens sacrez qui reposent dans nos Temples.

De si saintes dispositions meritoient bien d'être exaucées : le Ciel ne fut pas toujours d'airain, ni Dieu sourd à leurs prieres. Le tems propre pour cela étant venu, Mrs. du Chapitre, du Senéchal, conjointement avec les principaux de la Ville, s'assemblerent pour déliberer sur les moyens qu'il y avoit à prendre. On commença à députer deux Chanoines, Mr. de Ste. Marie & Mr. Fager, vers le Chapitre de S Bertrand, qui est depuis six cens ans le Gardien de ce sacré dépôt, qu'il a reçu de ceux qui l'ont precedé, pour le transmettre à ceux qui viendront après nous, afin qu'ils le fassent eux-mêmes passer aux autres qui les suivront jusqu'à la consommation des temps. Mais comme les grandes faveurs ne s'obtiennent que difficilement, ils trouverent une voye qui leur facilita la réussite: ce fut de s'adresser à M. l'Evêque, pour lui proposer leur dessein, & le prier de l'approuver. La chose lui parut pieuse; il ne

trouva rien que de loüable dans toute cette démarche. Ayant reçu une lettre pour faire leur Commission avec succes, ils continuerent leur voyage. Le jour étant venu pour en exposer la cause, ils comprirent d'abord, par la disposition des esprits, qu'ils ne l'avoient pas entrepris inutilement; & pleins de confiance, ils en dirent le motif, en representant avec force, que le comble des desirs du Peuple de cette contrée, consistoit à pouvoir jouïr d'une Relique de S. Bertrand; qu'étant né à l'Isle, il seroit bon & utile qu'il y fut honoré & glorifié, comme il l'est dans ce Temple auguste, & venerable monument de la pieuse antiquité, qui contient ses cendres depuis l'heureux moment de sa gloire; que le moyen d'étendre son culte à l'avantage de tant d'ames fidèles qui soupiroient après cet honneur, étoit de se rendre propice à leurs prieres.

Messieurs du Chapitre, composé des sujets zélés pour la gloire de Dieu, capitulairement assemblés, après avoir examiné toutes choses, accorderent la demande par une Délibération signée, selon l'usage, de tous les Assistans, & datée du sixième Juin mil sept cens trente-trois. Et pour suivre les regles observées dans l'Eglise, prescrites

par les Conciles (a) en de pareilles occasions, & d'une maniere conforme à la sainteté de l'action & à l'édification du public; Mr. Souvile, Chanoine, se joignit aux Deputés, pour annoncer à Monseigneur, qu'on consentoit à cette sainte œuvre, puisqu'il n'y trouvoit pas lui-même aucun inconvenient, & le pria d'en marquer le tems, & de vouloir avoir la bonté, pour la satisfaction de ceux qui devoient y avoir quelque part, d'y assister, & de faire de ses mains l'extraction pour donner plus de poids & d'autorité à cette ceremonie. Il accepta le tout, & fixa le sixième de Septembre pour le jour auquel elle se feroit. Les Messieurs de l'Isle, charmez que toutes choses eussent réüssi à leur gré, se retirerent. Il fallut consulter Mgr. l'Archevêque de Toulouse, pour lui faire agréer le saint Depôt qu'on devoit mettre dans son Eglise Collegiale. M. de Crillon étant absent, on s'adressa à Mrs. les Vicaires Generaux, qui consentirent à cette Translation. Ils ordonnerent entre autres choses, qu'on cheroit dans la Ville le premier jour que la Relique y seroit portée, avec l'Office de la Translation; qu'on prepareroit un lieu descent pour la placer; qu'on exposeroit pendant trois jours le saint Sacrement, & ils

(a) *Concil. Trid. Sess. 25.*

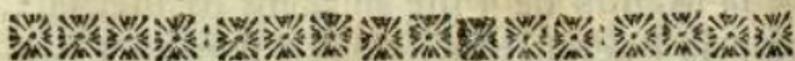
permirent une quête, pour trouver par cet expedient le moyen de solemniser cette Fête d'une maniere honorable, sans être onereuses à personne; car le Trésor de l'Evangile doit s'acquérir en vendant toutes choses pour avoir le champ où il doit être caché. (a) C'est ici qu'on a vû des exemples de la liberalité des premiers Chrétiens, chacun s'estimant heureux de contribuer de ses facultez à cette sainte œuvre; non pas en donnant beaucoup, mais en donnant peu du peu que la necessité du temps permet de posséder. S'il étoit permis de découvrir les œuvres que la véritable pieté fait cacher, pour n'être vûës que de Dieu, qui en est le remunerateur, il seroit facile de convaincre le public qu'il y a encore de la foi dans Israël, aussi bien que du zèle pour l'honneur de notre sainte Religion, aussi meritoire que celui de ces Anciens qui offriront ce qu'ils avoient de plus précieux, pour orner le Temple de Jerusalem après que (b) Nehemias en eut fait rébâtir la Ville.

Le tems fixé allant expirer, les Messieurs du Chapitre de l'Isle nommerent les plus sages & des plus moderez de leur Corps, qui par leur voix & leur âge furent reconnus propres pour se charger de ce sacré Trésor: on y ajouta d'autres Ministres in-

(a) Matth. 13. 14. (b) 2. Esd. 2.

ferieurs, qui devoient servir de Levites, pour le porter ou le garder. Les Messieurs de la Maison de Ville en firent de même : on pria quelques principaux, comme Consul, Juge, Bourgeois, de se joindre à la Compagnie. On élût quelques personnes pour fournir à la dépense, & régler les frais en chemin, pour donner des ordres, & les faire executer, pour ordonner la marche, & y faire observer une sage discipline ; tellement que sans conter ceux-là, il y eut d'autres volontaires qui en firent grossir considérablement le nombre. Tout cela pourtant fit naître des embarras qu'on ne prévoyoit pas au commencement, & fit naître des difficultez dont on ne s'avisa que sur le point de partir. Ici tous les articles nécessaires furent diversement agitez, qui partagerent même un peu les opinions, ce qui est toujours inévitable quand il y a plusieurs avis à donner : Mais comme on avoit pour principe un zèle qui rend toutes choses faciles, on eut pour fin une charité qui souffre tout. On regla tout, on disposa tout, & on pourvût à tout avec l'approbation de tous. Tant il est vrai que quand les hommes se proposent la gloire de Dieu, quelque diversité de sentimens qu'il y ait dans les affaires qu'ils traitent, c'est une verité indubitable, que tout con-

90 RELATION DE LA TRANSLATION
tribué au bien, & tout va selon les vœux de
ceux qui l'aiment.



CHAPITRE VI.

Arrivée de Messieurs de l'Isle à S. Bertrand.

LE jour donc étant venu pour executer ce grand dessein, on partit de l'Isle avec tout le bagage; les uns à pied, comme les Gardes, les autres à cheval. On permit de s'avancer tant qu'on voudroit; pourveu qu'on se joignit à Valcabrere, dans un Convent de St. Antoine, qui est à demi quart de lieuë de St. Bertrand. Les principaux de la députation prirent le chemin de Guerison, pour faire à la Vierge, dans la Chapelle de cette fameuse Solitude, des vœux au nom de tous les citoyens, afin de demander au Seigneur, par son intercession, de benir leur entreprise, de diriger heureusement leur marche, & de la finir en paix. Ayant repris la route, ils arriverent enfin à Valcabrere: Monseigneur de Beauveau, Archevêque de Narbone, qui faisoit sa residence par temps au Château de Sentelix, dans le Diocèse de Rieux, pour se délasser des travaux de son ministere, avoit resolu d'assister à cette ceremonie pour encourager ses

anciennes brebis dans leur entreprise : Cependant ayant marché une journée, il se trouva incommodé chez Mr. de Lansac, Abbé de Bonnefont, il fut contraint de rebrouffer, après avoir mandé en diligence à M. de Comminges & à M. de Tarbe, qui arriverent le 4. de Septembre au soir, de ne pas l'attendre. Un moment après, les M^{rs}. de l'Isle s'étant reposez un peu, se rangerent en Procession pour faire leur entrée dans la Ville, de la maniere qu'il convenoit au sujet qui les y emmenoit. Ils annoncerent leur départ par les Cloches du Convent : d'abord on entendit celles de la Ville, qui étoit le signal qu'on avoit donné pour s'assembler. A l'instant tous les Beneficiers furent s'habiller, & marcherent sous leur Croix. Ayant rencontré au milieu de la côte la Procession accompagnée de celle des PP. Cordeliers, celle-ci passa devant celle de St. Bertrand ; ensuite venoit celle du Chapitre de l'Isle, avec tout le Corps de la Députation, dont quatre portoient le Pavillon où étoit le Buste qu'on avoit fait faire pour la Relique : les Consuls & Magistrats s'y joignirent ; & dans cet ordre on entra dans l'Eglise au son de toutes les cloches de la Tour : On se rangea devant l'Autel de S. Bertrand pour y entendre un Motet composé à cette occasion.

PARAGRAPHE PREMIER.

*Cinquième de Septembre, & premier jour de
la Translation.*

Pour rendre cette festivité plus auguste, & pour engager le Peuple à y assister avec plus de fruit, Monseigneur accorda des Indulgences & les Cas réservés. On commença l'Office de la Translation aux premières Vêpres, chantées par la Musique: M. de Comminges y officia en présence de M. de Tarbe, assis sur un fauteuil au côté gauche de l'Autel, étant accompagné des Chanoines & Députés de l'Isle, qui entrèrent au Chœur comme dans leur Eglise, auxquels on donna même le pas.

Vêpres étant finies, on fit l'extraction, la Croix à la tête; tout le Clergé fut se ranger en demi-cercle au tour du Mausolée, qui est derrière l'Autel du Chœur: Les Seigneurs Evêques suivirent, & monterent dans un petit espace qui est derrière le grand Autel & le Mausolée: le Syndic du Chapitre presenta les clefs de la grille de fer & d'une seconde porte, qui ferment la Niche où est la Chasse qui contient tous les sacrez Ossemens. On l'ouvrit; & après
les

les avoir respectueusement regardez avec une sainte frayeur, Monseigneur fit porter le Buste de Messieurs de l'Isle; & ayant fait approcher les Députez, quelques Archidiacres, Chanoines, les Medecins & les Chirurgiens; en leur presence il leva deux Ossemens, & demanda à M. Coufier & Burgalat, Medecins, comment se nommoient ces deux Reliques: ils répondirent que c'étoit une côte, dite *Costa legitima*, & un Os vertebral du Thorax. Mr. Martin, Secrétaire du Clergé, coucha les mêmes termes dans le Verbal, tandis que Monseigneur posa les deux saints Ossemens dans le Buste, qui fut fermé à deux clefs, qu'on bailla à deux Chanoines de l'Isle: il fut encore lié d'un gros ruban, & cacheté aux quatre coins. Le Buste ainsi garni, fut mis jusques au lendemain auprès de la Chasse, qui fut exactement réfermée, la porte & la grille de même.

§. II.

Sixième de Septembre, & second jour de la Translation.

AL'heure ordinaire on dit Matines avec la magnificence des plus grandes solemnitez: les Chanoines & Prébendez de

Q

l'Isle y assisterent. Le concours du peuple fut si grand dans ce jour, qu'à peine l'Eglise pouvoit les contenir. Les Messes qui s'y dirent, les Sacrements qui s'y administrerent, & les étrangers qui y accoururent, firent connoître qu'il y avoit peu de différence entre le grand Jubilé & cette Fête. Vers les neuf heures arriverent les Penitens de Montregeau, sous leur Croix & leur Sac, pour accompagner dans leur Ville le Trésor qu'on devoit y apporter la nuit suivante. On pria les Députés, que Monseigneur traita tout ce temps, de dîner avant l'Office, pour faire les choses avec plus d'ordre. A dix heures commença la Messe Pontificale, Mr. de Tarbe présent, avec toutes les ceremonies qui s'observent quand un Evêque officie en presence de son Chapitre. On porta sur l'Autel le Buste, contenant la Relique qu'on y avoit mise la veille. La beauté de la Musique, la regularité du chant, & le grand nombre des Ministres tirerent du fond du cœur de tous les assistans, attendris à la vûë de ce saint spectacle, cet aveu sincere, que le Tout-Puissant dans toute sa gloire habitoit dans ce Lieu, & qu'il avoit pour agréable cette grande solemnité que la seule pieté y faisoit celebrer.

Après la Messe, Monseigneur monta sur son Trône, ayant la Mitre à la tête, tenant

la Croffe d'une main, & les deux Verbaux de l'autre : il appella les Deputez de l'Isle, qui étoient Mr. de Ste. Marie, Mr. Faget, Mr. Barreli, & Mr. Sudria, Chanoines ; Mr. Broqua, Mr. Valent, Mr. Becanes, Mr. Bernadou & Mr. Cembres, Prebendez ; M. Roubineau & M. Robert Laïques, tous rangez devant lui, il leur fit un Discours court, mais pathetique, pour les exhorter à faire honorer cette Relique, à faire enforte que par leurs soins elle serve à reveiller la foi des fidèles, à fortifier leur esperance, & à les unir ainsi à leur Dieu par un parfait amour, afin que la gloire de Dieu s'augmente, que son culte s'étende, & que par elle le salut des ames se consume, souhaitant enfin qu'après ces biens spirituels leur Ville & leurs campagnes soient protégées par l'intercession de ce Saint, & soient délivrées de l'incursion de l'Ennemi, de la malignité de l'air & de la malice des méchans. Cela fait, il donna le Verbal à Mr. de Ste. Marie, & une copie à Mr. Lemazuyer, pour être gardée dans les Archives, ensuite il dit de prendre la Relique enfermée dans le Buste, que deux Messieurs de l'Isle mirent dans leur Pavillon. Monseigneur entonnant l'Hymne *Veni Creator* ; les Processions commencerent à défile, les Penitens, le Chapitre, puis celle

66 RELATION DE LA TRANSLATION
de l'Isle, & les Mrs. portant le Pavillon
environné de Fusiliers ; les Seigneurs Evé-
ques suivirent jusqu'à la porte de Cabirole ;
là ils donnerent la benediction à tous ceux
qui étoient du voyage, & se separerent.
Tout le Chapitre de St. Bertrand, Magis-
trats & Consuls descendirent la côte ; au
fond tous s'étant mutuellement embrassez,
firent leurs adieux avec des sentimens aussi
sinceres, & d'une amitié aussi tendre que le
Peuple d'Ephese (a) témoigna à St. Paul
en se separant sur le bord de la mer.

C'étoit à la verité un grand sujet d'éton-
nement & d'instruction, tout ensemble, de
voir une multitude infinie de monde courir
aux coins des ruës pour voir passer cette
Arche d'Alliance, les uns traverser les
champs & les près, les autres monter sur
les arbres, comme des autres Zachées ; (b)
plusieurs versoit des larmes, soit par ten-
dresse naturelle, voyant la foi des étran-
gers, qui venoient de loin chercher le Ro-
yaume du Ciel. On arriva sur le soir à Mon-
rejeau : on trouva sur le Pont la Croix de
la Parroisse, & celle des Augustins, suivie
de tout ce qu'il y a de plus distingué :
quatre Magistrats ou Consuls portoient un
Dais très-riche, pour couvrir le Pavillon
du Buste. On entra ainsi dans la Ville au

(a) Act. 20. 37. (b) Luc. 19.

milieu d'un Peuple nombreux, sans compter celui qui avoit suivi de St. Bertrand & des Parroisses voisines, qui auroit même derrangé le bon ordre si les Gardes n'avoient éloigné la foule. On déposa le Buste dans l'Eglise Parroissiale: après les Oraisons & l'adoration du saint Sacrement, Mr. l'Archiprêtre monta en chaire pour relever le zele de ces Messieurs, & animer leur confiance. Deux Ecclesiastiques & 4. Fusiliers resterent dans l'Eglise toute la nuit, pour garder la Relique, ce qu'on a toujours observé jusqu'à ce qu'elle a été placée dans l'Eglise de l'Isle.

L'ordre de la marche dans toute la route, qu'on croit être de seize ou 18. lieues, étoit réglé ainsi. Un Porte-Croix à la tête de la Procession en surplis, ensuite six à huit Chanoines ou Prebendez en Habit de Chœur, chantant par tout des Hymnes & Cantiques: ils se relevoient de temps en temps par le moyen des chevaux qu'on menoit après, à la main; ensuite le Pavillon où étoit le Buste de la Relique, que quatre Levites portoient sur le col: Dans les plaines & les endroits écartez on le mettoit sur un chariot à deux chevaux, sans pourtant discontinuer le chant. Un monde infini suivait par tout, qui sembloit se relever à dessein, entrant & sortant des Villes; quel-

98 RELATION DE LA TRANSLATION
ques Chanoines & Prebandez de Saint Ber-
trand, députez pour accompagner la Re-
lique, prenoient leur surplis, & grossif-
soient ainsi le nombre des Ministres.

S. III.

*Septième de Septembre, & troisième jour
de la Translation.*

LA Procession partit bon matin dans le même ordre qu'elle arriva la veille, & fut accompagnée de même par tout le terroir, qui finit à Auzun. La dînée fut à Laroque, & la couchée à Boulogne, où plusieurs Curez du voisinage se rendirent à la prière de celui de la Ville, pour animer par leur zèle la devotion du public. Tous les principaux avec la Bourgeoisie sous les armes, firent voir par leur assiduité exemplaire, l'amour & le respect qu'on a pour le Patron du Diocèse. Je puis assurer, comme témoin oculaire, que par toute la route qu'on a tenuë dans ce voyage, on a vû des marques d'une charité & d'une grande pieté, sur tout dans le commun du peuple, dans ces pauvres d'esprit & ces simples de cœur, auxquels le Royaume du Ciel appartient par préférence, parce qu'étant détâ-

chez de la terre, ils n'épargnent rien pour lui. Messieurs les Curez de toutes les Parroisses des trois Diocésés, par lesquels on a passé, ont été fort attentifs d'aller au-devant en procession, à l'entrée de leur terrain, & d'accompagner presque jusqu'à la fin; d'illuminer leurs Eglises, & d'exhorter leurs Parroissiens d'user de toutes les honnêtetez possibles. Les Peuples ont accouru de toutes parts, quelquefois jusqu'à deux lieues, afin de voir & suivre le Buste, quand on se reposoit dans les Eglises que l'on trouvoit sur le passage. Les Magistrats & les Consuls ont paru par tout avec les marques de leurs Charges, precedez la plûpart de Fusiliers.

Ce spectacle à la verité est digne d'admiration; quoiqu'il soit rare dans nos jours, & qu'il faille remonter jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise pour voir une magnifique Translation, on a peine d'en trouver une qui ressemble en tout à celle-ci. Nous avons dans le quatrième siècle celle de St. Gervais & Prothais, faite par S. Ambroise, mais elle ne fut pas si longue; celle de S. Vincent de Saragosse (a) à Castres, celle de S. Babylas, dans laquelle Julien donna une marque de sa legereté & de son impiété; car comme les Oracles d'Appollon

(a) Aimon le Moine, ch. 4.



100 RELATION DE LA TRANSLATION
se rendoient à Daphné, fauxbourg d'Antio-
che, auprès d'une fontaine apellée *Castal-
lium*, & que le Demon qui y rendoit ses
réponses, devint muet : ayant fait la per-
quisition pour sçavoir la raison de ce si-
lence, on trouva que le Sepulchre du Mar-
tyr Babylas étant près de là, le Démon é-
roit devenu muet par son ordre. Alors ce
Prince impie appella les Chrétiens, & leur
ordonna de tirer de là les Reliques du Saint.
Toute l'Eglise s'étant donc assemblée,
hommes & femmes, on portoit la Chasse
du Saint en chantant des Hymnes & Canti-
ques. Que tous ceux qui adorent les Images
& qui y mettent leur confiance, soient con-
fondus. Ces cris d'allegresse étant venus
jusqu'aux oreilles de Julien, il entra dans
une si grande rage, que le jour suivant il
fit emprisonner les Chrétiens qu'il peut
trouver, & leur fit souffrir toute sorte de
tourmens. Mais cette Translation, depuis
la premiere démarche jusques à la fin, n'a
été troublée d'aucun événement fâcheux,
tout a été fait avec un ordre & une satis-
faction si grande, qu'il semble bien que le
Ciel a applaudi à tout ce qui s'est executé.



S. I V.

*Huitième de Septembre & quatrième jour de
la Translation.*

DE Boulogne, on alla au Bataillé, fameux Logis dans Puymaurin, lequel étant trop éloigné de l'Eglise Parroissiale, & pour ne pas s'écarter trop du grand chemin, Mr. Souvile Curé, fit faire un Oratoire d'une propreté & d'une décence convenable, puis il pria tous les Messieurs à dîner, & excepté deux Ecclesiastiques & quelques Gardes, tous monterent au Presbitere, où ils furent honorablement traités. Après il conduisit ses Parroissiens qui composerent une Procession des plus nombreuses & des plus édifiantes qu'on ait vûes sur la route: filles, hommes & femmes, deux à deux, habillées de blanc, répondant aux Litanies, nous tirerent dans cet ordre de leur Terroir, avec une sagesse & une modestie dont on voit peu d'exemples. La couchée fut à Lombez, les Penitens s'avancerent fort avant: à demie distance on trouva la Croix des Capucins & celle de la Cathedrale avec tout le corps du Chapitre. La Relique fut placée sur l'Autel du St. Sacrement de la grande Eglise.

§. V.

*Neuvième de Septembre & cinquième jour
de la Translation.*

N'Ayant pas beaucoup de chemin à faire ce jour-ci, on ne sortit de Lombez qu'après matines, sous les mêmes Croix qu'on y étoit entré: on trouva ici beaucoup de gens de l'Isle qui venoient au-devant. A Andouffielle, qui a été selon Ohainart, une terre de la maison de notre Saint, on plaça le Pavillon dans l'Eglise. Mr. de Bon Curé, donna à toute la Compagnie le dîner. Non loin de là est le Lieu appelé le Pont de la Clau, où commence le Terroir de l'Isle: Au premier pas, pour rendre grâces au Seigneur, en entrant dans cette terre promise & si désirée, la Procession s'arrêta, & tout le monde s'étant mis à genoux, on entonna le *Te Deum*. A une petite distance de là, on posa le Pavillon dans un Oratoire bien illuminé devant le Château de Mr. de Lapeyrie, qui combla d'honnêtetés toute la Compagnie: à l'instant on commença à tirer de coups de Coulouvres & d'autres pièces de Campagne, qu'il avoit disposées pour donner le salut & servir de signal à la Ville, qui est à demie lieuë ou environ. On

fit monter tous les Messieurs pour se reposer.

A la nouvelle de notre arrivée, toute la Ville courut en foule, la Bourgeoisie sous les Armes avec des Tambours, des Fifres & des Flutes: après venoit la Procession du Chapitre précédée des Confreres du St. Sacrement, deux à deux avec un Cierge à la main, de la Croix des Tierçaires, & des Cordeliers de St. Antoine. Mr. de Betou, Archidiaque, Chanoine de St. Etienne, Officiel de Toulouse & Vicaire-General, avec l'étole, tenoit le rang d'Officiant, étant député pour faire la reception. Dans cet ordre, on partit du Château: Ce seroit ici le lieu de représenter la joye du Peuple, mais il est impossible de l'exprimer. Quand Moïse, Josué, & les autres conducteurs du Peuple de Dieu, vouloient reveiller les sentimens parmi les troupes, ils n'avoient qu'à les interesser par cette consideration. Allons, disoient-ils, genereux Soldats, c'est pour le Dieu d'Abraham qu'il faut combattre; c'est le Dieu d'Isaac & de Jacob qui vous commande de marcher; c'est le Dieu de vos peres qui vous envoie. A cette parole du Dieu de leurs peres, ils se sentoient émus, ils obéissoient sans replique, les armées entières se mettoient sur pied & se presentoient à l'ennemi, presque assurez

104 RELATION DE LA TRANSLATION
de la victoire. A la premiere nouvelle de
l'arrivée des Ossemens d'un Saint de leur
Ville, d'un Saint de leurs peres, leurs en-
traillies s'émeuvent d'amour & de tendresse,
se regardant comme les successeurs de ces
grands hommes qui ont donné des Saints à
l'Eglise; d'une part ils ont honte d'avoir
degeneré de leur pieté, & de l'autre ils
esperent en lui un intercesseur infailible
auprès du Pere celeste. A ce seul mot du
Saint de leurs peres, hommes & femmes,
jeunes & vieux, tout court, le Ciel retentit
des cris d'allegresse; beni soit celui qui vient
au nom du Seigneur : les uns coupant les
jones des fossez, les autres les arbrisseaux
des hayes couvroient le chemin du passa-
ge; les champs & les ruës étoient bordées
d'une Populace infinie, qui ne sembloit de-
siner que de voir cette Relique avec le mé-
me empressement qu'avoient les Israélites
(a) pour le Serpent d'airain, dont le seul
regard les guerissoit de leurs blessures.

On appercevoit sur le front de tous en
general & de chacun en particulier, une si
sainte allegresse, qu'il étoit aisé de con-
noître, que quoique la bouche ne s'expli-
quât pas, le cœur ne manquoit pas de di-
re, comme Jacob : (b) c'est à present que
je mourrai content, parce que j'ai vû dans

(a) Nomb. 21. (b) Gen. 46.

D'UNE RELIQUE DE S. BERTRAND. 105
le serviteur la face de mon Seigneur.

On fit ainsi l'entrée solennelle au milieu des acclamations & des applaudissemens publics. On la plaça sur le grand Autel, à chaque côté on mit six Gardes, tenant le fusil d'une main & une torche de cire blanche de l'autre, pendant qu'on chanta Vêpres. Après on porta le Buste dans la Chapelle qu'on avoit préparée. Vers les 8. heures, les Consuls & Magistrats allerent allumer le feu de joye sous la Place, accompagnez de toute la mousqueterie, laquelle parcourut la Ville avec la symphonie & les tambours, faisant des décharges à chaque coin des Ruës. Dans le même tems toutes les maisons furent illuminées par un ou deux flambeaux à chaque fenêtré, pour chasser de la surface de la terre l'obscurité de la nuit, que l'absence de l'astre du jour y cause : tandis qu'on tiroit un grand nombre de fusées d'une Tour voisine, lesquelles se repandant en l'air avec une variété merveilleuse, sembloient ne s'élever en haut, que pour aller disputer aux étoiles l'ornement de l'Empirée.

§ VI.

*Dixième de Septembre, & sixième jour de
la Translation.*

CE jour fut fêté dans la Ville comme il avoit été ordonné. A l'heure de None, Mr. Betou celebra la Grande Messe, après laquelle il fit la verification de la Relique sur l'Autel du Cœur en presence de Mrs. les Deputez de saint Bertrand, du Chapitre de l'Isle, de Mr. le Juge-Mage, Lieutenant du Roi, Consuls, Gentils-hommes & des Chirurgiens; après avoir lu le Verbal de M. de Comminges & examiné les cachets, il ouvrit le Buste; ayant encensé la Relique & trouvé le tout conforme au Verbal, il la montra au Peuple, du fond du Cœur en avant; après il la remit dans le Buste qu'il cacheta de même aux quatre coins, & fit un Verbal de Verification en cinq copies; une pour M. de Toulouse, l'autre pour M. de Comminges, deux pour le Chapitre de saint Bertrand & de l'Isle, & la cinquième pour être mise avec la Relique dans le Buste. Cela fait, on le rapporta sur l'Autel de la Chapelle qui étoit richement ornée, & magnifiquement illuminée de plus de soixante - dix

D'UNE RELIQUE DE S. BERTRAND. 107
Cierges , & toute l'Eglise de même à proportion.

A l'heure de Vêpres, M. Bitirac, Curé de St. Germier de Muret , prêcha. Après Vêpres on fit une Procession par toute la Ville , où l'on porta le Pavillon de la Relique de S. Bertrand , celui de S. Ode & des autres Saints de cette Eglise. M. Berou donna la Benediction du Saint Sacrement au retour. Sur la nuit , mêmes réjouïssances que la veille , les Mrs. de saint Bertrand furent priés à la fin du souper d'allumer le feu de joye.

S. VII.

Onsième de Septembre , & septième jour de la Translation.

QUoiqu'il ne fût pas Fête , on voyoit arriver trois , quatre Processions par jour , d'un ordre & d'un arrangement édifiant ; la marche y étoit grave & bien concertée , les chants conformes aux Usages de l'Eglise ; encore que certains jours il y ait eu plus de quatre mille personnes de tout sexe & de toute condition , il n'y arriva jamais aucun espece de desordre. Mr. de Binos de Sarp, Chanoine de Saint Bertrand, fut prié d'Officier à la Messe. Tous les Mrs.

108 RELATION DE LA TRANSLATION
qui ont accompagné la Relique, ont été
reçus & traités avec toute l'honnêteté & la
politesse convenable, soit à table ou ail-
leurs, on a donné des marques d'une joye
universelle; on n'a rien épargné pour cela;
on avoit rangé le tout avec tant de pru-
dence & de sagesse, qu'aucun événement
n'en a jamais troublé le bon ordre.

Après midy Mr. Delhiot, Curé de Co-
lomiers, fit le Panegerique du Saint.

§. VIII.

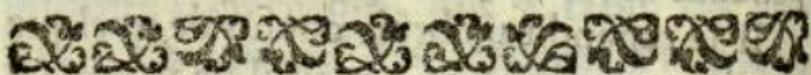
*Douzième de Septembre, huitième & der-
nier jour de la Translation.*

MAtines & l'Office du Chœur, se fi-
rent selon la coûtume, avec le mê-
me ordre qu'aux premières Festivitez. La
Grand'Messe fut célébrée par Monsieur de
Laporte, Chanoine de S. Sernin. M. Lema-
zuyer, Archidiacre & Théologal de Com-
minges prêcha l'après midy. Après Vêpres,
il y eut benediction comme aux jours pre-
cedents. L'Office des quarante heures étant
fini, on contoit que la foule diminueroit,
cependant elle continuoit comme toujours;
c'est pourquoi Mr. Betou fit dire en chai-
re qu'il prolongeoit encore cette Festivité
pendant trois jours, pour satisfaire la de-
votion

devotion du Peuple, le Saint Sacrement fut exposé, mais il n'y eut point de Sermon pendant ces trois jours.

Il se repandit un bruit confus de quelque guérison miraculeuse, mais il ne m'appartient pas d'en parler. Il faut être prudent dans le bien & éprouver les esprits pour connoître s'ils sont de Dieu. Ce seroit prendre son nom en vain que d'approuver des vains miracles; & on n'est gueres moins coupable de lui attribuer une fausse gloire, que de lui en refuser une véritable. Les vrais miracles servent à confirmer la foi, à nourrir la piété, à soutenir les gens de bien, & à confondre les impies; c'est ainsi que dans l'ancienne Loi, aussi bien que dans la nouvelle, Dieu a forcé le Peuple par des prodiges inouïs à le reconnoître; mais aussi les faux miracles offensent la vérité, induisent les foibles à erreur, & donnent matière aux libertins & aux ennemis de l'Eglise, de la calomnier. Il ne me convient pas de publier sans ordre, des opinions Populaires sur des faits incertains. Je ne puis pas dire qu'il y ait eu aucun miracle de certain, ni qu'il soit certain qu'il ne s'en soit fait aucun. Je laisse à la vigilance & sagesse des Superieurs pour en juger, aussi bien qu'à la Providence divine, à tirer de cette devotion qui augmente toûjours le bien

que Dieu trouuera bon pour l'auenement
du salut de ses enfans.



CHAPITRE VII.

De la Ville de SAINT BERTRAND.

QUoique les hommes soient inconstans dans leur volonté & corrompus dans leur nature, il leur reste pourtant encore une droiture naturelle qui les fait conduire dans les mêmes vûës que ce Pere commun, qui imposa le nom à chaque chose, selon les proprietéz ou le rapport de chacune; aussi pour l'imiter ils ont eu égard, dans l'imposition des noms à certains événemens, comme Isaac feut ainsi apellé à cause de la joye de sa mere, Noé parcequ'il devoit consoler le monde au tems du déluge, Moÿse parcequ'il fut sauvé des eaux, & Saint Jean parcequ'il fut rempli de grace à la visitation de la Vierge; ainsi les Villes portent souvent le nom de leur Fondateur, ou selon le rapport qu'elles ont avec leur local ou leur fondation, ou à cause des autres événemens qui leur peuvent être arrivez; de sorte que ce qu'on appelle aujourd'hui saint Bertrand de Comminges, est cette Ville que les anciens appellerent

pendant plus de mille ans, *Lugdunum Convenarum*, Lyon de Comminges, du mot Gaulois *Dunum*, qui veut dire Montagne ou élévation; tellement qu'elle fut ainsi appelée à cause de sa situation qui est une Montagne. D'autres ont crû que le mot de *Lugdunum* vient de *Lug*, qui signifie fortune, ainsi on trouveroit dans ce mot *Lugdunum*, éminence de la fortune; ce qui lui convient par rapport à plusieurs avantages que je trouve en elle, comme son ancienneté, sa fondation, ses privilèges, sa situation, sa force, sa ruine, & son re- tablissement; ce sont des avantages du tems passé, qui ne la rendent pas moins celebre que ceux dont elle jouit à présent.

On ne peut pas nier l'ancienneté de la Ville de St. Bertrand, puisqu'elle fut bâtie environ cent ans avant la naissance de J. C. & six cents après la fondation de Rome: tous les Historiens & Geographes en attribuent la fondation à Pompée. La Republique de Rome étant montée sur le plus haut point d'élévation, en soumettant sous sa domination toutes les Nations du monde, tant par la sagesse de ses Loix que par la force de ses armes, tomba enfin de sa grandeur & de son lustre, par l'ambition demesurée de ses propres Citoyens: Tant il est vrai que les Etats sont sujets aux

Sen
ancie-
neté.

mêmes vicissitudes & aux mêmes changemens que les autres choses d'ici bas. Cesar, citoyen Romain & puis premier Empereur, ayant entrepris de s'attribuer en seul le gouvernement de la Republique, eut Pompée pour adversaire, lequel soutenant les interêts de sa Patrie, alla en Espagne pour attaquer Sertorius, lequel avec le debris de Marius y soutint le fais de la guerre contre la puissance de la Republique, pendant huit années; étant appuyé des forces des Cantabriens, des Gascons & des Peuples de la Province Tarraconoise, & même de celles des Aquitains, qui vivoient en bonne intelligence avec les Espagnols de la frontiere, qui leur ressembloient en langue, en humeurs & en façon de vivre. La vie & la guerre de Sertorius étant finie à l'avantage de Pompée, toutes les Places se rendirent au Vainqueur, ce qui lui donna occasion d'établir ses Trophées sur les Monts Pyrenées. Avant de s'en retourner à Rome pour triompher de ses victoires, il s'arrêta dans cette Partie qui forme le Commingois; ayant trouvé que les Peuples de cette Contrée, dont il avoit connu la valeur, vivoient dans ce País, dispersez sans ordre & sans discipline, il les assembla & les obligea de se reduire en Corps de Communauté; & pour cela il leur fit bâtir une

Ville sur une Montagne appelée *Lugdunum Convenarum*, parceque les Peuples qui étoient sans habitation, s'y assembloient de plusieurs endroits pour l'habiter, *Convena à Conveniendo*; ou bien *quia venerunt habitaturi in eadem Communia*. Tel est le témoignage de St. Jérôme, qui a conservé la memoire de cette action, & la debite ainsi, parlant contre Vigile, Prêtre de Barcelonne & natif de Comminges. Strabon, Pline, Ptolomée, l'itineraire d'Antonin, Gregoire de Tours, & les autres Historiens plus recens, disent la même chose. Polybe attribue cette fondation à Scipion l'Africain, à cause qu'il reduisit les Espagnols en Provinces, depuis les Pyrenées jusqu'à l'Océan; mais on ne voit pas qu'il assemblât les Commingeois en une Ville, comme il le raconte de Pompée, & quoiqu'il n'y eut que rudesse parmi ces Gens ainsi réunis, ils se rendirent très-excellens en toute sorte de vertus, comme nous lisons des Romains assemblez par Romulus: c'est ainsi que la noble grandeur de la Republique de Venise commença en l'amboucheure de la Mer Adriatique durant l'Empire de Marcian *Ex-Convenis*, dans le temps que les Vandales & les Huns pilloient l'Italie: tels furent encore les commencemens de celle des Atheniens.

Ce grand Capitaine ayant posé les fondemens de Lyon de Comminges, il en fit peu à peu une belle Ville; & ces maîtres du monde reconnoissant par l'avantage du local qu'on pouvoit y construire des édifices capables d'éterniser leur memoire, ils en firent une des plus importantes Places de l'Acquitaire; ils l'ornèrent d'Aqueducs pour faire monter l'eau dans la Ville, d'Amphitheatres pour les jeux d'exercice de leur façon, dont il ne reste à present que de certaines marques qui font connoître que ce fut l'ouvrage de leurs mains. Ils l'honorèrent de tous les privileges dont ils favorisoient les principales Villes de chaque Province. Après la défaite de Pompée, Jules Cesar conquist une partie de l'Aquitaine par M. Crassus; après lui l'Empereur Auguste la réunit toute à l'Empire Romain, par M. Agrippa & Messala, & accorda aux Commingeois le droit de Bourgeoisie, conjointement avec ceux d'Auch. Ce sont ces *Convena*, dit Duchene, que Strabon met dans la Contrée des Auxitains, & qu'il dit être entretenus, non comme subjugués, mais comme citoyens de Rome. Leurs Armoiries sont quatre Amandes en croix, ce qui se voit aux portes de Muret, de S. Julian; on y adoroit au temps du paganisme le Dieu Abelion, ce qui paroît aux inscrip-

Ses
privi-
leges.

tions, qui sont en ce pays, rapportées par Scaliger en ses leçons sur Auzanne. Quant à l'Inscription que l'on voit à Rome en ces termes: *D. M. Valeria, Justina; nata Convena. Acquitania vixit annos 21.* laquelle Merulla n'a sçû déchiffrer, elle signifie que Justine étoit née en la Ville de Comminges, Province d'Acquitaine.

D. M. cela veut dire *Diis manibus;*
S. Fil. *Suo filio sapientissimo.*

AUTRE,

J. O. M. Joui, Optimo, Maximo.

V. S. L. M. Voto, suscepto libens merito.

O U

Votum solvit libens, merito.

Autre Inscription sur un sepulchre, aux portes de l'Eglise de S. Just.

V. C. Julius Erotis.

O. L. Atticus.

O. Julia Erotis liberta Salviola;

C. Julius Attic. F. Victor.

Ann. XVIII.

Autre, dans une pierre du Convent des Franciscains de Valcabrere.

S. O. M.

L. Pompeius Masclinus.

V. S. L. M.

En fouillant dans les champs près de Valcabrere, on trouva une pierre mal travaillée, au bout de laquelle il y avoit la figure d'une femme avec un collier au col, de l'autre côté la figure d'un loup ou d'un chien avec cette Epigraphe barbare.

Alfa

Hebisi. G.

Bulluca.

Sa situation. La situation de Lyon de Comminges que les Notices des Provinces des Gaules mettent à la quatrième Place, parmi les principales Villes de la Novempopulanie, est très-avantageux; c'est une Montagne qui n'est avoisinée d'aucune autre: on pourroit plutôt l'appeller Monticule eu égard aux Monts Pyrenées, au pied desquels est placée celle-ci: elle est ceinte encore de fortes murailles, éloignée d'un mille de la Garonne, & environnée d'un Vallon très-fertile, où est le Bourg de Valcabrere, que quelques-uns s'imaginent n'avoir fait autrefois qu'un même lieu avec Lyon de Comminges; en quoi ils se trompent, car il est certain que quand les Romains posèrent les fondemens de Lyon, ils ne travaillerent que sur la Montagne; *erat autem Lugdunum in neotice Montis positum trans Garunnam unde in circumjacentem planitiem desper-*
bantur

bantur, & Vallæ precipiti undique cingebatur; fons magnus ad radices Montis prorumpbat, munitissima turris circumdatus; quo oppidani per cuniculos descendentes sine periculo aquari consueverant. Nat. in Galli. Not. Quand cette Ville fut prise & ruinée, elle étoit située sur la Montagne où elle est encore aujourd'hui: *ea Urbs in cacumine præcelsi Montis trans Garumnam sita est procul à cæteris montibus remotis.* Aim. cap. 69. de Gestis Francorum. Tel est le sentiment des anciens Geographes: il n'y a que Scaliger & Massan qui semblent croire que ce qu'on appelle saint Bertrand étoit dans le Vallon de Valcabrere; mais il en faut plutôt croire, ajoute Valesius, à Oihenart, écrivain du pays, qui assure avec Vital, dans la vie de Saint Bertrand, que cette Ville est aujourd'hui sur la même Montagne qu'étoit autrefois Lyon de Comminges, & que le Bourg de Valcabrere contigu, en a été toujours séparé; il est vrai qu'il fut brulé avec S. Bertrand, *vastatur primum tota suburbana regio.* Val. & qu'il étoit beaucoup plus grand puis qu'on y tenoit des foires & des marchés, à cause des grands avantages qu'il tiroit de la proximité d'une grande Ville. Mais on trouve là près des fondemens antiques, des vieilles mesures qui marquent que c'étoit

un grand lieu. Cela denote tout au plus qu'il y avoit des édifices, des magasins & d'autres ouvrages publics, ou particuliers, que la Ville ne pouvoit contenir en haut.

Sa
force. Cette Ville ainsi bâtie par de tels Conquerans, en un endroit propre à leur dessein, eut des murs & des fortifications qui l'auroient renduë imprenable, si ses ennemis n'eussent eu recours aux ruses & aux fourberies pour la détruire par le feu. Après être parvenuë pendant six à sept cens ans au plus haut faite de grandeur par la vigilance de ses Fondateurs, qui n'obmirent rien pour la munir de Tours & de Retranchemens, en état de mettre ses habitans à l'abri des horreurs de la guerre, elle décheut de sa gloire par un événement aussi funeste, qu'ordinaire aux places fortes. Clothaire, fils de Clovis, laissa quatre enfans qui partagerent le Royaume après la mort de leur pere; Childebert, Gontran, Chilperic, & Sigibert; il laissa aussi un fils naturel, nommé Gondebaut, qui vouloit avoir part à la succession: quoique Gregoire de Tours dise qu'il étoit fils d'un Boulanger, il y a plusieurs conjectures qui l'ont fait regarder comme vrai fils de Clothaire, mais né en adultere; ce qui porta son pere au commencement, à ne pas vouloir le reconnoître par un principe d'honneur, quand sa mere

le lui presenta comme l'ayant eu de lui. Cependant il fut nourri à la Cour, entretenu avec beaucoup de soin, & élevé aux bonnes lettres, & en tous les exercices qui sont bien-seants aux Princes : Childebert, Roy de Paris, qui n'avoit point d'enfans, le reçût comme son Neveu, aussi-bien que Sigibert, Roi d'Austrasie, qui pour quelque mecontentement le relegua à Cologne, d'où s'étant sauvé, il alla trouver Narzez, Generalissime des Romains en Italie, où il se maria avec une femme fort riche, de laquelle il eut deux enfans ; étant morte, profitant de ses richesses, il prit la route de Constantinople, où il fut traité par l'Empereur Justin, qui vivoit encore, & par Tibere son successeur, comme fils de France. Boson qui avoit quitté le parti de Gontran, l'ayant trouvé dans cet état, l'informa de ce qui se passoit en France, & lui dit que le Roi Gontran n'avoit point d'enfans ; que Childebert, fils de Sigibert, n'étoit pas capable, à cause de son bas âge, de gouverner le Royaume, & Chilperic n'avoit laissé qu'un fils de 5 ou six mois ; que tous les Grands de l'Etat le souhaitoient pour leur Roi ; que le Prince Mommal l'attendoit avec impatience pour se declarer en sa faveur, & qu'il ne trouveroit aucune resistance ; mais au contraire toutes choses

favorablement disposées pour monter sur le Trône de ses Peres. Gondebaud, aveuglé par ses desirs ambitieux écouta tout cela avec plaisir ; incapable de douter , facile à être trompé & prevenu des assurances que Boson lui donna , que tout ce qu'il lui disoit étoit veritable , & qu'il pouvoit venir seurement en France, il ne connut pas ou ne voulut pas connoître le peril où il alloit être exposé par la difficulté de la reussite d'une entreprise si perilleuse. Il partit quelque-temps après de Constantinople avec beaucoup de richesses que lui avoit donné l'Empereur Tibere. Il aborda à Marseille, où l'Evêque Theodore le reçut comme fils de France. Mommol s'étant broüillé avec Gontran avoit quitté la Cour pour se retirer à Avignon, qui obéissoit à Childebert ; là il trama une forte conspiration avec les plus Grands du Royaume en faveur de Gondebaud, conjointement avec Sagittaire Evêque de Gap, Salonne d'Ambrun, accusez & condamnez de plusieurs crimes, ils lui promirent de l'assister de leurs personnes, de leurs conseils & de leurs amis. Gondebaud pour s'affûrer de son entreprise amassa de Troupes, & après la mort de Chilperic il se fit declarer Roi dans le Limousin ; d'où il alla à Bordeaux pour conférer avec Berthram, Evêque de la Ville, son

ami, qui le reçut avec toute l'amitié possible; & à cette occasion il y arriva un événement miraculeux qui mérite d'être raconté.

L'Evêque desirant procurer quelque secours à son ami, lui dit qu'il avoit appris, qu'un Roi en Orient, ayant eu la devotion de porter sur soi un doigt de St. Serge, étoit devenu invincible à ses ennemis & invulnerable dans les plus perilleux combats. Gondebaud craignant avoir besoin d'une telle faveur, se donna des grands soins pour découvrir dans la Ville quelque Relique de ce Saint. L'Evêque lui dit qu'il y avoit un Marchand Syrien, nommé Euphrome, qui en avoit porté une; & comme l'Evêque vouloit faire de la peine à ce Marchand, il ajouta qu'ayant fait une Eglise de sa Maison pour la cacher & la conserver religieusement, elle avoit été préservée d'un incendie qui avoit failli consumer toute la Ville. A ce moment Mommol voulant faire plaisir à son maître, sortit avec l'Evêque pour l'aller chercher; étant entrez dans la maison, ils demanderent à Euphrome où il tenoit la Relique de St. Serge; de grace leur repondit-il laissez-m'en jouïr, ne troublez pas ma vieillesse par un enlèvement que je regarde comme injurieux au Saint: voilà cent

écus & laissez - moi vivre en paix. Ces paroles ne servirent qu'à irriter leur empressément; car ayant apperçu une niche, ils firent monter un Diacre avec une échelle pour descendre le Reliquaire, lequel fut faisi d'un si subit tremblement, en touchant la Relique, qu'il faillit se precipiter: ayant fait rompre l'os en trois avec un couteau, tous les morceaux tomberent à terre & disparurent dans l'instant; ainsi Mommol n'en tira aucun avantage, ni pour lui ni pour son maître. Ce Saint eut la tête tranchée sous Maximin vers l'an 303. à Rasaphe aujourd'hui Sergiople, Bourg du Diocèse d'Hieraphle, dans la Syrie Euphratesienne. Après ce fait Gondebaud continua sa marche vers Angouleme; de là il s'achemina à Toulouse. Au bruit de son arrivée l'Evêque Magnulfe persuada aux Citoyens de resister; mais à l'approche de son armée le cœur leur manqua & ils lui ouvrirent les portes: il fut pourtant reçu à l'Evêché. Etant à table avec les siens, l'Evêque lui parla en personne desintéressée, lui remontrant qu'il auroit de la peine de parvenir au bout de son dessein; que quand même il seroit Fils de Clothaire, il n'étoit pas possible qu'il fut preferé à la Famille Royale, qui étoit encore assez nombreuse. A ces paroles Mommol, faisant l'office de courtisan flatteur, lâcha un

soufflet à Magnulfe, en criant s'il n'avoit pas honte d'avoir si peu de respect pour le Roi son Maître; d'abord Desiderius & les autres se jetterent sur lui, le maltraitant à coups de poings, puis le firent conduire en exil pour avoir plus de liberté de piller sa maison & les biens qui appartenoient à l'Eglise.* En ce tems-là les Evêques avoient un grand pouvoir dans leurs Villes, & ils en dispofoient presque comme bon leur sembloit; c'est ce qui faisoit que Gondebaud s'adressoit à eux, & plusieurs favorisoient sa revolte contre leur devoir.

Cependant Gontran dressa une grande Armée contre Gondebaut, qu'il donna à conduire à Leudegisile, qui s'étoit distingué dans la guerre qu'il fit à Rocarede, fils de Levigilde, Roi des Gots en Espagne, dans l'irruption qu'il fit en France; il suivit l'ennemi pas à pas, & passant par Agen on aperçut dans le terroir de cette Ville une Eglise de saint Vincent, bâtie dans le même lieu où ce Saint souffrit le martyre, que le peuple avoit remplie de meubles & d'autres effets précieux pour les conserver dans ce saint Lieu. Cependant les Soldats y accoururent pour les enlever, & ayant mis le feu aux portes, ils commençoient à piller sans épargner ce qu'il y avoit de plus saint,

* Aimon. c. 6. Georg. Flor. lib. 6. c. 27.

lorsque la main de Dieu entreprit de vanger cette prophanation, car les uns eurent les mains brullées, les autres furent saisis du malin esprit, jettans de cris effroyables, & les autres s'entretuoient eux-mêmes. Scaliger, qui veut que cette Eglise ainsi prophanée étoit à Valcabrere, accuse Gregoire d'erreur, qui la place auprès d'Agen. Mais il se trompe lui-même, puisque tous les autres la mettent à Agen, dans le lieu apellé Pompejaque, qui est le lieu du martire de Saint Val.

Gondebaud ainsi pressé par l'Armée de Leudegisile, chercha à se fortifier dans quelque Ville où il peut être en sureté contre un ennemi qui alloit fondre sur lui; il ne crut en trouver aucune si propre à la défense que Lyon de Comminges, laquelle étant alors dans sa plus grande splendeur en force, en munitions & en richesses, étoit regardée comme imprenable. La solidité de ses murs, qui subsistent encore en partie, & la quantité des Guerites & des Tours, la rendoient de très-difficile accez; il y avoit dedans tant de provisions de bouche, dit la Chronique de Fredegarius, que si l'on eut voulu se défendre courageusement, on n'auroit pas manqué d'alimens pendant plusieurs années; *Tanta ibi multitudo annonæ atque vini reperta est, ut si*

viriliter stetit per multorum annorum spatia victus alimentes non egerent. Val. C'est pourquoi Gondebaud la choisit parmi tant d'autres Villes; il y monta de Toulouse avec tous ses Chefs & ses Troupes en 585. Y étant arrivé, il exhorta les habitans à le recevoir, leur faisant entendre qu'il avoit été élu Roi à la place de Childebert, que tout le Royaume seroit bien-tôt soumis à ses Armes, que son frere Gontran enviant son bonheur le persécutoit; qu'ayant été choisi par les principaux du Royaume, il se trouvoit dans cette dure nécessité de faire la guerre, contre son inclination, à son propre frere, pour se délivrer de ses poursuites; que son Armée venant pour les attaquer, le meilleur expedient pour eux étoit de lui fournir le nécessaire pour défendre la Place, leur promettant qu'il les delivreroit par ce moyen de tout danger, au peril de sa vie. Ils acquiescerent à ses demandes par une complaisance & une facilité qu'ils payerent bien chair peu de temps après.

Gondebaud s'enferma donc dans la Ville avec les siens, au commencement du carême; d'abord il en chassa les citoyens inutiles; & Ruffin, quatrième Evêque de la Ville, qui étoit fidèle à Gontran, afin que ceux-là ne consumassent point les vivres

qu'ils y avoient trouvez , & de peur que celui-ci ne portât les habitans à se rendre à leur Souverain , il avoit associé un Citoyen de la Ville dans sa faction, riche & puissant en toutes sortes de provisions, nommé Caruilfe, *junxerat autem factioni sua Caruilfum ejusdem urbis civem cujus apothesis , quæ permulta erant ipsi alebantur.* Aim. Leudegifile n'ayant rien négligé dans sa marche , arriva bien-tôt après à Valcabriere, qu'il ruina & demolit entierement, *vastatur tota suburbana regio.* Il campa dans le Vallon, & après avoir ravagé la campagne & tous les lieux des avenuës , il mit le siège devant la Ville de Comminges ; il s'y fortifia & se munit de toutes les choses nécessaires pour un long siège ; & après avoir rasé , brulé & demoli dans le bas les édifices qui auroient peu retarder le facile accès des Murs , pour mieux inspirer la terreur à ceux qui se défendoient en haut , il donna plusieurs assauts qui furent vaillamment soutenus & heureusement repoullés : il employa plusieurs machines que les assiegez ruinerent ou rendirent inutiles. Les assiegeants ne pouvant approcher des murs que difficilement à cause de la vigoureuse défense , insultoient les assiegez & leur Roi, l'appellant Ballonnée , qui veut dire un Roi supposé : êtes-vous ce peintre , disoient-ils,

qui du tems du Roi Clothaire, n'ayant aucun emploi dans sa maison, faïsiez votre amusement à graver des oiseaux dans les Oratoires & sur les murailles de son Palais? Etes-vous ce presomptueux, que les Rois de France ont fait tondre plusieurs fois & envoyé en exil? Le plus malheureux de tous les hommes, qui vous a conseillé d'abandonner le parti de Gontran le plus clement de tous les Rois, pour vous attacher à un Tyran inique & pervers? Qui est-ce temeraire, qui sans être appelé dans ce lieu, vous a conduit ici pour oser venir ruiner cette Ville, ancien domaine de la Couronne? Si quelqu'un vous y a appelé, dites-nous-le? Que pouvez-vous attendre d'une entreprise si mal concertée, que la mort que vous cherchez, & le precipice infailible que nous voyons devant vos yeux pour y voir finir vos desseins ambitieux. Enfin voyant que la chose alloit en longueur & qu'on n'avançoit rien à la force, ils eurent recours à la ruse, en negociant avec Mommol, Sagittaire & les autres Evêques qui avoient fait tous les devoirs des Soldats en cette occasion. Leudegisile leur fit représenter que bien-tôt la Ville seroit prise, & que s'ils étoient sages, ils devoient pourvoir à leur seureté, & sortir d'un Vaisseau qui étoit sur le point de faire naufrage :

Sa
tuine.

que Gontran, s'ils vouloient le servir, leur feroit grace, & s'ils ne pouvoient l'obtenir sur le champ, qu'il les enfermeroit dans l'Eglise, & qu'ils y seroient en seureté jusques à ce que leur paix feut faite, laquelle il se promettoit de faire bien-tôt. Mommol qui voyoit la prise de la Ville infaillible, Sagittaire & VVade, sçachant bien que s'ils étoient pris, il n'y auroit point de salut pour eux, se laisserent tromper par ces promesses. Ces traitres, voulant éviter le peril, convinrent de livrer Gondebaud; ils lui persuaderent de recourir à la clemence du Roi, lui assurant qu'il lui pardonneroit, & l'obligerent par leurs belles paroles de sortir de la Ville. Mommol ayant ouvert la porte, faisant semblant de l'accompagner, la referma dans le même instant, l'abandonnant ainsi aux ennemis qui l'attendoient. Gondebaud se voyant visiblement trahi, leva les mains & les yeux au Ciel, demandant misericorde, & vengeance d'une telle perfidie; il s'écria dans l'amertume de son ame: O Dieu! juste Juge des innocens, qui voyez le secret des cœurs, & qui condamnez les fraudes & les tromperies des méchants, soyez le vengeur de mes miseres, en jugeant ceux qui me les ont attirées, en m'abandonnant & me livrant à mes ennemis; comme il descendoit pour se rendre

au Camp, Allon, Comte de Bourges le poussa dans un precipice, & les Soldats qui accoururent l'assomerent à coups de pierres : on attachâ son corps à une corde, on le traîna par le Camp, & après que la Soldatesque se feut plutôt lassée que soulée d'outrages qu'ils lui firent, on le laissa sans l'ensevelir. Ainsi perit Gondebaud qui avoit voulu contrefaire le Roi, & qui eut peu mener à Constantinople une vie douce & honorable, si l'ambition ne lui eut fait suivre des mauvais conseils, & donner sa confiance à des traîtres qui l'engagerent dans une entreprise, ou ils le laisserent périr quand ils virent qu'elle ne lui succedoit pas.

Aussi-tôt après, Mommol, Sagittaire, Chariulfe, VVade & les autres Chefs, entrèrent dans les maisons & dans les Eglises, & en pillèrent les meubles, les Vases sacrez & les Ornaments, comme s'ils y fussent entrez par la brèche, & qu'ils eussent été assurez de conserver le bien qu'ils voioient, eux qui étoient près de perdre & leurs biens & leur vie. Le lendemain Mommol ouvrit les portes & Leudegisile y entra avec toute son Armée; & comme s'il l'eut prise d'assaut, les Soldats se jetterent sur la Garnison & sur les Habitans qu'ils firent passer au fil de l'épée, en punition de

leur trahison contre leur Souverain, & pour avoir donné retraite à un factieux. Ils ne pardonnerent pas aux Prêtres, & la sainteté des Autels ne les peut défendre de la fureur de ceux qui les massacroient. Les Eglises furent derechef pillées aussi-bien que les Maisons particulieres, & après un pillage universel, on mit le feu dans la Ville, qui en resta tout-à-fait ruinée, sans avoir ni édifices ni maison, *nihil ibi præter humanum vacuum relinquentes*. Dit Greg. lib. 7. c. 39. Leudegisile ramena ses troupes au Camp, & deputa aussi-tôt à Gontran pour lui porter la nouvelle de la mort de son ennemi & de la ruine de Comminges, & pour sçavoir ce qu'il feroit de Mommol, de Sagittaire & des autres qui s'étoient rendus. Le Roi repondit que n'ayant point donné de parole pour leur grace, il n'entendoit point leur en faire, mais qu'il vouloit qu'on les fit mourir, afin de servir d'exemple aux François à ne pas favoriser la rebellion. Quand cet ordre fut arrivé, Leudegisile fit assieger la Maison où étoit logé Mommol, & il fut tué sur la porte, comme il vouloit se faire passage avec son épée pour se sauver. Ce fut une fin dûë à sa double perfidie, & contre son Souverain qu'il avoit lâchement abandonné, & contre Gondebaud, le parti duquel il avoit

embrassé & quitté si legerement. Sagittaire s'étoit retiré dans son logis, & quand il vit son ami sur le carreau, il jugea bien qu'il ne pouvoit pas en échapper. Quelqu'un qui se trouva là lui conseilla de se déguiser & de tâcher de sortir, afin de laisser passer la fureur des Soldats: il crut ce conseil; mais sortant le visage couvert, un Soldat lui coupa la tête d'un coup d'épée. Ce méchant homme qui avoit si parfaitement trahi la dignité de son caractère, ne meritoit pas une autre mort, & elle doit faire peur à tous ceux qui dans un ministère de paix, ont des sentimens d'homme de guerre & veulent joindre deux choses qui ne se peuvent allier, la Crosse & l'épée.

Telle fut la ruine de Lyon de Comminges, qui avoit fleuri depuis le temps de Pompée; il n'y resta que les murailles de son enceinte & son beau temple; elle demura dans ses ruines cinq cents ans durant, au bout desquels vint Saint Bertrand qui la retablit, en faisant bâtir des maisons sur la Montagne, à la même place qu'auparavant: *In monte quippe domus non erat & temporibus hujus sancti homines accesserunt, & in monte civitatem habitationis reedificaverunt.* Elle avoit été jusques-là sans édifices considerables; mais par sa charité, par sa pieté, par ses liberalitez

Son
reta-
blisse-
ment.

& par son affabilité, elle se peupla & se renouvela considérablement, en sorte qu'elle devint assez grande; mais différente pourtant en grandeur de ce qu'elle avoit été autrefois. Tellement que l'Eglise a pris ce grand Saint depuis pour son Patron à cause de la sainteté de sa vie; & la Ville aussi en reconnoissance des biens qu'il lui a fait, l'a voulu considérer & le regarder comme son Restaurateur & son second Fondateur. C'est ce qui a fait porter à l'une & à l'autre le nom de Saint Bertrand qu'elles gardent encore aujourd'hui, au lieu de Lyon de Comminges. Depuis la ruine cette Ville a souffert plusieurs autres incendies que les guerres civiles, les incursions des heretiques, ou d'autres événemens lui ont causé. La Maison Episcopale qui étoit jointe à l'Eglise, le logement de tout le Chapitre & d'autres anciens édifices nécessaires pour une Communauté, qui vit en commun, ont péri sans qu'on sçache quand ni à quelle occasion. Ceux qui voudront voir la fondation & l'embrasement de cette Ville plus au long & dans un détail plus circonstancié, n'ont qu'à lire Gregoire de Tours & Georg. Flor. Oihenart, Valefius Gall. Christiana Marca, Meserai, Olhagaro & autres.

Depuis le commencement du sixième siècle cette Ville conte cinquante-huit Evêques

ques sur son siège ; les Chronologistes n'en connoissent point d'autres : cependant il est aisé de comprendre qu'il y en avoit dans le troisiéme, quatriéme & cinquiéme ; car Sydonius, Evêque de Clermont, écrivant au Pape Basile, pour le prier d'ordonner quelque Prêtre pour l'Aquitaine, ne peut s'empêcher de verser des larmes sur l'état déplorable où la Religion étoit reduite dans ce Pays, par les ravages que les Gots & les Visigots y causoient. Evaric, dit-il, étend, comme Arien passionné, tant qu'il put sa frontiere dans les Gaules ; il persecute les Chrétiens, il empêche d'ordonner des Evêques à la place des morts, il n'y en a point à Bordeaux, à Rhodéz, à Bazas, à Comminges, à Auch : les Peuples abandonnez sont au desespoir, les Eglises tombent en ruine, les bestiaux couchent dans les Vestibules des Eglises & mangent l'herbe qui croit autour des Autels. *Propter quod discite citò catholici status valetudinem occultam ut apertam festinetis adhibere medicinam, Burdigalia, Petrogorii, Rutbens, Lemovices, Gabalitari, Helusani, Vasates, Convene, Ausenses, multoque major numerus civitatum summis Sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps Episcopis in defunctorum officia suffectis.* Cet Evêque qui voyoit ces mise-

res de ses yeux, porte un témoignage suffisant pour faire croire qu'il y avoit en Comminges des Evêques long-tems avant Suavis, qu'on conte pour le premier; celui-ci fut présent au Concile d'Agde en 506. Presidius fut son Successeur, qui assista au second Concile d'Orleans; Amelius au cinquième de la même Ville, & Ruffin feut le quatrième Evêque qui soucrivit au Concile de Macon, après lequel nous n'en trouvons pas pendant 200. Il peut être arrivé que depuis la ruine totale de cette Ville, étant inhabitable, il n'y eut point d'Evêque, ou qu'ils porterent le siège ailleurs. En 788. Abraham est le seul qui nous est connu après un si long interregne, aussi bien que ses Successeurs, regulierement jusqu'à aujourd'hui; celui-ci assista avec Francolin de Conserans au Concile de Narbonne en 791. assemblé contre Felix d'Urgel, qui soutenoit avec Elipand de Toledé son Disciple, que Jesus-Christ, selon la nature humaine, n'étoit que le Fils adoptif & nuncupatif; ils rependirent cette doctrine au deça des Pyrenées; celui qui leur résista le plus fut Beat, Prêtre & Moine dans les Montagnes des Asturies, nommées Lieuanes; il y est honoré comme Saint, sous le nom de St. Bieco. Comme le Roi Charles avoit étendu ses conquêtes jusques en Espagne,

Urgel se trouvoit dans son obéissance.

Il y a eu sur le Siège de Comminges deux Evêques qui ont été Papes, Clement V. & Innocent VIII. appelé auparavant Jean-Baptiste Cibo; 6. Cardinaux, Bertrand de Chanac, Amauri de Lautrec, Pierre de Foix, Amanjen d'Albret, Charles Carrasse, & Jean Bertrandi, qui de premier President du Parlement de Toulouse, puis Garde de Sceaux de France, fut Evêque de Comminges, puis Archevêque de Sens, & ensuite Cardinal. Il y a dans tout le Diocèse 222. Eglises Parroissiales, dont 22. sont dans les Etats du Roi d'Espagne, qui composent la Valée d'Aran. L'Evêque a séance aux Etats de Languedoc, parce qu'il y a dans son Diocèse onse Lieux qui en dépendent; ce qu'on apelle petit Comminges. Ces Lieux sont, Valentine, Poentis, Huos, Cier, Martres, Saint Pé, Saint Beat, Argut, Melles, Montsaunez & Mazeres. Il a encore sous sa Jurisdiction 10. Convents de Religieux; sçavoir deux Abbayes de Citéaux, Bonnefont & Nizors; 2. Convents des Dominiquains, un à Saint Gaudens & l'autre à l'Isle-en Dodon; deux des Cordeliers de St. Antoine, un à Valcabrere & l'autre à Palignan; deux de la Mercy, un à Aurignac & l'autre à Salies: un des Augustins à Montrejeau: un des Trini-

taires à S. Gaudens ; trois Monasteres de Religieuses, un à Fabas, Abbaye de Cîteaux; un à St. Gaudens de Notre-Dame, & un à St. Laurent de Fontevraud. Un magnifique Seminaire bien renté par le Prieuré de Berat, & d'autres grands biens, avec deux Missionnaires, dont l'entretien est réservé sur le Prieuré de Pinel. Enfin un Hôpital des Freres de la Charité, fondé par Monseigneur de Bouchet, à Alam.

CHAPITRE VIII.

De l'Eglise de saint Bertrand.

C'EST qui rend encore la Ville de S. Bertrand celebre; c'est sa belle Eglise, le Chapitre qui la dessert, le Tombeau du Saint, la devotion qu'on y a, les Indulgences qu'on y gagne, & le concours du monde qu'on y voit; en parcourant tous ces endroits, on sçaura l'état qu'on doit faire de ce St. Lieu. C'est une Eglise qu'on ne peut considerer de prez sans étonnement; la magnificence & la pieté y paroissent avec un singulier éclat, il semble qu'on ait voulu réunir toutes les beautés & tous les Ornaments qui peuvent faire la decoration des Eglises de ce temps, sans qu'il soit facile de dire ce qu'on y doit le plus admirer.

rer, ou la richesse de la matiere, ou le goût & la delicateffe de l'art : elle n'est pas extremement spacieuse ni large, mais fort longue & très-exaucée : elle est remarquable par la hardiesse de sa voute, qui se trouve soutenuë sans piliers par dedans ; il y en a seize au-dehors qui sont d'une grandeur énorme, d'une fermeté sans égale, & beaucoup plus élevez que le couvert. C'est un édifice d'un prix inestimable, qui semble avoir épuisé tout l'art & l'industrie dont les hommes sont capables dans un ouvrage de cette espece : il est tout de marbre blanc, taillé, uni, & cimenté avec tant d'adresse, qu'à le considerer avec attention par rapport à sa finesse & à son local, il est rare de trouver une Eglise où il paroisse plus d'invention dans le dessein, ni plus de travail dans l'execution.

Tout l'édifice est bâti avec tant d'artifice, de simetrie & une si profonde science d'architecture, qu'il surpasse les forces & l'industrie des hommes de nos jours : les parties qui le composent semblent ne faire qu'une seule piece ; l'union & la beauté qui reluisent par dessus toutes les murailles, feroient juger qu'elles sortent des mains de l'Ouvrier : leur prix vient de leur antiquité, & leur antiquité fait leur solidité ; car au lieu que les autres ouvrages qui ont

été construits dans les siècles voisins du notre, déperissent par le temps; celui-ci au contraire en devient meilleur & plus ferme, puisque par la longueur du tems l'ardeur du soleil ou la rigueur du froid ont si fort endurci la nature, qu'on romproit plutôt les pierres que d'en separer une de l'autre.

Cette Eglise est placée sur le sommet de la Montagne & environnée des Maisons qui forment la Ville; quoiqu'elle ait l'honneur d'avoir été fondée par Clovis IVe. Roi de France, je ne crois pas faire tort à la pieté de ce premier Monarque chrétien, en disant que sa solidité & la beauté de son structure peuvent nous déterminer à croire que c'est un monument des premiers Romains ensevelis dans le paganisme, ou des premiers convertis à la foi. Si ça été un temple de quelque Divinité payenne, il ne faut pas être surpris de sa beauté, puisque c'est un ouvrage des Romains même, qui bâtirent la Ville; si elle fut bâtie dans le premier temps de la Religion, qui fut le premier siècle, il faut être moins surpris de sa magnificence, puisque les premiers Chrétiens, ne faisant ensemble qu'un cœur & un esprit, n'épargnoient ni peines ni bien pour élever quelque monument à la gloire de Dieu; & leur ferveur étoit si louable, qu'ils

se donnoient autant de soins alors pour trouver l'occasion de lui offrir ce qu'ils avoient, qu'on s'en donne aujurd'hui pour rechercher ce qu'on n'a pas. Encore que, selon cette opinion, Clovis n'ait pas fait bâtir ce Temple materiel, il est vrai toujours que pour en être le Fondateur, il suffit qu'il y ait placé le siège Episcopal, qu'il y ait fondé le Chapitre, en lui assignant du revenu par la sagesse de ses Ordonnances. Il ne faut pas non plus faire cas du sentiment de ces personnes illiterées, qui pensent que cette Eglise a été bâtie par St. Bertrand, n'ayant d'autre fondement en cela que l'opinion du commun du peuple, qui a coutume d'attribuer la construction des Eglises aux Saints qui en portent le nom. L'Historien de sa vie nous dit qu'il renouvella la Ville *locus habitari coepit*, qu'il repara l'Eglise, qu'il fit bâtir un Cloître au tour, *ubi est Bertrandus antistes Claustrum edificavit, Val.* Auroit-il omis de faire mention de l'Eglise si elle avoit été bâtie par lui? mais on n'a pas besoin de grands raisonnemens pour refuter les sentimens mal fondez. Cet édifice est donc très-ancien, on ne peut pas nier qu'il ne soit beau, grand, solide, admiré & admirable.

Cette Eglise est encore venerable par le Chapitre qui la dessert tous les jours ;

SON
Cha-
pitre,

il est composé de soixante-deux Beneficiers ; Il y a cinq Archidiaques , un Precenteur , un Ouvrier , un Sacristain , treize Chanoines , 4. Hebdommadiers , & trente-sept Prebendes qui n'ont pas tous un égal revenu : un Maître de Musique , six enfants de Chœur , & un nombre suffisant de Musiciens. Les Offices s'y font avec exactitude , le chant y est grave & regulier , les ceremonies majestueuses , les démarches modestes , & chacun s'attache à remplir ses devoirs avec le zèle que demandent les saintes fonctions , pour ne faire qu'un corps uni ensemble de cœur & de voix. On admire dans cette Eglise le boisage du Chœur qui est un monument de la liberalité & magnificence de feu Mr. de Maulet , Evêque , dont Paschal fait l'éloge dans ses Lettres ; c'est un ouvrage achevé en sculpture , qu'on ne peut voir sans louer la main de l'Ouvrier , qui a taillé & uni tant de pieces pour les faire servir à leur usage destiné , avec des figures & des representations très-curieuses par tout , soit en dedans , soit par dehors & par les aîles du Cœur. On y admire encore la Montre de l'Orgue ; la Corne d'un Licorne de six à sept pams de longueur , dont l'eau qu'on y vient faire passer de toutes parts dans le temps de la contagion des animaux , a la vertu de preserver les bestiaux

bestiaux de tout mal. La Chappe de saint Bertrand, son Anneau, le Pluvial de Clement V. quantité d'autres Ornaments antiques, que les richesses rendent venerables aux spectateurs. La piece la plus precieuse qu'on trouve, c'est le magnifique Mausolee où est enfermé le Corps & les Ossemens sacrez du Saint, depuis que le Pape les tira de terre pour les placer dans un lieu plus decent; il est derriere le Grand Autel, bâti de pierre taillée, artistement travaillée; il y a deux niches, dont l'une qu'on ferme avec une grande grille de fer, contient le buste du Corps Saint, que Clement fit faire en forme de Tombeau, couvert de lames de cuivre doré, orné de quelques figures fort anciennes; on ne les voit jamais qu'au grand Jubilé pour le porter en procession: de l'autre côté est la seconde niche garnie par dedans de Damas verd avec des gros galons d'argent: là est la Chasse d'argent, où est enfermée la tête du Saint qui a encore une partie de ses sacrées dents: on fait voir cette Chasse tout le jour des grandes festivitez & des fêtes de la Vierge, en ouvrant deux portes de fer doré qui ferment la niche; par ce moyen le peuple fidele a la satisfaction d'offrir ses prieres à son Saint Patron. Le dehors du Mausolee du haut en bas, est enrichi de plusieurs or-

Le
tom-
beau
du
Saint.

nemens de peinture, de dorure; & de Tableaux qui representent les differentes actions de la vie du Saint; il y a devant un Autel de marbre où l'on offre tous les jours le sacrifice de la Messe à l'honneur du Saint.

La
devo-
tion
qui y
est.

Après tant de magnificences que l'on voit dans cette Eglise, faut-il être surpris de la voir si fréquentée? Après les effets merveilleux, spirituels ou corporels que l'on trouve dans la protection du Saint qu'on y honnore, faut-il s'étonner de voir à son Tombeau une si grande devotion qui ne peut sortir que du cœur & de la religion des fidèles? On y vient de tout le Pays, & le concours va en augmentant de siècle en siècle; la ferveur se rechauffe tous les jours, & on a la satisfaction de voir croître avec l'affluence du peuple, les œuvres de pieté dans un culte louable & religieux; les gens y abordent de toutes parts, grands & petits, en general & en particulier; les societez de l'Eglise y paroissent en foule, & chacun se fait un devoir de contribuer par sa presence à la pompe des ceremonies & des fêtes; où, comme l'Arche du Seigneur, sont portées avec tant d'appareil les precieuses Reliques dont on a éprouvé mille fois, & dont on éprouve tous les jours la vertu. Tout s'altere & se ralentit par la longueur des années, mais déc

puis tant de siècles, on a toujours conservé dans cette Eglise les mêmes sentimens de devotion ; ceux qui nous ont précédé nous les ont transmis, & nous en ferons part à ceux qui viendront après nous, afin qu'ils les fassent passer aux autres jusques à la consommation des temps : la face des choses a changé bien de fois, & elle changera encore, mais malgré les vicissitudes & les variations de la vie humaine, jugeant de l'avenir par le passé, cette devotion, ce culte si profondément gravé dans les cœurs subsistera sans fin. Il s'est maintenu contre tous les efforts de l'herésie, de laquelle, par une protection spéciale de la providence, ce Diocèse a toujours été exempt. Le concours est d'autant plus grand, qu'il y a certains temps, certaines Fêtes, & certains jours de l'année où la piété des fidèles seveille d'avantage, & où ils donnent des marques sensibles de leur religion. Telles sont les fêtes du Patron, les mystères de Jesus-Christ & les festivitez de la Vierge, où l'on expose la Relique pour faire gagner les Indulgences aux Confraires qui confessent & communient.

Or en ces grands jours il semble que tous les cœurs se raniment ; on voit le Tombeau du Patron de cette Eglise entouré & investi de troupes de supplians qui

Les
Indul-
gences
qu'on
y gag-
ne.

Le
con-
cours
du
monde

se relevent sans cesse & se succedent ; ce Temple qui les reçoit , cet auguste monument de la pieuse antiquité les peut à peine contenir : il n'est point d'ames qui ne se trouvent en y entrant, ou saisies de respect, ou remplies de confiance. Que de Sacrifices offerts au Dieu vivant ! que de Cantiques recitez à son honneur ! que de larmes repanduës à ses pieds ! les Malades s'y traitent, ou y envoient offrir des vœux pour leur guerison ; ceux qui se croyent délivrez de leurs maux glorifient Dieu ; ceux qui n'en guerissent pas, se sentent du moins consolez ; & les uns & les autres, après s'être mutuellement édifiez, s'en retournent dans leurs maisons, en rapportant, sinon la certitude d'une bonne santé, du moins les projets d'une bonne vie. Quel jugement peut-on faire de tant d'autres benedictions spirituelles que Dieu daigne verser sur la devotion des fidèles pour recompenser leur foi ? De tant de conversions & de reconciliations des pécheurs qui viennent de loin pour monter sur cette sainte Sion ? sinon que *le bras du Seigneur n'est pas accourci & que Dieu souffle où il veut !* Il repend abondamment ses faveurs sur nous, ne soyons pas si ingrats que d'en abuser.

Qu'on prenne seulement garde que, dans cet empressement que l'on témoigne à vé-

nir augmenter la foule dans cette Eglise, on ne borne son attention à considérer la beauté de l'édifice, à remarquer la pompe des mysteres, & à louer le bon ordre des Offices qu'on y fait. Dans ce cas je dirois ce que le Fils de Dieu repondit aux Apôtres, qui ne s'attachent qu'à admirer le Temple de Jerusalem ; voyez quels piliers, quelles voutes ! Scachez, leur dit-il, que le temps viendra où il ne restera pas pierre sur pierre, tout sera détruit par le feu, & nous seuls resterons : le motif de vos démarches doit vous porter à faire un juste discernement entre cette gloire qu'on fait aux Saints sur la terre, & cette Couronne immortelle qu'ils reçoivent dans le Ciel ; que leur importe d'être grands devant les hommes, pourveu qu'ils soient grands devant Dieu ; que leurs noms soient gravez dans le souvenir des hommes, pourveu qu'ils soient écrits & connus dans le Royaume de Dieu ; si on leur a bâti des Temples, c'est pour adorer Dieu en eux & par eux, pour les imiter & meriter leur protection. Tous les honneurs qu'on defere au Patron de cette Eglise ne lui étoient pas nécessaires, & s'il a plû à Dieu de l'exalter, ce n'est que pour nous apprendre à estimer l'humilité, la vertu, & la pieté : du reste il pouvoit être, sans cela, éternellement heu-

reux & souverainement glorieux, car il pouvoit sans cela parvenir à toute la gloire dont il jouit dans la sbeatitude céleste.

CHAPITRE IX.

Du Jubilé & des Indulgences qu'on gagne dans l'Eglise de Saint Bertrand.

QUoi qu'il y ait peu de gens qui n'aient entendu parler du fameux Jubilé de Saint Bertrand, il y en a cependant peu qui connoissent l'étimologie de ce nom, son ancienneté ni la signification, qu'en general; c'est pourquoi il me semble qu'avant de venir à mon sujet particulier, il convient de donner une idée de ce terme, pour faire mieux comprendre ses avantages. Ce mot Jubilé vient ou de *Jubal*, nom de celui qui inventa le premier la musique, ou de *Jobel*, & *jubilandi* à *jubilatione*, ce qui veut dire Belier, jubilation, renvoi ou dimission; l'année du Jubilé des Juifs s'annonçoit au son de la Trompette, qui causoit une grande joye, parcequ'on renvoyoit alors tous les esclaves, ou qu'on quittoit toutes les dettes; ce qui n'arrivoit qu'avec des grands cris de jubilation, & de joye publique. Il y avoit chez les Hebreux deux sortes de Jubilé, le premier étoit de sept en sept ans,

appelé l'année Sabbatique, ou le Sabbat de la terre & repos ; il étoit défendu pendant cette année de labourer, de semer, de planter, ni de faire aucun travail qui appartient à l'agriculture. Les raisons de ce repos de la terre étoit. 1°. Afin d'accoutumer les Juifs à se confier à la providence & de détacher leur cœur des biens de la terre, en rappelant mieux le souvenir du Sabbat éternel dont parle Saint Paul, Heb. 4. *Itaque relinquitur Sabbatismus Populo Dei.* 2°. Afin que la terre devenant plus fertile, cette cessation de travail leur donnât une idée & fut le symbole du repos de Dieu dans la création, qui fut le septième jour, & afin de figurer par avance le repos spirituel que Jesus-Christ devoit donner à l'Eglise, qu'Isaïe appelle l'année paisible & agréable à Dieu, c. 61. 3°. Afin que le Peuple reconnut que Dieu leur ayant donné la terre pour l'habiter seulement, il en retenoit le domaine pour recréer & réjouir les pauvres, les serviteurs & les voyageurs par les fruits qu'elle portoit cette année sans travail, qui étoient communs à tous. Enfin il y avoit cette année une entière remission, ou acquittement de toutes les dettes qui pouvoient provenir de prêt ou de vente, si on n'avoit peu payer par pauvreté ; ce qui étoit la figure de la re-

mission des dettes que J. C. a faites aux fidèles véritables Israélites. La Loi de cette année sabbatique est rapportée dans le 23. chapitre du Levitique, en ces termes : *Sex annis seminabis terram, anno autem septimo dimittes eam & requiescere facies ut comedant pauperes populi tui, ita facies in vinea & in oliveto tuo.* Vous semerez pendant sept ans votre terre, mais vous la laisserez reposer la septième année, afin que les pauvres de votre peuple mangent ce qu'elle portera ; vous ferez de même de votre vigne & de votre olivete. Dans le 25. chapitre Dieu parle ainsi à Moïse : *Locutus est Dominus ad Moysen in Monte Sinai, dicens ; quando ingressi fueritis terram quam ego dabo vobis, sabbatizes sabbatum Domino : Sex annis seres agrum tuum, sex annis putabis vineam tuam, septimo autem anno Sabbatum erit requietionis Domini Agrum non seres & vineam non putabis Quod si dixeritis : quid comedemus anno septimo si non severimus neque collegerimus fruges nostras ? Dabo benedictionem meam vobis anno sexto & faciet fructus trium annorum.* Le Seigneur dit à Moïse sur la Montagne de Sinai, dites à votre peuple, quand vous serez entrez dans la terre que je vous donnerai : vous solemniserez le Sabbat pour Dieu, vous semerez votre champ

pendant six ans, vous taillerez votre vigne; mais la septième année sera le sabbat de la terre & le repos du Seigneur, vous ne semerez point votre champ ni ne couperez votre vigne. Que si on vous dit que mangerons-nous la septième année si nous ne semons ni ramassons des fruits? Je donnerai ma benediction la sixième année & la terre portera des fruits pour trois ans. La même Loi est rapportée dans le quinzième chapitre du Deuteronomie. Voilà pour l'année Sabbatique.

Le second Jubilé des Hebreux étoit de cinquante en cinquante ans appelé l'année Jubilaite ou la restitution; les privileges étoient les mêmes que ceux de l'année Sabbatique, mais ils étoient beaucoup plus étendus; outre les privileges communs avec l'autre, il y en avoit de particuliers à celui-ci; tous les Serviteurs esclaves retenus l'année Sabbatique, étoient renvoyez cette année: ce qui marquoit la plenièrè délivrance de la servitude du peché par la mort de J. C. L'abondance étoit generale sur toute la terre, qui portoit sans culture ni labour; ce qui denotoit l'abondance des biens celestes dont on goute sans travail, soin, ni peine. Tout ce qui se levoit étoit commun: aussi la grace, la foi, l'esperance, la charité, les Sacremens, & les dons

Spirituels sont-ils communs parmi les fidèles, sans aucune différence entre le riche, le pauvre, ni l'étranger & le voyageur; chacun rentroit en possession des biens de ses predecesseurs, soit qu'ils eussent été vendus ou alienez, & cela sans prix ni compensation, en sorte que les champs & les vignes se vendoient à un plus haut ou plus bas prix, plus on étoit éloigné ou proche de cette année jubilaire; ce qui marquoit notre retour au Royaume du Ciel comme à l'ancienne possession de nos peres, dont nous étions destituez par le peché. On acquerait une entiere liberté de rentrer dans son pays, dans sa maison & ses biens; la grace aussi nous délivre de l'esclavage du peché. Enfin cette année étoit annoncée au son des trompettes par toute la terre d'Israël, ce qui mettoit le peuple dans une joye extrême; la Loi de grace & de remission a été publiée par S. Jean dans le desert, qui fut le Trompette du Messie. Faites penitence: *pœnitentiam agite appropinquavit enim regnum cœlorum.* Voici comme la loi de ce Jubilé est rapportée dans le Levitique au chapitre 25. *Numerabis septem hebdomadas annorum, id est septies septem quæ faciunt annos quadraginta novem; clanges buccinâ mense septimo sanctificabis annum quinqu-*

gesimum ipse est enim jubilaus, revertetur homo ad possessionem suam quia jubilaus est & quinquagesimus annus, non seretis neque metetis. Anno jubilai redibunt omnes ad possessiones suas Quanto plures anni remanserint post jubileum tanto crescet & pretium Terra quoque non vendetur in perpetuum quia mea est & vos advena & coloni mei estis Si paupertate compulsus vendiderit se tibi frater tuus, non eum opprimes servitute famulorum Usque ad annum jubileum operabitur apud te, & postea revertetur ad cognationem & possessionem patrum suorum: mei enim servi sunt & ego eduxi eos de terra Aegypti.

Il y avoit dans l'ancienne Loi un Jubilé, il y en a dans la nouvelle, qui n'est autre chose qu'une Indulgence des plus pleines & très-abondante, accordée par les Souverains Pontifes, selon la nécessité de l'Eglise ou du bien public. Il y en a de deux fortes, Jubilé ordinaire & Jubilé extraordinaire; l'ordinaire est celui qui se gagne de 25. en 25. ans dans toute la chrétienté l'année après qu'on l'a gagné à Rome, ce qu'on appelle l'année sainte, elle est annoncée dans l'Eglise de Saint Pierre le jour de l'Ascension de l'année de devant; puis la Bulle est affichée dans les quatre places de la Ville, afin d'inviter tous les fidèles du

monde à venir gagner ce pardon. Il y en a qui veulent qu'il ne commença qu'au 6e. siècle sous Boniface III. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'en 1299. il vint à Rome un si grand nombre de pelerins, qu'à peine la Ville pouvoit les contenir. Quand on leur demanda ce qui les emmenoit, ils repondirent qu'ils avoient ouï dire à leurs peres que l'année centenaire on gaignoit dans l'Eglise de St. Pierre de grandes Indulgences, ce qui engagea Boniface VIII. à l'instituer en 1300. par la Bulle *Antiquorum de poenitentia & remissione*; mais comme peu de gens vivent assez pour jouir une fois de cette grace, Clement VI. le mit de 50. en 50. ans. Il parut encore trop éloigné, Urbain VI. & Martin V. le mirent à 33. en 33. ans par la Bulle *Ineffabilis*, laquelle ne fut pas observée: tellement que Paul II. le fixa à 25. ans, ce qui s'observe exactement aujourd'hui.

Le Jubilé extraordinaire est celui que les Papes accordent pour des causes graves, comme est celui qu'ils donnent au commencement de leur Pontificat, celui qu'ils ordonnent pour demander la paix parmi les Princes chrétiens, ou pour quelque autre bien de l'Eglise, en vûë, dit Clement VI. dans l'Extravagante *Unigenitus*, d'augmenter la devotion des fidèles, de faire reluire

leur foi, de donner de la vigueur à leur
 esperance, & de plus animer leur charité;
ut cunctorum fidelium augeatur devotio, fi-
des splendeat, spes vigeat, charitas vche-
mentius incalescat. Ce Jubilé ne differe pas
 de l'Indulgence pleniere dans la remission
 de la peine, mais à cause de certains privi-
 leges qui y sont attachez. Dans le Jubilé
 on a la liberté de choisir des Confesseurs,
 pourveu qu'ils soient approuvez, qui ont
 alors le pouvoir d'absoudre des cas reser-
 vez, des censures & de commuer les vœux;
 ce qu'ils ne peuvent pas faire ordinaire-
 ment dans les Indulgences plenières. Tel
 est celui qui se gagne dans notre Eglise de
 Saint Bertrand de temps en temps, qu'on
 peut appeller accidentel ou conditionnel, à
 condition qu'une telle Fête tombe tel jour:
 il n'est pas fixé à certains nombre d'années,
 mais il dépend de la revolution de la let-
 tre alphabetique, ou de l'année bissextile,
 qui le donne ou l'ôte, selon la disposition
 de la table. Clement V. étant venu ici pour
 mettre les Reliques du Saint dans le lustre
 qu'on les voit, l'accorda, l'institua & l'at-
 tacha à la fête de l'Invention de Sainte
 Croix, pourveu que ce soit le Vendredy;
 tellement que toutes les fois que cette fête
 tombe le Vendredy, les caractères du Ciel
 sont ouverts, non pas pour punir les hom-

mes comme autrefois, mais pour faire grâce & miséricorde à tous les pecheurs qui viennent alors dans cette Eglise, visiter & honorer le Corps Saint qui y repose, après avoir confessé & communiqué. Ce Jubilé dure deux fois 24. heures; il s'ouvre par une procession generale le Mercredi aux premières Vêpres de l'apparition de saint Bertrand, qui est toujours alors le Jeudi, veille de l'invention de Sainte Croix; & finit le Vendredi aussi par une autre procession solennelle qu'on fait après les secondes Vêpres de la fête; c'est alors seulement qu'on porte la Chasse où est le Corps venerable du Saint. On n'en sçait dans le Royaume qu'un autre de cette espèce; c'est à Lyon lorsque la Fête-Dieu tombe le jour de St. Jean, aussi fut-il accordé par le même Pape, en memoire du Sacre qu'il reçut dans cette Metropole. Comme le Jubilé de l'ancienne Loi étoit annoncé par les Trompettes, dans celui-ci on ne cesse de sonner les Cloches ni nuit ni jour pendant ce saint temps. L'ancien Jubilé remettoit toutes les dettes, & le bien vendu ou engagé revenoit à l'ancien Maître: dans celui-ci toutes les peines dûes à nos pechez pardonnez sont remises, & les ames vendues ou engagées par le peché, rentrent dans la possession de

Dieu leur premier Maître. Enfin dans le Jubilé des Juifs, les esclaves acqueroient la liberté; dans celui-ci on sort de l'esclavage du demon pour acquerir la liberté des enfans de Jesus-Christ. On a donc raison de courir en foule à cette Eglise pendant ces saints jours jubilaires, se jeter aux pieds de ce saint Patron, puisque dans ces occasions on gagne plus de fruit, de grâces & de pardons à proportion des dispositions, de la devotion & de la ferveur avec lesquelles on fait les œuvres, *unusquisque plus merebitur, & indulgentiam efficacius consequetur, qui basilicas ipsas amplius & devotius frequentabit*, dit Boniface VIII. *extr. antiquorum.*

Ce Jubilé arrivera neuf fois dans ce siècle; sçavoir, en 1743. en 1748. en 1754. en 1765. en 1771. en 1776. en 1782. en 1793. & en 1799. il est très-ancien puisqu'il fut institué dans le treisième siècle; très-auxentique, puis qu'outre les monuments de son institution, on a l'usage perpetuel & non discontinué de sept siècles; il est très-saint, puisque tous les Evêques l'ont successivement veu, reçu, approuvé & accepté; il est très-renommé, puisque tous les Peuples de 60. & 80. lieues à la ronde y courent en foule, & en telle foule qu'à peine peut-on se remuer par les rues, en

trer dans l'Eglise, qu'avec des Gardes, ce qui est difficile d'exprimer si on ne l'a veu. Il est très-venerable, car on l'attend avec le même empressement que le general du 13. siècle. Enfin j'ajoute que c'est une Indulgence en forme de Jubilé, pleine, plenièrè, & plenissime pour me servir des termes de la Bulle; *plena*, *plenior*, & *plenissima*. Pleine se rapporte à la peine dîtè aux pechez mortels: plenièrè à la peine due aux pechez veniels, plenissime à l'absolution non-seulement de toute la peine, mais même de la coulpe, du moins venielle. A moins qu'on veuille l'expliquer comme Boniface, qui fut le premier qui se servit de ces termes, en rapportant le mot de *plena*, à la remission de toute la penitence enjointe par le Prêtre; *plenior*, à la remission de toute la penitence qu'on auroit dû imposer selon les Canons; *plenissima*, à la remission de toute la penitence qui auroit peu être exigée par le juste jugement de Dieu.

Outre ce Jubilé fameux il y a d'autres Indulgences à gagner dans cette Eglise le long de l'année, que le même Pape y accorda pour les Confraires de saint Bertrand; il les étendit aux trois fêtes du Saint & aux quatre festivitez de la Vierge titulaire de cette Eglise, & anciennement Patrone de la Ville.

Ville. En 1316. Jean XXII. étant à Avignon, & après lui Benoit XII. confirmèrent les mêmes Indulgences par des Bulles exprez données. En 1515. Leon X. étant à Florence confirma le tout. En 1531. Jean de Mauleon, & en 1716. Gabriel du Bouchet renouvelèrent par leurs Mandemens ces Confrairies érigées par les susd. Papes, dans l'Eglise de Saint Bertrand. L'Indulgence, à proprement parler, n'est que la remission de la peine temporelle qui reste à subir au pecheur après que son peché lui est pardonné. Pour rendre la chose intelligible, il faut distinguer deux choses dans le peché : ce que nous appellons la coulpe & ce que nous appellons la peine ; la coulpe ou l'offense, c'est l'injure faite à Dieu ; la peine c'est le droit que Dieu se reserve, en pardonnant même le peché, de punir le pecheur temporellement. Cette coulpe ou cette offense ne peut jamais être remise que par le Sacrement de Penitence ou par la contrition parfaite : cette peine temporelle que Dieu se reserve, devrait dans l'ordre de la justice rigoureuse, être acquittée ou par les œuvres satisfactoires dans cette vie, ou par le Purgatoire dans l'autre. Mais par une grace speciale Dieu la remet en vertu de l'Indulgence & du Jubilé. Ainsi l'Eglise Catholique, gouvernée &

conduite par le S. Esprit, l'a-t'elle entendu, en expliquant cette promesse faite à Saint Pierre & au Chef du Troupeau de J. C. *Quodcumque solveris super terram erit solutum & in cœlis* : elle l'a toujours pratiqué, puisque l'usage des Indulgences & le pouvoir de les accorder, est d'une tradition immémoriale dans le christianisme. C'est en vertu de ce pouvoir que Saint Paul, au nom de Jesus-Christ accorda par Indulgence, à l'incestueux penitent de Corinthe, la grace la plus complete ; c'est en vertu de ce pouvoir que les Evêques des premiers siècles de l'Eglise usoient d'indulgence envers ceux qui dans les persecutions avoient abjuré la foi par la force des supplices, en les tenant quittes à la priere des Martyrs, des peines qu'ils avoient encouruës, lorsque touchés de repentir, ils demandoient avec gemissemens cette remission. Par où l'on voit que pour gagner ces pardons il faut être en état de grace : l'Eglise invite les pécheurs à y participer ; mais elle n'y admet que les pecheurs convertis & reconciliez ; elle en exclud les endurcis & les impenitens ; *vera contritis & pœnitentibus*. Ce sont toujours les termes de la Bulle, qui demontre qu'il faut commencer par la confession, afin que tout le reste étant fait en état de grace, en soit

plus meritoire, plus satisfactoire, plus saint & plus digne de Dieu. Après la confession & la communion, qui sont nécessaires pour gagner les Indulgences, viennent les aumônes, les jeûnes si la Bulle l'ordonne, & dont elle ne determine pas la quantité, parce qu'elle suppose que chacun en fait à proportion du pouvoir & du nombre des pechez dont on attend la remission. Qui sçait, dit le Prophète, exhortant le peuple aux œuvres de penitence, si le Seigneur ne se tournera pas vers vous, & si, touché de vos jeûnes, il ne vous pardonnera pas? Enfin la visite des Eglises assignées est essentielle pour honorer les Saints dont les Reliques y sont en dépôt. Ces glorieux Martirs ou Confesseurs ont satisfait à Dieu par la penitence, & le surplus de leurs satisfactions, qui ne leur a pas été nécessaire pour eux mêmes, fait encore une partie du Thésor qui est appliqué par l'Indulgence.

Recevons-là donc quand elle s'ouvrira, avec respect, avec actions de graces & avec toute l'obéissance de la foi. Avec respect comme Chrétiens; c'est l'application des satisfactions surabondantes de Jesus-Christ, dont la moindre goutte du sang auroit suffi pour racheter mille mondes: Serons-nous assez insensibles pour negliger les moyens dont il se sert pour nous l'appliquer.

Avec actions de graces comme pecheurs ; nous le sommes tous , & peut - être plus que bien de reprovez que Dieu n'a pas prevenus comme nous , qu'il n'a pas attendu comme nous , & pour qui il n'a pas eu la même predilection que pour nous ; quel avantage de pouvoir payer si aisement nos dettes. Enfin recevons-la comme Catholiques , avec toute l'obéissance de la foi : c'est par le mépris des Indulgences qu'a commencé le chisme de l'herésie ; la censure maligne & presomptueuse fut le principe de tous les malheurs de Luther ; son exemple est une leçon pour nous , croyons ce que croit l'Eglise , pratiquons ce qu'elle pratique , honorons ce qu'elle autorise ; quel risque courons-nous en nous attachant à elle ? Et quel risque ne courons-nous pas pour peu que nous nous écartions de la soumission qu'elle exige de nous ? J'avoüe qu'il a peu se glisser sur cela des abus parmi les peuples ? Mais de quoi n'abuse-t'on pas & qu'y-a-t'il de saint & de sacré que l'on ne prophane pas ? Car , selon la maxime de Tertullien , on n'abuse que de ce qui est bon , & on ne prophane que ce qui est Saint. D'ailleurs tous les abus qu'on peut faire d'un exercice chrétien , ne lui ôtent rien de son excellence & de ses avantages , puisque ce n'est pas de l'exercice même

que viennent les abus, mais de nous qui les prophanons. Ainsi nous pouvons juger de là que les Peres du Concile de Trente ont eu raison de définir que les Indulgences étoient salutaires, & de prononcer anathême contre tous ceux qui oseroient dire, ou qu'elles sont vaines & inutiles, ou que l'Eglise n'a pas le pouvoir de les accorder. Tellement que la verité des Indulgences, aussi bien que leur sainteté, est un dogme de foi dont il n'y a point de Catholique qui ne doive se faire un point de creance & de religion.

CHAPITRE X.

De ceux qui ont possédé Comminges.

Pour parler des Comtes de ce Pays qui feront le sujet de ce Chapitre, il faut prendre la chose de plus haut, en disant que cette Ville a eu pendant 18. ou 19. siècles, autant de Maîtres qu'il y a eu de Souverains dans la Province. Pompée ayant été défait, Jules Cesar conquit, comme nous avons dit, la plus grande partie de l'Acquitaine; l'Empereur Auguste la réunit après à l'Empire, en accordant à ceux de Comminges les mêmes privilèges qu'à ceux d'Auch, Capitale de la

Novempopulanie. Les Empereurs Payens possederent les Gaules jusques à Théodose; après sa mort les Gots, peuples Septentrionaux, qui avoient vécu en paix jusques ici, comme confederez de l'Empire, voyant qu'Arcadius & Honorius, enfans & Successeurs du Grand Théodose, n'étoient pas soigneux de conserver l'alliance que leur pere avoit faite avec eux, commencerent d'élire Alaric pour leur Roi, lequel se trouvant sans Royaume, prit la resolution d'en acquerir un en dressant une grande Armée contre l'Empereur. Honorius craignant pour l'Italie, jugea être plus utile de leur accorder les Gaules & les Espagnes en leur propre, déjà quasi ruinées par les courses des Vandales; il leur en octroya Acte. Atulphe, successeur d'Alaric & premier Roi des Visigots ou des Gots qui resterent dans les Gaules, choisit Toulouse pour le Siège de sa Ville Capitale ou Royale; mais Clovis, premier Roi chrétien, chassa quelque temps après ces barbares du Royaume, & conquist leur pays par la force de ses Armes, *Tolosam, Sarclonas, & Reliquas civitates omnemque terram Aquitanicam subjugavit*, dit Adon de Vienne dans sa Chronique. Les Rois de France furent les maîtres de Comminges jusques au neuvième siècle, ce qui n'empêcha pas

pourtant que ce pays ne souffrit beaucoup par les incursions des Sarrasins, Arabes Musulmans, car ayant soumis l'Espagne, ils se rendirent maîtres de ce que les Gots possedoient au-deça des Pyrennées: ils prirent Narbonne; Zama qui les conduisoit, assiegea Toulouse en 721. mais ayant été défait, Abderame se mit à sa place; il attaqua l'Aquitaine, Province desolée: & après avoir passé la Garonne, il ruina la Ville de Bearn, aujourd'hui Lescar, Oleron & Auch; il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Bayonne: il ravagea le pays de Comminges & de Bigorre; après la Gascogne, les Sarrasins prirent Bordeaux, ils brulerent quantité de Villes par tout où ils passoient, & firent beaucoup de Martirs dans les Gaules. Enfin Charles Martel étant venu au secours d'Eude, leur chef fut tué dans cette fameuse bataille qui se donna près de Poitiers en 730. Les persecutions de ces barbares engagerent nos Rois à établir des Gouverneurs dans les Villes principales sujettes à leurs incursions; ils pouvoient être ôtez & changez; ces Gouverneurs en recompense de leur fidelité étoient faits Comtes; les Rois leur donnerent des Lettres de souveraineté pour les affectionner à leur service dans cette nouvelle dignité; c'est ce que fit Charlemagne dans l'A

164 DE CEUX QUI ONT
quitaine étant monté sur le Thrône ; nous
trouvons écrit qu'en consideration des bons
services qu'Aimeri avoit rendu au Roi du-
rant le siège de Narbonne, il lui donna la
troisième partie de la Seigneurie de ladite
Ville, après l'avoir institué Comte de
Carcassonne & de Beziers.

Ce que Charlemagne fit dans l'Aqui-
taine & le Languedoc, fut continué par ses
Successeurs, selon que le temps & le merite
des Seigneurs l'exigeoient. En 900. com-
mencerent les Comtes de Comminges, sous
Charles III. à peu près lorsque le partage
du Royaume cessa ; ces Comtes sont illus-
tres dans l'Histoire, tant par les guerres
qu'ils ont soutenuës, que par les alliances
qu'ils ont faites avec les Comtes de Foix,
de Conserans, de Carcassonne & de Razes,
de la seconde Race. Si cette Maison a don-
né à l'état des bons guerriers & de Sujets
fidèles, l'Eglise en a reçu de grands orne-
mens, comme de Cardinaux, d'Archevê-
ques, & de saints Religieux qui jouïssent
la Comté ; & si ceux-là sont renommés par
leur valeur, ils ne sont pas moins loués
par leur religion, puis qu'on trouve peu
de Communautés dans ce pays qui ne
soient fondez, dotez ou reparez par les
Comtes de Comminges qui ont donné des
grands biens aux Eglises. Cette Comté
étoit

POSSEDE' COMMINGES. 163
étoit d'une si grande étendue, qu'elle con-
tenoit 288. Villes ou Villages sous neuf
Chatelainies, qui étoient Aspect, Bouts,
Castillon, Fronsac, l'Isle-en-Dodon, Mu-
ret, Samaran, Saint Julien, & Salies.

Afnarius fut le premier Comte de Com-
minges & de Conserans vers l'an neuf cens.
Arnaud I. Roger I. Garcias, chef de la
Branche des Comtes d'Aure vers l'an mille.
En 1026. Roger II. Comte en partie de
Comminges, le 30. du regne de Robert; il
presida à une Assemblée qui se tint à Fus-
tignac, annexe de Luçan, Diocèse de Lom-
bez, à l'occasion du Monastere de Peyris-
sas, dans le Diocèse de Comminges: Ay-
meric, Abbé de Lezat, & Eudes, Abbé de
Simorre, avoient un differend touchant ce
Monastere, que chacun pretendoit devoir
dépendre de son Abbaye; l'Abbé de Lezat
ayant prouvé dans un plaidoyer en presen-
ce des Abbez; Etienne de la Grace, Oliba
de St. Hilaire, Serniorelles de Sorese, &
Richard de St. Lifier en Bigorre, avec plu-
sieurs de leurs Religieux & Seigneurs du
pays assemblez pour cela, qu'un nommé
Afnarius avoit donné le lieu de Peyrissas à
son Abbaye, dont celui-ci avoit été Reli-
gieux & ensuite Al bé, il fut maintenu dans
sa possession. Ce Monastere de Peyrissas ne
subsiste plus. Il fut fondé en 1075. par Af-
Ee.

166 DE CEUX QUI ONT
narius carens propria sobole nominatur no-
mine patrociniari. Raymond Odon Com-
te de Comminges, fut enterré dans ce Con-
vent en 1075. c'est celui que fit bâtir le
Château de Benque, près de là, dans le
dessein de venger la mort du Comte son
pere, que le Comte d'Astarac avoit tué.
Bernard V. Bernard VI. se succederent :
celui-ci étant mort sans posterité; Jean,
Cardinal, Arnaud Roger, Evêque de Cler-
mont; Pierre Raymond mort en 1341. fut
Comte de Comminges. Il laissa Pierre Ray-
mond II. qui épousa Jeanne de Comming-
es sa Cousine; il mourut en 1375. Margue-
ritte de Comminges leur fille & leur heri-
tiere, mit fin à la succession hereditaire de
la Comté. Elle fut mariée trois fois sans
avoir posterité; premierement à Jean II.
Comte d'Armagnac, mort en 1391. des
blessures qu'il reçut dans une ambuscade
au siège d'Alexandrie de la Paille, en Italie.
Secondement à Jean d'Armagnac III. Troi-
sièmement à Mathieu de Foix, quoique sa
femme lui eut donné, selon Dupuy dans
les traitez des droits du Roi, la Comté de
Comminges par contrat de mariage du 15.
Juillet 1419. il la traita si cruellement,
qu'il la tint vingt trois ans en prison pour
l'obliger par ce mauvais traitement à lui
faire donation pure & simple de ce Comté.

Charles VII. étant venu à Montauban en 1443. reçut les plaintes de la Comtesse, il la fit sortir de prison & l'emmena avec lui à Poitiers, où jouïssant d'une parfaite liberté, elle lui donna la Comté de Comminges; après sa mort qui arriva bien-tôt après cette donation, le mari de la défunte, soutenu du Comte d'Armagnac, s'empara de Comminges & des autres terres qu'elle possédoit; mais il ne les garda pas long-temps, car le Roi offensé de ce que le Comte d'Armagnac s'étoit allié avec les Anglois pour s'y maintenir, envoya Monsieur le Dauphin pour lui faire la guerre; il le prit dans le Château de l'Isle-en-Jourdain, mais à la priere du Comte de Foix il le mit en liberté. Alors Mathieu ceda au Roi ce qu'il pretendoit par quel titre que ce fut, au Comté de Comminges, & autres terres qui lui appartenoient à cause de sa femme, & renonça au transport que lui avoit fait ladite Dame sa femme dudit Comté. Il fut baillé audit Mathieu de Foix trois Chatelainies, pour en jouïr sa vie durant seulement. Il se remaria avec Catherine de Corase, lequel étant mort, le Roi ordonna que sa veuve recevroit la somme de douze mille écus du Thrésor de la Senéchaussée de Toulouse, étant ladite Comté de Comminges unie à la Couronne.

Il y a encore en France plusieurs familles qui font de Comminges sans en avoir d'autre titre que le nom.

CHAPITRE XI.

De la Ville de Isle-en-Jourdain.

L'Isle, petite Ville de France en Gasco-
gne du Comté d'Armagnac, sur la Ri-
viere de Save à cinq lieuës de Toulouse, du
ôté du Couchant, est appellée en latin
Castrum iethium, ou *Castellum jecium*, par
Vital Protonotaire dans la Vie de St. Ber-
trand : les Annalistes la nomment l'Isle-en-
Jourdain, tantôt l'Isle-Jourdain, & tantôt
la Hille, comme qui diroit en langage du
Païs la fille de Jourdain ; & ce depuis Jor-
danes ou Jordain I. de ce nom, qui succe-
da en la Comté de l'Isle à son pere, &
qui donna ce nom à la Ville ; de sorte que
depuis ce tems-là, elle l'a retenu : Ce n'é-
roit originairement qu'une simple Seigneu-
rie qui relevoit des Comtes de Toulouse,
& de là apparemment venoit le droit de
Chauffage qu'avoient les Habitans de Tou-
louse dans la Forêt de Bouconne depen-
dante de cette Seigneurie, soit qu'ils euf-
sent ce droit avant que les Comtes eussent
donné la même Seigneurie en Fief, ou que
dans

dans la tradition du Fief ils eussent con-
 servé ce Chauffage en faveur des Habitans
 de Toulouse. Mais depuis la réunion de ces
 Terres à la Couronne, ces Privileges se
 sont perdus. Cette Ville a été fort confi-
 derable, tant par la situation du local, que
 par les Seigneurs, qui l'avoient fortifiée &
 agrandie : le terrain a cet avantage, qu'il
 est des plus beaux & des plus heureux qui
 soient sous le Ciel, elle est dans une Plaine
 des plus fertiles en blé & en vin, qui soient
 peut-être dans le Royaume : aussi voit-on
 que les Troupes en font leur séjour ordi-
 naire, les Voyageurs le lieu du passage le
 plus fréquenté, & les Etrangers leurs dé-
 lices, par les commodités qu'ils y trou-
 vent. Elle avoit un beau Château dont il
 ne reste que la place encore en idée, sans y
 voir aucune trace de sa beauté ; les grands
 hommes qui l'ont bâti & possédé, les guer-
 res qu'il a soutenuës, doivent nous faire
 conjecturer que c'étoit un des plus forts
 des environs : c'est là que le Comte d'Ar-
 magnac, donnant du secours au Comte de
 Comminges, fut pris en 1443. par le Dau-
 phin fils de Charles VII. Après les revolu-
 tions qui sont arrivées à cette Ville, il ne
 faut pas être surpris si elle a perdu beau-
 coup de son état florissant où elle s'est
 vûë dans les siècles passez ; la part qu'elle

eut aux malheurs du temps, la font encore gemir de son aveuglement.

Les Huguenots la surprirent & y dominerent long-temps, ils en demolirent les Eglises, chasserent les Religieux, enleverent les vases sacrez; tuerent & chasserent les Catholiques. En 1581. le Roi de Navarre prit cette Ville; ayant donné le sauf-conduit aux Peres Conventuels de S. François, ils marcherent en procession vers Toulouse au nombre de trente-six, ils furent reçus au Salin dans un Convent, dépendant de l'Abbaye de Lezat; ensuite on leur donna une Chapelle de Saint Antoine dans la Grand'ruë où ils se font bâtis, & qui a donné le nom à cet Ordre. La grande Eglise fut démolie, avec ses Tours & le clocher, il n'en reste que quelques masures qui suffisent pour en faire regretter son ancienne magnificence. Enfin en 1622. le Duc du Maine prit cette Ville sur les Calvinistes; c'est alors que le Roi fit démolir le Château, abbatre les murailles, combler les fossez, & la mettre hors de défense comme elle est aujourd'hui. Il y a une Eglise dédiée à Saint Martin, bien moindre que l'ancienne, qui possède deux grands trésors, une Relique de Saint Bertrand, & le Corps de Saint Ode, second Abbé de Cluny, qu'on présume avoir été donné par

Jean XXII. On ouvrit son Tombeau de pierre en 1407. qu'on mit avec des grandes solennitez, dans une chasse plus précieuse. En 1523. on fit une autre visite solennelle, pour en placer une Relique dans une Eglise bâtie dans un Fauxbourg à son honneur, qui ne subsiste plus; les Religioneux ayant volé la chasse d'argent, on le mit dans une de plomb. Pendant leur fureur on le porta dans l'Eglise de Sainte Claire de Levignac, & en 1613. par l'Ordonnance de Monseigneur de Joyeuse, Archevêque de Toulouse, à la requête du Chapitre, ce Corps Saint fut remis dans l'Eglise de l'Isle, où on le conserve encore avec veneration: les Offices s'y font exactement par un Chapitre fondé par Jean XXII. lequel, comme alié des Comtes, y plaça la Collegiale de Toulouse: il est composé d'un Doyen, d'un Précenteur, d'un Théologal, de 12. Chanoines, de trois Hebdomadiers, & de trente-quatre Prébendez, qui ne sont pas tous également rentez. Nous voyons qu'en 1352. le Doyen de ce Chapitre fut député à Saint Bertrand. Benoît XII. en 1340. fit les statuts du Chapitre de Comminges. Comme on les trouva trop severes & difficiles à observer, on eut recours à Clement VI. son Successeur, pour les faire reformer: il députa pour cela Bertrand, Evêque de

Lombez, lequel ne pouvant faire sa commission, étant occupé auprès du même Pape à Avignon, commit le Préfet de Lombez & le Doyen de l'Isle-Jourdain, pour visiter le Lieu, & voir si tout ce qu'on avoit exposé étoit vrai; & ce fut sur leur rapport que se fit la mitigation des statuts, qu'on a cruë être plus étendue qu'elle n'est réellement.

L'Isle-Jourdain a eu de grands Seigneurs, & puis des Comtes qui tiennent leur rang dans l'Histoire. Le pere de Saint Bertrand fut le premier dans l'onzième siècle, qui porta le titre de Comte de l'Isle, qu'il reçut de Guillaume III. dit Taillefer Comte de Toulouse, son beau-pere: Bernard Jourdain V. Comte, eut un Gouvernement dans la Sicile pour recompense de ses services, sous Charles, Roi de la Sicile, frere de St. Louïs. Ce Comté, après avoir passé en plusieurs familles par voye de succession, tomba par vente en 1405. dans la maison de Bourbon, pour le prix de trente-quatre mille écus: depuis par un pareil titre, en celle d'Armagnac, & après 16. Comtes qui en ont successivement jouï, il passa dans le Domaine du Roi, par l'avènement d'Henry IV. à la Couronne, à qui ce Comté appartenoit, comme heritiers de Jeanne d'Albret, Rei-

ne de Navarre sa mere, qui l'avoit eu par les voyes de succession; & depuis ce tems-là personne n'en a eu ni porté le Titre. Sous Charles le Bel en 1327. il y eut un Jourdain de l'Isle qui eut la tête tranchée à Paris, pour avoir tué de sa propre main un Huissier du Parlement, & commis divers autres crimes; ayant auparavant eu grace du Roi, en consideration de Jean XXII. la sœur duquel il avoit épousé, ou la nièce ou la mere: les Auteurs ne sont pas bien d'accord là dessus, non plus qui étoit ce Supplicié (a); il y en a qui veulent que c'étoit un cadet de la Maison de Foix, qu'on nommoit simplement un Seigneur de Gascogne.

(a) Il y en a qui ont voulu dire qu'il appartenoit à Saint Bertrand; mais c'est sans fondement: car les uns le font d'une famille, les autres d'une autre. D'ailleurs l'époque du tems est trop éloignée pour pouvoir être son parent ou son alié, puisque l'un vivoit vers l'an 1070. & l'autre finit ses jours en 1327.

F I N. ○

A N T I E N N E
D E S A I N T B E R T R A N D .

Que les Beneficiers qui assistent à
Matines vont chanter chaque
jour , rangez devant son Autel.

Sanctus Bertrandus , clemens , dulcisque
benignus,
Prudens , & justus , fortis mitisque modestus ,

Solvat vincla reis , & reddat lumina cæcis,
Infirmos sanet cunctisque petita ministret ,
Prudens & justus , fortis mitisque modestus .

Gloria Patri & Filio , & Spiritui sancto ,
Prudens & justus , fortis , mitisque modestus .

Ÿ. Ora pro nobis Sancte Bertrande.

R. Ut digni efficiamur promissionibus
Christi.

O R E M U S .

Deus qui solus es bonus , & sine quo
nullus est bonus vel sanctus , meritis
& intercessione sancti Bertrandi , Confesso-
ris tui atque Pontificis , jube nos tales
fieri qui non debeamus tua bonitate priva-



ri. Per Christum Dominum nostrum.
Amen.

L'Antienne de Vêpres.

O Pie nos serva cui psallit juncta ca-
terva, hostes enerva, nos protege, nosque
guberna.

Ÿ. Ora pro nobis, &c.

R. Ut digni efficiamur, &c.

O R E M U S.

Deus qui solus es bonus, &c. comme
Jessus.

L'Antienne de Benedictus.

ISraël est dictus Deus, & Dominus Bene-
dictus, qui primo nos fecit post nos re-
dimendo refecit, Bertrandi meritis det no-
bis dona salutis.

Ÿ. Ora pro nobis, &c.

R. Ut digni efficiamur, &c.

O R E M U S.

OMnipotens sempiternus Deus qui bea-
tum Bertrandum, Confessorem tuum
atque Pontificem devotum tribuisti Pastro-
rem in terris: concede propitius, ut ipse
pro nobis apud te sit pius intercessor in
cælis. Per Dominum nostrum Jesum Chris-
tum Filium tuum, &c.

Auteurs qui parlent de St. Bertrand.

Voyez

- S**trabon, Liv. 4.
Pline, Liv. 4. chap. 19.
L'Itineraire d'Antonin.
Ptolomée.
Gallia Christiana, Tom. 2. p. 648.
Valesius, Notitia Galliarum, p. 157. 158.
Rainerius, Liv. 4.
St. Jérôme Advers. Vigilantium, Epist. 53.
Antonin, Liv. 3. chap. 19.
Gregoire de Tours, Liv. 7. ch. 34. 42. 43.
Oihenart Notit. utriusq. Vasconiaë.
Duchene, Antiquité des Villes, part. 2. L.
2. chap. 15.
Du Marca, Hist. de Bearn.
Dupuy, droits du Roy.
Olhagarai, Hist. de Foix.
Aimon le Moine, Liv. 3. ch. 69.
Fleuri, Godeau, Baillet, Dufaussai;
Duplex, Moreri, Catel, Lafaille, l'His-
toire de Languedoc & autres.

PRIVILEGE DU ROY.

L OUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Mrs. des Requêtes, ordinaires de notre Hôtel, Grand' Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans-Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : Salut. Notre bien-amié le sieur, de LASTRADE, Prêtre & Prébendé de la Cathedrale de Comminges, nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au public un Manuscrit, qui a pour titre, *Relation de la Translation d'une Relique de S. Bertrand de Comminges, par ledit sieur de Lastrade*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la seüille imprimée ci-attachée pour modèle, sous le contre-scel des Presentes, A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit sieur Exposant & reconnoître son zèle, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Ouvrage ci-dessus specificé, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou separement, & autant de fois

que bon lui semblera , & de le faire vendre & debiter par tout Notre Royaume pendant le tems de neuf années consecutives , à compter du jour de la date desd. Presentes ; faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires , Imprimeurs & autres , d'imprimer , faire imprimer ; vendre , faire vendre , debiter ni contrefaire led. Ouvrage ci-dessus exposé , en tout ni en partie , ni d'en faire aucuns extraits sous quelque pretexte que ce soit , d'augmentation , correction , changement de titre ou autrement , sans la permission expresse & par écrit dud. sieur Exposant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits , de 3000. livres d'amende contre chacun des contrevenans , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , l'autre tiers audit sieur Exposant , & de tous dépens , dommages & interêts : à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de cet Ouvrage sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs ; & que l'Im-

petrant se conformera en tout aux Regle-
mens de la Librairie, & notamment à ce-
lui du 17. Avril 1725. & qu'avant que de
l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé
qui aura servi de copie à l'impression
dudit Ouvrage, sera remis dans le même
état, où l'approbation y aura été donnée,
és mains de notre très-cher & feal Che-
valier le sieur Daguesseau, Chancelier de
France, Commandeur de nos Ordres; &
qu'il en sera ensuite remis 2. Exemplaires
dans notre Bibliothèque publique, un dans
celle de notre Chateau du Louvre, & un
dans celle de notred. très-cher & feal Che-
valier le sieur Daguesseau, Chancelier de
France, Commandeur de nos Ordres; le
tout à peine de nullité des Presentes; du
contenu desquelles vous mandons & enjoignons
de faire jouïr l'Exposant ou ses
ayans cause, pleinement & paisiblement,
sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trou-
ble ou empêchement; voulons que la co-
pie desd. Presentes qui sera imprimée tout
au long au commencement ou à la fin du-
dit Ouvrage, soit tenuë pour dûëment
signifiée, & qu'aux copies collationnées
par l'un de nos Amez & feaux Conseillers
& Secretaires, foi soit ajoutée comme à
l'original. Commandons au premier notre
Huissier ou Sergent de faire pour l'execu-

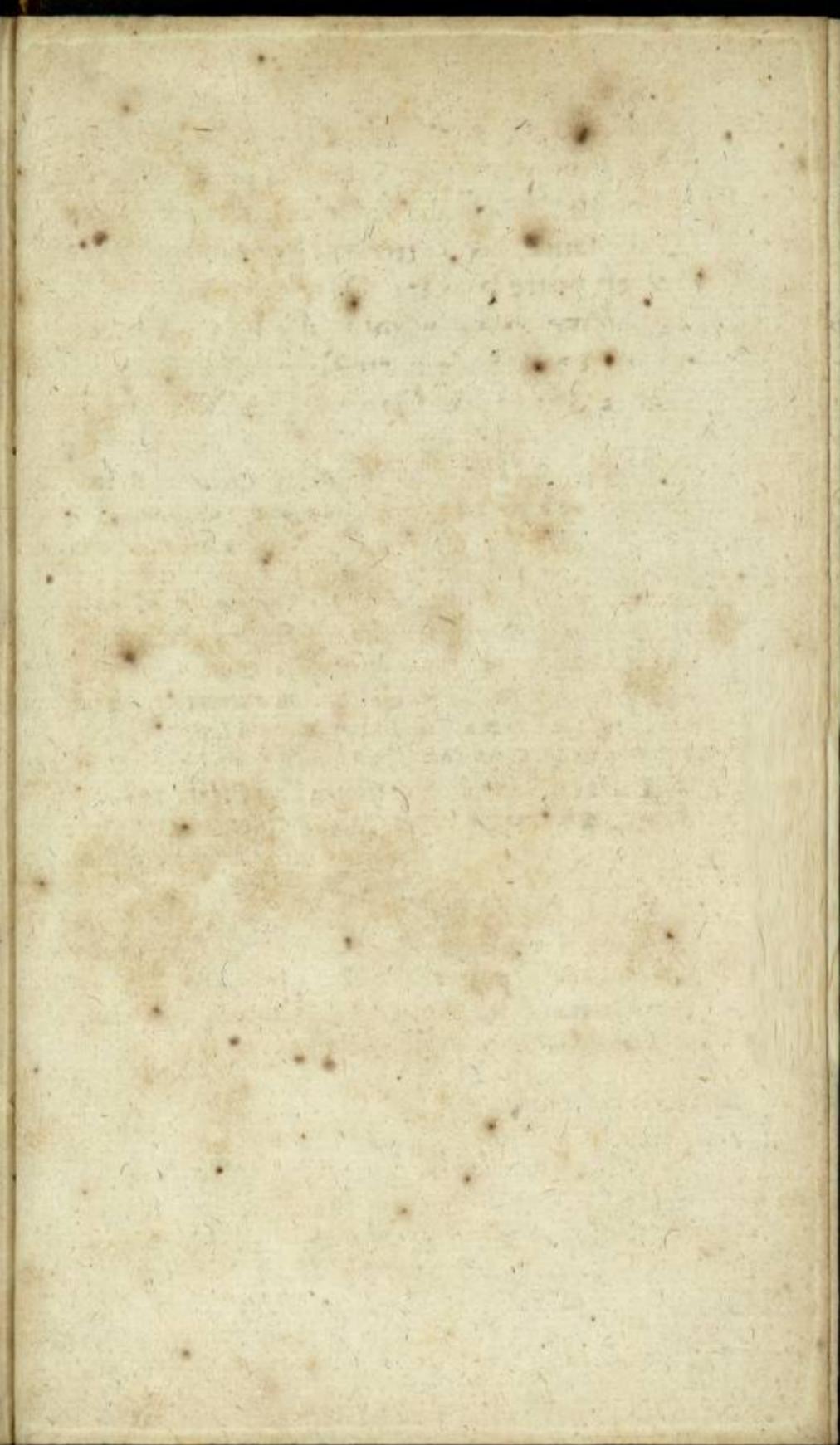
tion d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander d'autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donn      Versailles le trenti  me jour du mois de Juin, l'an de grace 1741, & de notre Regne le 26^e.
Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

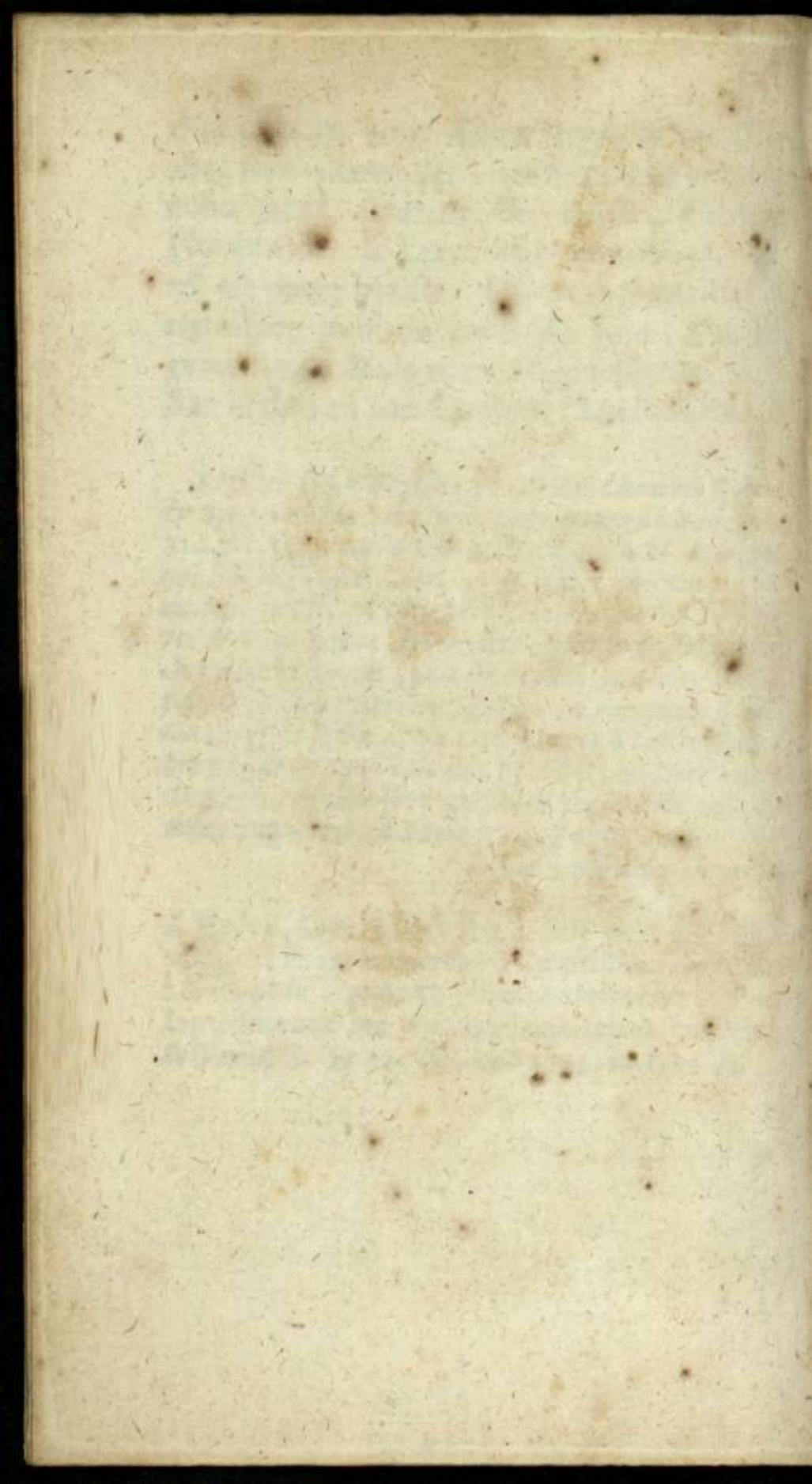
Registr   sur le Registre 10. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires-Imprimeurs de Paris, N^o. 510. fol. 507. conformement au Reglement de 1723. qui fait deffenses, Art. 4.    toutes personnes, de quelque qualit   qu'elles soient, autres que des Libraires & Imprimeurs, de vendre, debiter & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, &    la charge de fournir huit Exemplaires    ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, lesquels sont prescrits par l'Art. 108. du m  me Reglement. A Paris le 14. Juillet 1741.

S A U G E A I N, Syndic.

Et led. sieur LASTRADE a fait part dud. Privil  ge    PIERRE ROBERT, Imprimeur-Libraire    Toulouse, pour en jouir conjointement avec luy, suivant les conventions faites entr'eux.
A Toulouse le 22, Octobre 1741. LASTRADE,







ot





